

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

**LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS DÉPORTÉS :
HISTOIRE, MÉMOIRE, AVENIR**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge WOLIKOW, président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD),
professeur émérite d'histoire contemporaine, Univ. de Bourgogne

RÉDACTEUR EN CHEF

Yves LESCURE, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS

Jacques ARON, professeur honoraire d'histoire et théorie de l'architecture, essayiste sur la condition juive européenne
Charles HEIMBERG, professeur de didactique de l'histoire et de la citoyenneté, Univ. de Genève
Yannis THANASSEKOS, collaborateur scientifique en sociologie politique, Univ. de Liège

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Michel ANDRÉ, médecin expert du ministère de la Défense, ancien médecin au CHU Pitié-Salpêtrière
Corinne BENESTROFF, psychologue, docteur en littérature, chargée de cours, Univ. Paris 5
Laurence DE COCK, professeure agrégée, chargée de cours, Univ. Paris 7 / Lab. ECP, Univ. Lyon 2
Frédéric DETUE, maître de conférences, Univ. Côte d'Azur, CTCL
Michel FABRÉGUET, professeur d'histoire contemporaine, IEP de Strasbourg. Membre de l'UMR 7367 DynamE
Henning FAUSER, docteur en histoire, maître de conférences à Nantes Université, EA 1162 CRINI
Bertrand HAMELIN, professeur agrégé et docteur en histoire
Carole LEMÉE, anthropologue, maître de conférences, Univ. de Bordeaux, UMR Passages
Cyrille LE QUELLEC, documentaliste, FMD
Julien MARY, docteur en histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry Montpellier, EA 4424 CRISES
Philippe MEZZASALMA, docteur en histoire, conservateur des bibliothèques, BnF
Michel PIERRE, médecin-psychiatre des hôpitaux, médecin expert du ministère de la Défense
François RASTIER, directeur de recherche (CNRS) en linguistique, rattaché à l'ER-TIM (INaLCO), Paris
Cécile VAST, chercheuse associée, LARHRA – UMR CNRS 5190
Bruno VÉDRINES, chargé d'enseignement en didactique du français, Univ. de Genève, IUFE/Grafe

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION

Jean-Michel ANDRÉ - **Jacques ARON** - **Arnaud BOULLIGNY** - **Aleth BRIAT** - **Sonia COMBE**
Jean-Yves DANIEL - **Claudine CARDON-HAMET** - **Gaël EISMANN** - **Michel FABRÉGUET** - **Patricia GILLET**
Fabrice GRENARD - **Bertrand HAMELIN** - **Charles HEIMBERG** - **Carole LEMÉE** - **Cyrille LE QUELLEC**
Yves LESCURE - **Agnès MAGNIEN** - **Nicolas PATIN** - **Marc PERRENOUD** - **Michel PIERRE**
François ROUQUET - **Frédéric ROUSSEAU** - **Robert STEEGMANN** - **Yannis THANASSEKOS**
Christel TROUVÉ - **Jean VIGREUX** - **Serge WOLIKOW**

Secrétaire de rédaction : **Caroline LANGLOIS**

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS DÉPORTÉS : HISTOIRE, MÉMOIRE, AVENIR



SOMMAIRE

Les associations d'anciens déportés : histoire, mémoire, avenir

Dossier coordonné par Henning Fauser et Yves Lescure

Introduction au dossier	9
<i>Henning FAUSER et Yves LESCURE</i>	

PREMIÈRE PARTIE

Les associations françaises d'anciens déportés. La construction d'un objet de recherche	17
<i>Juliette CONSTANTIN</i>	

La libération par soi-même – mise en place d'un grand récit. Politique de mémoire transnationale d'anciens détenus du KL Buchenwald	29
<i>Philipp NEUMANN-THEIN. Traduit de l'allemand par Henning Fauser</i>	

L'évolution du rôle des amicales françaises dans la transmission de la mémoire autour de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof	45
<i>Guillaume D'ANDLAU</i>	

Les associations d'anciennes déportées de répression et la mémoire de la déportation : objets, modes de représentation et enjeux	57
<i>Philippe MEZZASALMA</i>	

Action médico-sociale et défense des droits. Expérience à la FNDIRP	75
<i>Dr Jean-Michel ANDRÉ</i>	

Les associations d'anciens déportés : le cas italien	83
<i>Ugo PAVAN DALLA TORRE. Traduit de l'italien par Véronique Renucci</i>	

DEUXIÈME PARTIE

Les associations ou amicales de camp unies face à leur devenir	95
<i>Dominique BOUEILH</i>	

Voyages de mémoire sur les sites concentrationnaires. L'expérience de l'Amicale de Mauthausen	97
<i>Jean-Louis ROUSSEL</i>	

La dimension internationale de l'action des associations de mémoire des camps nazis	103
<i>Jean-Michel GAUSSOT</i>	

Une approche nouvelle des relations avec le monde éducatif par l'Amicale de Sachsenhausen	111
<i>Christine CAVAILLÈS et Denis GANDOUE</i>	

COMPTE RENDU

Adeline Lee, <i>Les Français à Mauthausen. Par-delà la foule de leurs noms</i>	125
<i>Par Michel FABRÉGUET</i>	

<i>Contribuer à la revue</i>	128
<i>Comment se procurer la revue</i>	130

Les associations d'anciens déportés : histoire, mémoire, avenir

Dossier coordonné par Henning Fauser et Yves Lescure

Introduction

Henning FAUSER - Maître de conférences (langue et civilisation allemande), Nantes Université

Yves LESCURE – Directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, rédacteur en chef de la revue En Jeu

En lançant l'appel à contribution pour ce numéro de la revue *En Jeu* consacré au monde associatif, nous avons souhaité ouvrir une réflexion sur le monde de la déportation vu au travers de ses associations et structures mémorielles, en donnant la parole successivement aux historiens qui conduisent des recherches sur ce sujet, puis aux acteurs actuels responsables des associations, de leur avenir et de leur fonctionnement.

Des premiers, nous attendions une expertise sur la genèse de ce monde associatif, les raisons de sa pluralité dans l'histoire de l'après-guerre, en particulier pendant et après la période de la guerre froide, sur son rôle dans la diffusion et les usages publics de cette histoire, sur son action médico-sociale, sur son influence enfin au plan national et international.

Des seconds nous attendions qu'ils exposent leur conception du rôle de leurs associations une fois passé le relais entre générations, tant sur le plan sociétal que dans le champ historico-mémoriel de la transmission, appuyé sur une évaluation critique et prospective de la situation actuelle et des moyens d'action de leurs associations.

Les réponses et contributions obtenues s'inscrivent généralement dans cette démarche, sans toutefois l'épuiser. De nombreuses structures associatives, de nombreuses personnalités, qui ont laissé leur empreinte dans l'histoire de l'après-guerre, échappent encore à l'analyse des historiens. De leur côté, les réponses des responsables associatifs relèvent davantage d'une volonté de promotion de leurs associations que d'une évaluation de leur impact présent et futur sur la société.

Quoiqu'il en soit, ce numéro revêt un intérêt informatif qui n'échappera pas aux lecteurs et pourra donner lieu à des prolongements, à des compléments, à des approfondissements, voire à des analyses critiques. Nous avons pris le parti de publier toutes les contributions reçues, même si les critères scientifiques qu'impose la charte éditoriale définie à la création de la revue ne sont pas toujours respectés par certaines. Précisons enfin que les opinions émises, notamment en deuxième partie, n'engagent que leurs auteurs.

Les déportés à leur retour se sont, pour nombre d'entre eux, reconstruits

grâce à leurs associations au sein desquelles ils se retrouvaient pour échanger et confronter leurs souvenirs et leurs expériences, décider des actions à entreprendre pour faire reconnaître les séquelles physiques et morales de leur déportation ainsi que leurs droits à réparations et à soins, mais aussi pour écrire l'histoire de leur déportation ou de leur camp et la transmettre. Leur vigilance et leurs témoignages ont fait barrage au négationnisme sous toutes ses formes et ont contribué à une meilleure connaissance du système concentrationnaire nazi, ainsi qu'à la construction d'une mémoire collective en France et en Europe. Enfin et surtout, ils ont tenu à recenser les déportés de leur camp et à entretenir le souvenir des disparus sur les lieux historiques de leur captivité. L'érection de monuments et mémoriaux tout comme l'inscription au calendrier des grandes commémorations nationales et internationales de journées du souvenir en est l'une des formes les plus pérennes.

C'est à leur instigation que la Fondation pour la mémoire de la Déportation a entrepris en 1996 un travail de recherche majeur destiné à dresser un inventaire aussi exhaustif que possible des déportations de France, tous camps confondus, mais hors déportation génocidaire déjà traitée par Serge Klarsfeld, et de le publier dans un Livre Mémorial, édité aux éditions Tirésias en 2004. Ce recensement

commencé par le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale n'avait en effet jamais été mené à terme, occultant du même coup un pan moins connu et pluriel des transferts vers les camps de concentration nazis pour d'autres raisons que génocidaires.

Le Livre Mémorial a permis d'ouvrir la voie à d'autres recherches sur les politiques répressives qui ont présidé aux déportations dans les différentes zones d'une France tronçonnée et mutilée¹. Il est aujourd'hui dépassé parce que presque impossible à actualiser et est en voie de remplacement par un portail numérique, qui sera actualisable au jour le jour grâce aux recherches permanentes. Les informations sur chacun des déportés et son parcours y seront plus détaillées, statistiquement visualisées et complétées, chaque fois que possible, par des notices biographiques.

Le dossier présenté dans ce numéro de la revue *En Jeu, histoire et mémoires vivantes*, comporte deux parties. En première partie sont regroupées les contributions d'auteurs « hors associations » : historiens, responsables de sites mémoriels, médecin. La deuxième partie est ouverte aux responsables associatifs.

PREMIÈRE PARTIE

Elle s'ouvre sur une contribution de Juliette Constantin, doctorante en histoire contemporaine et études

germaniques sous la double tutelle des Universités d'Aix-Marseille et de Tübingen, qui étudie trois associations d'anciens déportés en France depuis leur création en 1945². Dans son article, l'auteure introduit d'emblée une dimension épistémologique en s'interrogeant sur la pertinence d'une approche des associations d'anciens déportés en tant qu'objet d'étude. Elle y distingue trois axes possibles : celui des associations en tant que groupes sociaux, celui de la dimension internationale de ces groupes, celui enfin d'une comparaison entre ces groupes eux-mêmes.

Puis elle procède à un examen critique des sources disponibles, privilégiant celle des bulletins associatifs dont elle expose les limites mais aussi l'intérêt du point de vue d'une démarche comparative. Pour conclure, elle insiste sur la nécessité de mener une réflexion méthodologique et critique sur la construction même de l'objet de recherche que sont les associations d'anciens déportés.

Philipp Neumann-Thein, docteur en histoire, directeur adjoint de la Fondation des Mémoriaux Buchenwald et Mittelbau-Dora, prend le relais avec une étude du conflit mémoriel généré par les rescapés du KZ Buchenwald, à travers le récit qu'ils font des conditions de la libération de leur camp.

Il explique ces récits controversés d'un même événement, portant principalement sur la part respective de

la résistance interne du camp et de l'armée américaine dans la libération du camp, par le contexte historique et idéologique de la guerre froide, et procède à un croisement des sources françaises, soviétiques et allemandes à l'appui de sa démonstration.

Guillaume d'Andlau, directeur du Centre européen du résistant déporté (CERD), évalue ensuite le rôle singulier d'une association d'anciens déportés, l'Amicale du camp de Natzweiler-Struthof, dont la spécificité est d'être la seule association issue d'un camp de concentration implanté en territoire français par le régime nazi (en Alsace annexée), à partager la mémoire d'un lieu de déportation avec l'État français qui en détient la propriété. Pour l'aider dans sa mission, l'État a créé une Commission exécutive, sorte de haut conseil, qu'il saisit de tout ce qui concerne le devenir du site et ses aménagements historico-pédagogiques. Les membres de la Commission étaient désignés par le ministre des Anciens Combattants pour une durée déterminée. Cette juxtaposition d'institutions autour du même camp pose à l'évidence la question qu'aborde Guillaume d'Andlau, du rôle et de la place de l'Amicale dans la politique de mémoire développée sur le site. D'autant que la création du CERD a marqué un changement important dans le processus de transmission en le professionnalisant.

1. Voir Thomas Fontaine, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée, 1940-1944*, thèse soutenue le 28 mars 2013 sous la direction de Denis Peschanski, Paris Université Panthéon-Sorbonne.

2. L'Association française Buchenwald-Dora et Kommandos, l'Amicale du camp de concentration de Dachau, et l'Amicale de Mauthausen-Déportés, Familles, et Amis.

Philippe Mezzasalma, docteur en histoire³, conservateur des bibliothèques et chef du service de presse à la Bibliothèque nationale de France, s'est intéressé aux associations de femmes déportées, l'ADIR⁴ et l'Amicale de Ravensbrück. Le résultat de ses recherches sur ces deux associations est intéressant à double titre, pointant leurs points communs, et mettant en exergue leurs différences. Elles se retrouvent cependant sur l'essentiel pour écrire ensemble et publier en 1965 le livre phare *Les Françaises à Ravensbrück*, somme méthodiquement construite de récits et témoignages recoupés et vérifiés sur le camp et la condition féminine des détenues au camp.

Jean-Michel André, médecin généraliste, ancien médecin conseil de la FNDIRP⁵ et expert auprès du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, présente, avec son regard de praticien-acteur, ce qu'il a pu observer dans le monde associatif des déportés et restitue dans une analyse globale des luttes du monde combattant pour obtenir réparation, l'action spécifique des anciens déportés et de la FNDIRP dans le domaine de la prise en compte des séquelles de la déportation et de l'établissement des dossiers de pension.

Pour clore cette première partie, nous avons ouvert une tribune à un historien italien, Ugo Pavan Dalla Torre, docteur en histoire⁶ (Université de Turin, 2012), enseignant d'histoire et d'italien à l'Istituto Istruzione Superiore Leonardo Da Vinci de Padoue, plus spécialisé sur la Première Guerre. Il s'est intéressé à l'histoire des anciens combattants et de leurs associations, y compris ceux de la Seconde Guerre mondiale et décrit la complexité du cas italien à partir de l'armistice de 1943, qu'il considère comme une « question centrale dans l'histoire de l'Italie du XX^e siècle, qui a certainement eu des répercussions sur l'expérience italienne de la guerre, la construction d'une identité collective et la refonte du concept de patrie et pesé sur les institutions et les déportations ». La notion de rescapé qui a prévalu en Italie est plus générale que celle de déporté en France, car elle englobe toutes les expériences liées à la guerre qu'il s'agisse de captivité, de travail forcé ou de déportation proprement dite, dont la mémoire de la Shoah qui tient une place particulière. Évoquer le rôle et la présence des anciens déportés dans la société italienne de l'après-guerre revenait, écrit-il, « à s'interroger sur les mécanismes et les hiérarchies de la transmission culturelle, sur la fonction

du témoignage intergénérationnel, sur la capacité de créer une mémoire pour l'avenir ».

Le monde associatif italien issu de la Seconde Guerre mondiale n'échappe pas à ses contradictions, à ses antagonismes parfois violents ni à ses rivalités, qui complexifient le travail de mémoire et de transmission.

DEUXIÈME PARTIE

Cette seconde partie est ouverte aux responsables associatifs.

L'Union des Association de Mémoire des camps nazis⁷ a souhaité répondre à notre appel en donnant successivement la parole à trois de ses membres dont les contributions se complètent et parfois se recoupent.

Dominique Boueilh, président de l'Amicale de Dachau et de l'Union des Associations, explique d'abord les raisons qui ont conduit à la création de cette Union, remake de l'inter-amicale créée par les déportés. Il en justifie l'existence par le souci de mettre en commun des savoir-faire et des projets culturels. « Elle s'attache avant tout, écrit-il, à ce que les camps demeurent les repères fondamentaux qu'ils furent dans l'après-guerre. »

Jean-Louis Roussel, professeur d'histoire, vice-président du Comité international de Mauthausen, prend le relais en rappelant l'importance des sites concentrationnaires historiques et la façon dont les anciens déportés se sont

réapproprié ces lieux de mémoire de leurs souffrances et d'hommage à leurs camarades disparus, en y organisant des pèlerinages annuels. Il explique notamment en quoi la démarche conduite par l'Amicale de Mauthausen et initiée par le groupe des déportés français s'est distinguée de celle des autres associations, tant en raison d'une géographie favorable situant les annexes à proximité du camp principal que du caractère architectural singulier de ce camp forteresse. L'expertise historico-pédagogique que les membres de l'Amicale ont développée s'est d'abord tournée vers les enseignants avant de s'ouvrir à des publics scolaires plus jeunes. Leurs successeurs l'entretiennent aujourd'hui encore pour faire des voyages-mémoires des moments forts de rencontre avec l'histoire et ceux qui l'ont vécue.

Jean-Michel Gausso, secrétaire général de l'Amicale de Neuengamme, ancien diplomate, expose le rôle international des associations françaises auprès des instances chargées de la préservation des sites des camps (ou mémoriaux), en Allemagne et en Autriche, et dans le cadre des comités internationaux, partenaires incontournables de ces mêmes instances, au sein desquels les associations françaises tiennent depuis l'origine une place de premier plan. Après un rappel historique de la genèse des comités internationaux, il montre comment ces comités ont pu peser

3. Philippe Mezzasalma, *La déportation des femmes de France par mesure de répression 1940-1945*, thèse soutenue à l'Université Paris 1, juin 2019.

4. Association des Déportées et Internées de la Résistance.

5. Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes.

6. En 2012, Ugo Pavan Dalla Torre a soutenu une thèse en histoire sous la direction des Professeurs Fabio Levi et Giorgio Rochat, consacré aux origines de l'association d'anciens combattants « Associazione Nazionale fra Mutilati ed Invalidi di Guerra (ANMIG) » de 1917 à 1923.

7. L'Union regroupe l'Amicale française de Dachau, l'Association française Buchenwald-Dora et Kommandos, l'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, l'Amicale nationale de Mauthausen et ses Kommandos, Déportés, Familles et Amis, l'Amicale de Ravensbrück, l'Amicale de Neuengamme.

sur les décisions concernant le devenir des sites et leur aménagement, mais aussi prendre ensemble et faire connaître dans les médias « leurs positions communes sur la nécessité de préserver la mémoire spécifique des victimes de la barbarie nazie et sur les menaces nouvelles qui pèsent aujourd'hui sur le respect des droits humains et la démocratie ».

Pour achever ce tour d'horizon, Christine Cavaillès, secrétaire générale adjointe de l'Amicale de Sachsenhausen et Denis Gandouet, professeur d'histoire et membre de l'Amicale, ont souhaité s'associer pour présenter ce qu'ils considèrent comme « une approche nouvelle des relations avec le monde éducatif ». Par cette

expression, ils entendent sortir du seul mode commémoratif (dépôts de gerbes et recueils devant les monuments) pour modéliser une activité mémorielle de portée locale, alliant conférences, expositions et voyages scolaires, proposant aux élèves de s'approprier des biographies de déportés de leur région. Cette approche, quelque peu ignorante d'un environnement associatif déjà très actif, est certes intéressante mais mise en pratique dans bien d'autres structures mémorielles⁸. Au lieu d'une présentation prescriptive, voire normative, tenant de la profession de foi et du catalogue, une étude mieux problématisée et un bilan critique auraient été bienvenus.

Première partie

8. Archives nationales, FMD, Mémorial de la Shoah, exposition française à Auschwitz, musées de la déportation, Délégation territoriale de l'AFMD de Mayenne, dossiers divers du Concours national de la Résistance et de la Déportation, etc.

EJ Les associations françaises d'anciens déportés La construction d'un objet de recherche

Juliette CONSTANTIN - Doctorante en histoire contemporaine (Univ. de Tübingen) et études germaniques (Univ. d'Aix-en-Provence)

Les organisations d'anciens déportés¹ dans les camps nazis, en France comme à l'étranger, sont, depuis peu, l'objet de recherches scientifiques. La journée d'étude de la FMD sur ce thème en est un bon exemple, tout comme, récemment, un colloque international sur la question². Ceci est encourageant, car si la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en général, et celle de la déportation dans les camps nazis en particulier, est un champ de recherche très dynamique, les acteurs que sont les organisations d'anciens déportés n'ont été jusque-là, à part quelques études pionnières, mais isolées, que peu étudiées.

Le but de cet article n'est ni de recenser les travaux existants, ni de résumer leurs résultats principaux, ni

de proposer un aperçu des problèmes théoriques et méthodologiques attachés à ce thème. L'idée est de produire une réflexion sur la construction des organisations d'anciens déportés comme objets de la recherche historique, afin d'amorcer une réflexion méthodologique, jusqu'ici souvent absente des travaux sur les organisations d'anciens déportés. Nous nous concentrerons sur les associations d'anciens déportés en France — par opposition aux fédérations — en nous interrogeant sur les enjeux de ce domaine de recherche.

Nous questionnerons successivement la définition de l'objet de recherche, la construction d'axes de recherche pertinents, avant de nous intéresser à une source particulière, le bulletin de liaison³.

1. Pour tout cet article, nous utilisons, pour des raisons de lisibilité, la forme masculine.

2. Colloque international au Vienna Wiesenthal Institut: « Überlebendenverbände. Erinnerungsgemeinschaften und politische Akteure im Kalten Krieg », Vienne, 19-21 avril 2021. Voir <https://www.hsozkult.de/event/id/event-96911>, consulté le 31 mars 2022.

3. Ces réflexions sont tirées de notre thèse de doctorat en préparation en cotutelle entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Université de Tübingen, en histoire contemporaine et études germaniques, sous la direction de Nicole Colin (Aix-en-Provence) et Johannes Großmann (Tübingen). Elle porte sur l'histoire de trois associations d'anciens déportés en France depuis 1945 : l'Association Buchenwald-Dora et Kommandos, l'Amicale du camp de concentration de Dachau, et l'Amicale de Mauthausen-Déportés, Familles, et Amis (dénominations actuelles).

ÉTUDIER LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS DÉPORTÉS : CIRCONSCRIPTION D'UN OBJET DE RECHERCHE

Le monde déporté⁴

Les organisations d'anciens déportés en France, comprises comme un ensemble d'organisations, fondées par les anciens déportés à partir de leur retour en France après la libération des camps en 1945, se distinguent par leur base de regroupement. On peut en citer cinq principales⁵ : le statut de déporté pour les « fédérations », le lieu de déportation pour les « amicales » ou « associations »⁶, le transport, la confession et la profession. Ces bases de regroupement ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre, si bien que les appartenances multiples à plusieurs organisations ne sont pas rares. Les relations entre ces organisations de base différentes ne sont pas déterminées par un principe hiérarchique – au contraire, la nature de ces relations est souvent sujette à des débats

passionnés, en particulier entre les fédérations et les associations.

Il est important de préciser qu'une des caractéristiques centrales du monde déporté français est son orientation transnationale. Ainsi, les organisations françaises sont des éléments moteurs dans la création de comités internationaux de camps au début des années 1950, et de fédérations internationales dès la fin des années 1940. De même, en ce qui concerne les associations, il faut noter la présence de représentants des « amicales sœurs »⁷, amicales du même camp à l'étranger, aux congrès des associations françaises, ainsi que celle de représentants français aux congrès de ces amicales. Les anciens déportés français et leurs associations font donc partie d'un réseau international, européen, voire mondial.

La particularité des associations

Jusqu'ici, la plupart des recherches ont porté sur les fédérations, et rarement sur les associations en tant que

telles⁸. Une explication à cet intérêt pour les fédérations est sans doute la conception que celles-ci rassemblent le plus d'anciens déportés⁹, et en sont ainsi les plus représentatives. Une autre explication est la focalisation des études sur les questions « politiques », dont les fédérations sont, au sein du mouvement déporté, les principales actrices.¹⁰

Pourtant, l'étude des associations d'anciens déportés, c'est-à-dire le regroupement des anciens déportés sur la base du lieu de déportation, est loin d'être sans intérêt.

Ces associations sont liées à un lieu de déportation et cherchent à contribuer à la mise en valeur de celui-ci. Elles développent leur activité certes sur les questions qui concernent la déportation en général, mais elles sont particulièrement touchées par les développements qui touchent « leur » camp¹¹ et son histoire spécifique. À ce titre se pose la question de l'intégration, en leur sein, de questions générales — concernant toute la déportation — et spécifiques — concernant la déportation dans « leur » camp.

Cependant, il serait abusif de considérer le regroupement selon le lieu de déportation comme vecteur

d'homogénéité. L'hétérogénéité vient de l'organisation du système concentrationnaire lui-même. Ainsi, nombre de déportés sont passés par plusieurs camps, les camps principaux comptant un grand nombre de camps annexes. De plus, les conditions de vie dans un même camp pouvaient être différentes selon la période d'internement, le block ou le *Kommando* de travail. Ainsi, même si tous les membres d'une association donnée sont passés par un même camp, leurs expériences peuvent diverger fortement.

La gestion de cette hétérogénéité est un enjeu majeur pour les associations dès leur création, comme en témoignent les créations d'associations régionales ou de camps annexes¹² qui souhaitent prendre leur indépendance par rapport à l'association nationale. À ceci s'ajoute la question de l'hétérogénéité politique. Les différentes fédérations ont des orientations politiques sinon opposées du moins divergentes, tandis que, dans une même association, cohabitent des rescapés qui ne manquent pas d'être en désaccord sur le plan politique et appartiennent souvent à des fédérations différentes. Si « les divisions politiques les touchent

4. Nous utilisons l'expression « monde déporté » en référence aux travaux du sociologue Howard Becker sur les « Mondes ». À ce sujet, voir entre autres : Philippe Masson, *Introduction à Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, 2021, 128 p. Beaucoup d'historiens français utilisent le terme de « mouvement déporté », ainsi d'Olivier Lalieu dans : Olivier Lalieu, « Le mouvement déporté face à la guerre froide », dans : Claire Andrieu, Gilles Le Béguet et Danielle Tartakowsky (éds.), *Associations et champ politique : La loi de 1901*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2001, 724 p., p. 379-388. Pour une discussion des termes « monde », « mouvement » et « champ », nous référons à notre thèse de doctorat qui sera soutenue fin 2022.

5. Nous reprenons ici les cinq catégories citées par Henning Fauser dans sa thèse de doctorat : Henning Fauser, *Représentations de l'Allemagne et des Allemands chez d'anciens concentrationnaires en France (1945-1975)*, thèse de doctorat sous la direction de Annette Wiewiorka et Dorothee Rösberg soutenue le 15 décembre 2016, 551 p., p. 93-94. Il s'agit à ce jour du travail le plus complet sur le monde déporté en France. Je remercie Henning Fauser pour la mise à disposition de son manuscrit non encore publié.

6. Les termes « amicale », « association » ou encore « association amicale » sont utilisés différemment par les associations étudiées, et sont l'objet de nombreux débats internes. Comme ces débats ne sont pas l'objet du présent article, nous utiliserons, pour des raisons de lisibilité, le terme « association », car les trois associations étudiées sont des associations de loi 1901. En ce qui concerne le terme « fédération », nous reprenons le titre des organisations elles-mêmes.

7. Ce terme est utilisé par les associations elles-mêmes dans leurs journaux.

8. Une exception notable est le travail pionnier d'Olivier Lalieu : Olivier Lalieu, *La déportation fragmentée : Les anciens déportés parlent de politique 1945-1980*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1999, 232 p. Quant aux autres formes d'organisation, elles n'ont pas encore fait l'objet d'études.

9. Voir Henning Fauser, *op. cit.*, p. 93 : « Les deux fédérations, qui voient le jour à la fin de l'année 1945, sont les plus représentatives du mouvement déporté. »

10. Il est d'ailleurs remarquable qu'un des seuls travaux d'ampleur sur les associations, celui d'Olivier Lalieu, place la question politique au centre de l'analyse. Bien qu'il rappelle que celle-ci ne doit pas faire oublier les autres dimensions des associations, force est de constater que, par cet angle d'approche, tout ou presque devient « politique ». Voir Olivier Lalieu, *op. cit.*, 1994, p. 16.

11. L'usage du possessif est utilisé par les associations elles-mêmes dans leurs journaux.

12. Les associations françaises utilisent le terme de *Kommando* – ce terme désigne en allemand les groupes de travail au sein du camp. Nous préférons ici le terme de « camp annexe ».

moins que les fédérations, mais ne les épargnent pas non plus¹³, on peut se demander dans quelle mesure les associations parviennent à maintenir une sociabilité et une «fraternité»¹⁴ au-delà des divergences politiques de leurs membres.

Ces questionnements gagneront à être poursuivis en reconsidérant la place des facteurs «politiques» dans la complexité du monde déporté après 1945¹⁵. Ils ont certes une force explicative importante, mais des facteurs tels que l'appartenance au même camp, au même kommando, la déportation par le même convoi, l'appartenance au même milieu social ne doivent pas être négligés.

APPRÉHENDER LES ASSOCIATIONS COMME OBJET DE RECHERCHE

Construire un objet de recherche demande de définir la manière de l'appréhender. Nous proposons ici trois réflexions méthodologiques sur l'étude des associations : sur les questions de recherche, sur la prise en compte d'une

perspective transnationale et enfin sur les apports de la comparaison de plusieurs associations.

L'identité collective des associations

Dans l'introduction aux actes du colloque de Metz en 1984, qui font figure de travail pionnier sur les organisations issues de la Seconde Guerre mondiale, Alfred Wahl précisait d'entrée que, au vu de la variété du monde combattant et de ses actions, une approche plurielle et interdisciplinaire était de mise¹⁶. L'étude monumentale d'Antoine Prost sur les anciens combattants de la Première Guerre mondiale¹⁷ y fait figure de référence en termes de méthode — bien que Alfred Wahl s'en distancie, considérant que les organisations issues de la Seconde Guerre mondiale sont plus hétérogènes que les milieux étudiés par Prost¹⁸. Près de 40 ans plus tard, l'ouvrage coordonné par Wahl reste l'un des seuls à proposer une discussion méthodologique sur les organisations issues de la Seconde Guerre mondiale et à s'interroger sur une

possible transposition des méthodes d'Antoine Prost à l'étude des organisations d'anciens déportés. Force est de constater que l'étude de Prost reste une référence d'histoire sociale et de dialogue avec les autres sciences sociales, dont l'historien du monde déporté peut s'inspirer.

Antoine Prost propose une réflexion sur la qualification des «anciens combattants» comme groupe social. Il part d'un paradoxe : pour lui, les anciens combattants ne sont pas un groupe social, car ils ne partagent qu'un seul trait distinctif : la participation à un événement. Il affirme que «les anciens combattants existent comme groupe dans la société en raison de leur organisation en groupements, et de la prise de conscience de leur particularité». Dans le même temps, et c'est là le paradoxe, les organisations d'anciens combattants se présentent justement comme l'émanation d'un groupe social préexistant¹⁹ et conscient de sa spécificité. Ensuite, par leur activité, elles renforcent la cohésion de ce groupe social.

Peut-on en dire autant des anciens déportés et de leurs organisations ? Cette question invite à s'interroger sur le ou les groupes que les associations d'anciens déportés entendent représenter et sur la fonction de ces associations : sont-elles à l'origine de

groupements sociaux tels que «les anciens déportés de tel camp», ou en sont-elles la simple traduction ? Les membres des associations et les membres des groupes sociaux qu'elles affirment représenter sont-ils les mêmes, ou la définition de ces membres, et par là des frontières du groupe, prête-t-elle à débat ? Au vu de l'hétérogénéité évoquée plus haut, les réponses à ces questions sont bien entendu complexes.

Une piste de recherche consiste à s'intéresser à la définition des groupements sociaux portée par les associations, en d'autres termes à l'identité collective développée dans chaque association. Il ne s'agit pas d'essentialiser une «identité» propre au collectif qu'est une association, mais de s'intéresser à la construction, au cours d'un processus historique, de la représentation que ce collectif a de lui-même et avec laquelle ses membres s'identifient²⁰. Cette construction est le fruit d'une part d'interactions entre les membres de l'association, qui sont eux-mêmes des individus aux identités multiples²¹, et, d'autre part, de la confrontation avec d'autres groupements, qu'il convient de déterminer. L'identité collective d'une association ne se limite pas à l'affirmation d'une histoire, de valeurs et de buts communs : elle a aussi trait

13. Henning Fauser, *op.cit.*, p. 94.

14. Le terme de « fraternité » est central dans les statuts et les publications des associations dès 1945, notamment pour désigner un regroupement au-delà des appartenances politiques ou confessionnelles.

15. Olivier Laliou évoque ce danger de donner trop de poids au « politique » : « De l'importance quantitative de ces informations découle un autre piège : considérer les amicales uniquement sous l'angle « politique ». Leur finalité propre serait ainsi avant tout d'entretenir des polémiques, de protester, d'affirmer... Non, les amicales se définissent d'abord comme des structures dont le ciment est la fraternité issue du camp. (...) Raison de plus pour nous de rechercher comment solidarité et politique ont cohabité (...) dans ces amicales. », *op.cit.*, 1994 p.16. Cependant, cette question reste une simple remarque introductive qui n'est que peu mise à profit dans la suite de son analyse.

16. « Introduction », dans : Alfred Wahl, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, présentés par Alfred Wahl*, Metz, Délégation à l'Information historique pour la Paix, 1984, p. 1.

17. Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, 3 tomes, Paris, Presses de Sciences Po, 1977.

18. Alfred Wahl, *op.cit.*, p. 1.

19. Antoine Prost, *op.cit.*, Tome 1 : Histoire, p. 3.

20. Voir Olivier Piludu, « La construction identitaire associative, un processus historique, une élaboration collective », *Empan*, 2015, vol. 99, n° 3, p. 119-123. Sur la critique d'une essentialisation a priori d'une prétendue identité collective, voir : Astrid Erll, *Kollektives Gedächtnis- und Erinnerungskulturen*, Stuttgart Weimar, Metzlersche J.B. Verlags, 2005, p. 108-109.

21. Henning Fauser, *op. cit.*, p.33.

à ses pratiques, ses modes d'action et ses formes de sociabilité. Il faut ici insister sur le caractère dynamique de l'identité, toujours renégociée au sein des organisations au cours du temps²².

En étudiant la formation d'identités collectives propres à chaque association d'anciens déportés, il s'agit de comprendre pourquoi le monde déporté abrite autant de formes d'organisations différentes, et pourquoi il existe plusieurs associations. Les associations rendent visible la tension entre une « identité du concentrationnaire »²³, la pluralité de l'expérience concentrationnaire et l'identité plurielle de chaque ancien déporté.

Considérer les identités collectives des associations s'inscrit enfin dans un questionnement plus large qui assimile ces dernières à des « communautés de mémoire »²⁴. Non seulement elles entendent se référer à une histoire commune, mais en plus elles placent le souvenir au cœur de leur projet associatif. Il convient alors de s'interroger sur les relations entre mémoire collective, mémoire individuelle, identité individuelle et identité collective au sein de chaque association.

Prendre en compte la dimension internationale des associations françaises

Il nous semble primordial de ne pas considérer les associations seulement dans un cadre national. Au contraire,

comme nous l'avons explicité, le monde déporté français est intégré dans un réseau mondial par la forte implication des associations françaises dans les organisations internationales de déportés.

Les activités des associations ne peuvent être séparées en « internationales » et « nationales ». Toutes ces activités ou presque comportent des aspects nationaux et internationaux. Il s'agit donc de montrer de quelle manière les associations articulent ces activités dans leur mode de fonctionnement.

Un exemple marquant de cette articulation est l'activité la plus importante des associations que sont les « pèlerinages » — tant en énergie, en place accordée dans les journaux que d'un point de vue économique. Dès la fin des années 1940, les associations les organisent vers les lieux de déportation, et ils deviennent rapidement une activité essentielle. Les membres se rendent de facto régulièrement à l'étranger et y rencontrent des anciens déportés du pays d'accueil et d'autres pays. Les pèlerinages sont aussi souvent l'occasion de réunion des comités internationaux. Les associations cherchent également à prendre part à l'aménagement des lieux de mémoire, avec plus ou moins de marges de manœuvre.

Mais les pèlerinages ne sont pas simplement une activité internationale — dans le sens où des Français

se rendent à l'étranger. Il s'agit aussi d'une activité transnationale, lieu d'interactions et influences réciproques entre les activités sur le plan national et celles sur le plan international. Par exemple, les associations, en participant à l'aménagement du lieu de commémoration à l'étranger, y apportent des symboles, rituels et discours français, nationaux. À l'inverse, des éléments du lieu de commémoration sont rapportés en France et réinterprétés dans le cadre national, à l'exemple des urnes contenant de la terre des camps de concentration, ramenées en France et placées dans des monuments. Les associations sont ainsi actrices de transferts culturels, qui sont au cœur de leur activité.

L'idée de considérer les relations transnationales des associations comme centrales n'a été que rarement mise en pratique dans les recherches²⁵, la plupart des études cherchant des facteurs explicatifs dans le cadre national. Les facteurs internationaux évoqués se limitent principalement à l'évocation de l'influence du contexte de guerre froide sur les organisations nationales. L'apport de notre approche est de considérer l'aspect transnational des activités des associations comme une part intégrante de leur identité associative et ainsi de mieux comprendre leur cohérence.

Les apports d'une approche comparative

Il existe, encore aujourd'hui, un très grand nombre d'associations d'anciens déportés, que ce soit au niveau national ou local. Le recensement de ces associations serait un travail en soi. On comprend aisément qu'il n'est pas réaliste de vouloir étudier en un temps l'ensemble des associations, l'historien se trouvant confronté à une masse exorbitante de sources. Ce dernier doit donc faire des choix.

On pourrait avoir comme but de réaliser la monographie d'une seule association. Ceci a bien sûr l'avantage de restreindre le nombre de sources, même si celui-ci reste très important. Cependant, la monographie comporte un certain nombre de risques et d'écueils : on peut rapidement être tenté de faire une généralité d'un cas particulier, de tirer de l'étude d'une seule association des caractéristiques sur toutes les associations.

Pour les questions qui nous intéressent, nous avons choisi une autre possibilité, celle de la comparaison de plusieurs associations²⁶. Ceci permet non seulement de croiser les sources, mais surtout de faire ressortir les particularités et points communs entre différentes associations dans la construction de leur identité associative. Ceci est d'autant plus intéressant que, depuis leur création

22. Alex Mucchielli, *L'identité*, Paris, Presses universitaires de France, 2021, 10^e éd., p. 33.

23. Henning Fauser, *op.cit.*, p. 33.

24. Traduction du terme allemand « *Erinnerungsgemeinschaft* », notamment utilisé dans Christian Gudehus, Ariane Eichenberg et Harald Welzer, *Gedächtnis und Erinnerung: Ein interdisziplinäres Handbuch*, 1^{re} éd., Stuttgart, J.B. Metzler, 2010, 373 p.

25. Une exception importante est l'étude de Philipp Neumann-Thein sur le Comité international Buchenwald-Dora, mais elle porte sur une organisation en soi transnationale, et non sur l'aspect transnational des activités d'une association nationale. Voir Philipp Neumann-Thein, *Parteidisziplin und Eigenwilligkeit: das Internationale Komitee Buchenwald-Dora und Kommandos*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2014, 629 p.

26. Cette démarche a été également adoptée par Olivier Lalieu, *La déportation fragmentée*, *op.cit.*, et Henning Fauser, *op.cit.*

en 1945, les associations ont fait de multiples efforts renouvelés pour parvenir à une unité les rassemblant toutes. Les points communs repérés nous permettent de répondre à la question : « Qu'est-ce qu'une amicale de camp ? », tandis que les différences nous renseignent sur les différentes dynamiques à l'œuvre dans chaque association.

Nous avons choisi d'étudier trois associations, aujourd'hui appelées l'Association Buchenwald-Dora et Kommandos, l'Amicale du camp de concentration de Dachau, et l'Amicale de Mauthausen-Déportés, Familles, et Amis.²⁷ Plusieurs éléments ont présidé à ce choix.

Toute comparaison ne peut s'effectuer qu'entre des entités ayant une base commune. Elle est ici de deux ordres : la place des camps dans le système concentrationnaire nazi et l'histoire des associations après 1945. Les trois camps dont ces associations entendent porter la mémoire étaient des camps de concentration situés sur le territoire du Reich allemand²⁸. Le nombre de Français déportés y a été important, tout comme le nombre de rentrés. Par ailleurs, ces trois

associations ont été créées en 1945, et elles existent encore de nos jours.

Pour ce qui est des différences entre ces associations, l'aspect international a été un facteur décisif dans le choix. Les lieux de déportation²⁹ représentés par les associations — Buchenwald-Dora, Mauthausen et Dachau — sont situés, après 1945, dans trois entités étatiques différentes. Buchenwald et Dora sont en 1945 sur le territoire de la zone d'occupation soviétique, puis de la RDA à partir de 1949, Dachau est dans la zone d'occupation américaine puis la RFA à partir de 1949, Mauthausen est sur le territoire autrichien. Ces trois entités conduisent des politiques mémorielles distinctes³⁰, qui exercent une influence directe sur l'aménagement des sites concentrationnaires et la mémoire du national-socialisme en général. Leur activité étant en grande partie tournée vers le lieu de déportation, les associations françaises se retrouvent directement impliquées et influencées par les tendances mémorielles de ces trois pays³¹. Il s'agit pour nous de déterminer l'importance de cette influence sur l'activité et l'identité associative des trois associations, ainsi que sur leur activité sur le plan national.

27. Ces associations ont changé plusieurs fois de nom depuis leur création, illustrant les changements d'identité associative au cours du temps. Les noms cités sont les noms actuels.

28. La réalité est bien sûr plus complexe, mais ne peut faire l'objet de développements dans ce bref article. Pour une présentation complète du système concentrationnaire nazi, voir Nikolaus Wachsmann, *KL: Die Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager*, 2^e éd., München, Siedler Verlag, 2016, 992 p.

29. Entendus ici au sens de « camp central ».

30. Voir Katrin Hammerstein, *Gemeinsame Vergangenheit – getrennte Erinnerung?: Der Nationalsozialismus in Gedächtnisdiskursen und Identitätskonstruktionen von Bundesrepublik Deutschland, DDR und Österreich*, 1^{re} éd., Göttingen, Wallstein, 2017, 591 p.

31. Notons ici que, les associations englobant aussi la mémoire des camps annexes, situés parfois à des centaines de kilomètres du camp central, elles sont actives dans un nombre encore plus important de pays. Il en est ainsi par exemple de l'Amicale de Mauthausen en Yougoslavie.

Rappelons ici que d'autres perspectives de comparaison auraient été possibles et qu'il s'agit ici d'un choix de recherche.

UN REGARD CRITIQUE SUR LES SOURCES : LE BULLETIN DE LIAISON

Qui s'intéresse aux associations d'anciens déportés – et plus généralement à leurs organisations – est confronté à une masse importante de documents écrits. Il s'agit donc plutôt de déterminer les documents adéquats pour l'axe de recherche et la problématique choisis, et de faire de ces documents les sources de la recherche. Nous faisons le choix de nous pencher ici sur une des sources disponibles : le bulletin édité par chaque association.

Le bulletin de liaison

Le bulletin, publié par chaque association dès 1945 à intervalles plus ou moins réguliers, a vocation à être le lien entre les membres de l'association³². Déjà, en 1984, Alfred Wahl qualifiait les organes de liaison des associations de « source précieuse »³³, car « c'est là que le chercheur trouve l'énoncé des principales revendications, la trame des exigences toujours renouvelées, parfois aussi des indices de conflit

interne ou polémique avec d'autres associations ». C'est notamment sur cette question des conflits que le bulletin, comme source, est souvent critiqué. Olivier Lalieu explique ainsi que « en exprimant la ligne officielle de l'amicale, il ne livre qu'une partie de la vérité. Les positions contestataires, les débats houleux, les points de vue dérangeants ne trouvent un écho dans les colonnes du bulletin que selon le bon vouloir des dirigeants et sont relatés, a priori, de manière partielle. Les articles et les mots sont choisis³⁴ ». Est-ce à dire que l'exploitation systématique du bulletin est « dangereuse »³⁵ ? Il faut, pour répondre à cette question, prendre en compte divers paramètres.

« Le » bulletin ?

En premier lieu, il est abusif de parler « du » bulletin en général. Celui-ci est composé de rubriques très diverses : éditoriaux, informations sur les droits et la vie de l'association, articles revendicatifs, comptes-rendus d'activités de réunions de bureau, carnet des décès, naissances, mariages, témoignages écrits, pour n'en citer que quelques-unes. Ces rubriques sont écrites dans des buts différents, et on ne peut pas analyser un éditorial et une notice nécrologique de la même manière. À cela s'ajoute que la

32. Buchenwald, *Bulletin trimestriel de l'Amicale des déportés patriotes et de la Résistance de Buchenwald*, n°2, avril-mai juin 1947, p.8 : « Ce bulletin paraîtra désormais tous les trimestres, il sera le lien entre les rescapés et les familles de nos chers disparus, il sera l'outil au service de nos buts. »

33. Alfred Wahl, *op.cit.*, p. 1.

34. Olivier Lalieu, *La déportation fragmentée*, *op.cit.*, p. 16.

35. *Ibidem*, p. 16.

structure du bulletin n'est pas immuable, mais au contraire objet de nombre de discussions dans les associations, la faisant changer considérablement depuis 1945.

Ensuite, la fréquence de publication et le volume du bulletin varient fortement au cours des années ainsi qu'entre les différentes associations. C'est qu'il faut s'intéresser à ses conditions de production. Souvent l'œuvre de quelques personnes membres du bureau, qui travaillent bénévolement, la publication est tributaire des disponibilités des rédacteurs. Les obligations professionnelles, l'arrivée à l'âge de la retraite et les aléas de la vie sont autant de facteurs qui influencent directement la production du bulletin. Il ne faut pas non plus oublier le rôle joué par le prix du bulletin, qui est l'un des postes de dépenses les plus importants pour les associations. Le prix du papier et de l'impression d'un côté, et les recettes tirées des cotisations – source quasiment unique de financement – de l'autre, décident en partie de l'aspect du bulletin, comme en témoignent dans celui-ci les nombreux appels à s'acquitter de sa cotisation rapidement.

Parler « du » bulletin occulte en outre l'identité des contributeurs. Or, celle-ci est importante pour comprendre les enjeux des articles publiés et de la ligne éditoriale. Bien que le comité de rédaction soit formé en général

de membres du bureau, celui-ci fait de nombreux appels aux lecteurs à envoyer leurs contributions, arguant ainsi : « c'est votre³⁶ bulletin ». On peut même voir apparaître d'éphémères rubriques de débat. Bien sûr, les publications restent le fruit d'une sélection par le comité de rédaction, et il est difficile, voire impossible, au vu des sources existantes, de reconstruire ces processus de sélection. Il faut cependant toujours se demander qui écrit, avec quel but, et ne pas se laisser emporter par l'idée que le bulletin ne publie de toute manière aucune voix contraire. La présence – ou non – de débats controversés dans les pages du bulletin et la manière du bulletin en disent par ailleurs long sur l'atmosphère de l'association qui le publie.

Les apports de la comparaison

Au-delà de ces remarques, une étude comparative des bulletins de plusieurs associations amène à les mettre en perspective et à prendre du recul. Ainsi, la structure du bulletin, le style d'écriture et la fréquence de publication varient fortement d'une association à l'autre. Certains bulletins font une large place aux comptes-rendus de réunions des organes directeurs de l'association, tandis que d'autres sont constitués dans leur majorité d'articles à caractère revendicatif. Ces différences de forme et de structure en disent long sur l'identité même

de chaque association. De plus, au niveau du contenu, croiser les bulletins de différentes associations permet de faire ressortir une vision plus complexe de la réalité³⁷. Le croisement des sources permet ainsi d'adopter un regard plus critique.

Le bulletin est donc une source complexe, à étudier de manière nuancée et en étant au clair sur ce que l'on souhaite y trouver. Écrire une monographie à partir du seul bulletin est bien sûr illusoire, et présente le risque de tomber dans un mode hagiographique. Mais le bulletin est une source incomparable si l'on s'intéresse à la construction de l'identité de l'association – en cela, ce n'est pas tant le factuel transmis par le bulletin qui est intéressant, mais bien la manière dont ce factuel est transmis. En ce sens, une étude systématique et statistique du bulletin peut produire des résultats inédits jusqu'à présent – si l'on reste conscient de leurs limites.

Mais, même pour une monographie, le bulletin s'avère être un remarquable point de départ. En donnant une idée des

activités principales de l'association, il donne des pistes pour mener des recherches complémentaires. Au vu de la masse de sources disponibles, cet aiguillage premier n'est pas à négliger.

En conclusion, nous aimerions insister sur trois points. Le premier est la nécessité de mener une réflexion méthodologique et critique sur la construction même de l'objet de recherche que sont les associations d'anciens déportés. Ensuite, la coopération entre différentes sciences sociales, de l'histoire à la sociologie, en passant par les sciences de l'éducation et la psychologie, nous semble être à même d'apporter une meilleure compréhension de ce mouvement associatif spécifique. Enfin, la perspective transnationale nous semble être centrale et nous appelons de nos vœux des recherches transnationales, dans lesquelles des sources en différentes langues peuvent être mises en perspective. Le découloisonnement, qu'il soit disciplinaire ou national, est un souhait pour l'avenir.

36. Voir Buchenwald, *Bulletin trimestriel de l'Amicale des déportés patriotes et de la Résistance de Buchenwald*, n°2, avril-mai-juin 1947, p. 8 : « Ce bulletin est votre bulletin, il ne doit pas être le fruit du travail de quelques-uns, mais de tous. »

37. Henning Fauser dit ainsi que « si un organisme essaie de passer un fait désagréable sous silence, on peut être sûr que la fédération opposée n'omet pas de le mettre en avant ». Cf. Henning Fauser, *op.cit.*, p.44.

EJ La libération par soi-même – mise en place d'un grand récit. Politique de mémoire transnationale d'anciens détenus du KL Buchenwald*

Philipp NEUMANN-THEIN - Directeur adjoint de la Fondation des Mémoires de Buchenwald et de Mittelbau-Dora à Weimar, Allemagne

Traduit de l'allemand par Henning Fauser

« Pendant quelques jours, les sentinelles américaines occupèrent les miradors desquels les SS avaient été chassés. »
[Marcel Paul, 1957]¹

« Devant la clôture, les sentinelles patrouillaient ; la couleur de leurs uniformes avait changé... »
[Emil Carlebach, 1952]²

« Ce n'est pas aux miradors des SS au KL Buchenwald qu'ils apportèrent la mort et le désastre, mais à la ville de Dresde sans défense »
[rescapé de Buchenwald, *Die Tat*, 1952]³

Ces témoignages d'anciens détenus communistes français et allemands du KL Buchenwald, destinés au public, viennent des années 1950.

Ils contrastent fortement avec les événements historiques de la fin de ce camp de concentration sur le Ettersberg, aux alentours de Weimar, à la mi-avril 1945 qu'on peut résumer par la formule d'une libération de l'extérieur et de l'intérieur : en raison de l'avancée des troupes américaines aux alentours de Buchenwald depuis le matin du 11 avril, les unités des SS se retiraient ; lors de cette vacance du pouvoir, la résistance organisée et partiellement armée prit le contrôle du camp, le sécurisa, arrêta des membres des SS et assura l'organisation et l'administration à l'intérieur du camp pour rendre la survie des détenus et la transition coordonnée possible. Le 13 avril, l'administration américaine récupéra formellement le camp et organisa immédiatement d'autres

1. Marcel Paul, « Le Fascisme n'est pas mort. Le Serment de Buchenwald est la loi des rescapés des camps de la mort », 23 septembre 1957, archives du Comité international Buchenwald-Dora et Kommandos, 2.

2. Emil Carlebach, « Nach sieben Jahren ... », *Die Tat*, n° 15, 11 avril 1952.

3. « Nicht auf die Wachtürme der SS im Konzentrationslager Buchenwald – auf das wehrlose Dresden warfen sie Tod und Verderben », *Die Tat*, n° 6, 9 février 1952.

* Je remercie les organisateurs de la journée d'étude de m'avoir donné l'occasion de présenter les résultats de mes recherches récentes. Henning Fauser en particulier, a accompagné la réalisation de ma conférence et de cet article en donnant des recommandations importantes et en assurant sa traduction en français. Cet article est basé sur ma thèse. Voir Philipp Neumann-Thein, *Parteidisziplin und Eigenwilligkeit. Das Internationale Komitee Buchenwald-Dora und Kommandos*, Göttingen, 2014.

mesures d'aide aux survivants⁴. Or, les citations des anciens « détenus à responsabilité » (*Funktionshäftlinge*) et de protagonistes de la résistance du camp soulignent l'importance de l'armée des États-Unis souvent ignorée en faveur d'une affirmation d'une « auto-libération » (*Selbstbefreiung*) du côté des prisonniers étant le fait décisif de la résistance organisée sous un commandement communiste ; les soldats américains étaient quasiment assimilés aux SS. À l'aide de sources françaises, soviétiques et allemandes des années 1940 et 1950, nous mettons en perspective l'interprétation de la libération de Buchenwald par des survivants (pro-)communistes, les changements et les contextes politiques, sociaux et de la culture de la mémoire. Dans un premier temps, nous étudierons les origines et la genèse du récit de la « libération des déportés par eux-mêmes ». Ensuite, nous analyserons son évolution sous l'influence de la guerre froide.

Afin de comprendre ce récit, il est important de situer tout d'abord ses protagonistes au sein du camp de concentration de Buchenwald. Dans ce camp construit en juillet 1937 près de Weimar (Thuringe), la SS avait – comme dans tous les autres camps de concentration – nommé des détenus à responsabilité pour faciliter leur propre travail d'administration et d'organisation interne. Tout d'abord, il s'agissait

de prisonniers internés en tant que « criminels », puis, après le début de la Seconde Guerre mondiale, d'un nombre croissant de détenus politiques, dont de nombreux communistes. Ils étaient contraints d'imposer les ordres et les exigences de la SS. En contrepartie, ces hommes étaient souvent bien mieux lotis que la plupart des autres concentrationnaires. Les détenus à responsabilité communistes profitaient de leur position privilégiée au sein du camp de Buchenwald pour organiser un réseau de résistance transnational qui a même pu s'armer à un certain degré, puis prendre le contrôle du camp l'après-midi du 11 avril 1945. Parmi les protagonistes de la résistance intérieure se trouvaient Emil Carlebach (1914-2001) et Marcel Paul (1900-1982), évoqués plus haut. Paul avait dirigé le PCF clandestin au sein du camp ainsi que la « Brigade française d'action libératrice » (BFAL) tout en étant le secrétaire général du « comité des intérêts français » (CIF). Deux autres personnages importants étaient le colonel Frédéric-Henri Manhès (1889-1959), le président du CIF, et Walter Bartel (1904-1992), l'un des trois chefs du Parti communiste allemand (KPD) au sein du camp et responsable du « Comité international du camp » (ILK) clandestin. Au vu de leur position problématique entre les SS et la masse des détenus, ces hommes ainsi que d'autres détenus à responsabilité n'ont pas uniquement

4. Voir Volkhard Knigge, Michael Löffelsender, Rikola-Gunnar Lüttgenau, Harry Stein (dir.), *Ostracisme et violence, de 1937 à 1945. Catalogue de la nouvelle exposition permanente du Mémorial de Buchenwald*, publié à la demande de la Fondation des Mémoriaux de Buchenwald et de Mittelbau-Dora, Göttingen, 2018, p. 176, ainsi que Michael Löffelsender, *Das KZ Buchenwald 1937 bis 1945*, Erfurt, 2020, p. 115.

gagné en prestige et en influence, mais ont également été confrontés à des accusations, des ressentiments et des rejets au sein du camp et plus encore après 1945. Face à cela, ce groupe de dirigeants communistes à Buchenwald a essayé, depuis la libération, d'établir un récit positif au sein de l'opinion publique, tout en omettant les aspects problématiques de la résistance au sein du camp. Un rôle central pour y arriver incombait à la construction rétrospective d'une « libération des détenus par eux-mêmes »⁵.

LA GENÈSE DU RÉCIT COMMUNISTE DE L'« AUTO-LIBÉRATION »

Dès le début, il existait une perspective spécifique (pro-)communiste sur la fin de Buchenwald. Même s'il y a des différences selon les pays qui se sont maintenues partiellement jusqu'à nos jours, il y avait des intentions pendant les années 1950 de se mettre d'accord sur un grand récit transnational. Les aspects et développements suivants sont caractéristiques pour le récit de la « libération des détenus par eux-mêmes » relayé par d'anciens concentrationnaires communistes de France, d'Union Soviétique et d'Allemagne.

1. *En 1945/46 les présentations de la libération et le rôle de la résistance du camp variaient encore, même à l'intérieur de différents pays : d'un côté on parlait de l'armée des États-Unis (au moins de leur part importante) et ses*

efforts lors du sauvetage de prisonniers, cependant on surestimait sa propre importance pour la libération du camp ainsi que les possibilités de la résistance armée. Ci-dessous quelques exemples.

Témoignages français

Albert Forcinal, proche des communistes dans le camp, retourna en France déjà avec le premier groupe de survivants le 18 avril 1945. Sur le tarmac même de l'aéroport du Bourget, il donna une interview radiophonique au journaliste Jean Quittard dans laquelle il décrit le rôle positif et essentiel de l'armée américaine :

« Nous avons été libérés [...]. Les Américains ont eu un mérite considérable à pousser la bataille, à l'enlever, à être vainqueurs sans causer de pertes au camp. Nous n'avons eu aucun camarade de touché par les bombes, les obus ou les balles de mitrailleuses qui évidemment pleuvaient tout autour du camp. »⁶

Les descriptions adressées aux survivants français et francophones dans la première édition du journal communiste *L'Humanité de Buchenwald* du 22 avril 1945 mettaient l'accent sur des aspects complètement différents. Ils évoquaient surtout les risques pris ainsi que les détails de l'intervention de la BFAL vers quinze heures lorsque la plupart des SS avaient déjà quitté le camp. D'autre part, le rôle de l'armée américaine est non seulement minimisé mais presque décrit comme gênant pour les interventions de la brigade française.

5. Pour une description détaillée, voir Neumann-Thein, 2014, notamment p. 30-165.

6. Cité après Olivier Lalieu, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, 2005, p. 30.



Arrivée de personnalités françaises et belges, survivants de Buchenwald, à l'aéroport du Bourget, le 18 avril 1945. Au premier plan à gauche Henri Manhès, à côté de lui Julien Cain, au troisième rang à droite Maurice Hewitt, portant un sac.

Source : collection du Mémorial de Buchenwald, Weimar, 131.001.

« Une section de la compagnie de choc attaqua et désarma un nid de mitrailleuses servi par des SS Ukrainiens. »⁷

« Il était alors possible d'envisager de passer de la défensive à l'offensive, de pousser en avant en se fixant par exemple WEIMAR comme objectif, mais non seulement les blindés américains [ne] dépassèrent les positions, mais encore aucune tentative des SS ne se manifesta. »⁸

L'image que les communistes avaient d'eux-mêmes et leur revendication de participation politique dans la France libérée, y compris l'espoir d'une poursuite de l'unité politique de tous les Français dans le camp, proclamée sans cesse, ont probablement joué un rôle décisif dans cette présentation de la libération du camp.

Témoignages soviétiques

De même, encore en 1945, d'anciens prisonniers d'Union soviétique commençaient à rassembler des témoignages sur le camp de Buchenwald. Le récit de Valentin Logunov, ancien chef du block 44⁹, ne prétend pas qu'il aurait été possible que la résistance s'étende en dehors du camp ; cependant son imagination est beaucoup plus militaire¹⁰ :

Après avoir reçu « l'ordre », « un groupe de combattants sélectionnés, armé de baïonnettes et de grenades dégoupillées » aurait « traversé la place d'appel au pas de course en direction de la Tour » qu'elle réussit à occuper¹¹. Puis ils auraient pris les casernes SS et arrêté beaucoup de SS. « Nous accueillons les chars américains arrivant ensuite

sur la place centrale du terrain de caserne. »¹²

Wasilij Azarow enjoliva de manière encore plus militaire l'action de la résistance du camp face à l'adjoint du commandant pour le travail politique de la ville d'Erfurt. Il souligna : « Il est significatif que le camp se soit libéré par soi-même avant l'arrivée des troupes américaines. »¹³

Même si les témoignages de Logunov et d'Azarow ont été rédigés au cours de la première année après la libération, on peut supposer qu'ils aient déjà réagi à la situation sociale et politique dans leur pays d'origine. Un système de surveillance et de filtrage des soldats de l'Armée rouge capturés par les Allemands y avait été mis en place. L'ordonnance de Staline du 16 août 1941 les stigmatisait comme « traîtres à la patrie ». Ils furent dégradés au rang d'« anciens membres de l'Armée rouge » et perdirent tous les avantages d'officiers et de soldats de l'armée active. Ceux d'entre eux qui avaient été en contact avec des alliés occidentaux étaient considérés comme particulièrement suspects¹⁴.

Témoignages allemands

Il est significatif que le journal *Buchenwalder Nachrichten* (Les nouvelles de Buchenwald) du 14 avril 1945, publié par les communistes et adressé aux survivants germanophones, ne contienne aucun témoignage sur la libération¹⁵. Comme chez les survivants (pro-)communistes français, des témoignages précoces jusqu'à la fin de l'année 1945 ne transmettent pas encore d'image unique de la libération du camp. Lors du premier rassemblement général du Parti communiste allemand (KPD) à Buchenwald, Walter Bartel fit son compte-rendu. Il affirma que « la victoire du 11 avril est le mérite du parti, le mérite de notre action militaire »¹⁶. L'article d'un autre communiste survivant, Karl Feuerer, paru début août 1945 dans la *Berliner Zeitung* est totalement différent. Selon lui, « les premiers chars américains entrèrent au camp vers 15h40. Les troupes de résistance des prisonniers commencèrent leur attaque en même temps. »¹⁷

7. « Notre participation à l'action libératrice », *L'Humanité de Buchenwald*, n° 1 du 22 avril 1945, p. 3-4, ici p. 3. Archives du Mémorial de Buchenwald (BwA), 77-2-2.

8. *Ibidem*, p. 3-4.

9. Valentin Vasil'evic Logunov avait été enregistré sous le nom Valentin Andreev. Il a notamment été affecté au block 44 en tant que chef de chambre (*Stubendienst*) et chef de block (*Blockältester*). Je remercie Anita Ganzenmüller pour l'aide apportée lors de la recherche, du classement et de l'interprétation des documents à ce sujet dans les BwA et les Arolsen Archives.

10. Voir V. Logunov, « Kommandeur des Kampfbataillons des Blocks 44: Das Ende Buchenwalds », *Sbornik vospominanij o koncentrationnom lagere Buchenwald [Collection de souvenirs sur le camp de concentration de Buchenwald]*, Erfurt, 1945, traduit par Gero Fedtke, BwA, 77-2-113, p. 212-215.

11. L'ancien détenu Roman Jefimenko, survivant de Buchenwald, a illustré ce motif sous la forme d'un dessin. Voir Bibliothèque du Mémorial de Buchenwald, BU 352, p. 57.

12. Wasilij Logunov, 1945, p. 214.

13. Lettre de W.[asilij] Azarow à l'adjoint du commandant pour le travail politique de la ville d'Erfurt, camarade Zelezovskij, s. d. 1945-46], *Sbornik*, p. 15-16, ici p. 15.

14. Cf. Pavel Poljan, *Deportiert nach Hause. Sowjetische Kriegsgefangene im „Dritten Reich“ und ihre Repatriierung*, Munich et al., 2001, Vladimir Naumov, Leonid Rešin, « Repressionen gegen sowjetische Kriegsgefangene und zivile Repatrianten in der UdSSR 1941 bis 1956 », in Klaus-Dieter Müller, Konstantin Nikischkin, Günther Wagenlehner (dir.), *Die Tragödie der Gefangenschaft in Deutschland und in der Sowjetunion 1941-1956*, Cologne et al., 1998, p. 335-364 ainsi que Ulrike Goeken-Haidl, « Repatriierung in den Terror? Die Rückkehr der sowjetischen Zwangsarbeiter und Kriegsgefangenen in ihre Heimat 1944-1956 », *Dachauer Hefte*, n° 16, 2000, p. 190-209, surtout p. 199-206.

15. L'accent a été mis plutôt sur la diffusion d'informations provenant du monde extérieur au camp. Voir *Buchenwalder Nachrichten*. Nr. 1 (14. April 1945) – Nr. 28 (16. Mai 1945). Herausgegeben und eingeleitet von Bodo Ritscher im Auftrag des Direktors der Nationalen Mahn- und Gedenkstätte Buchenwald, Weimar-Buchenwald 1983, p. XI-XII.

16. Exposé de Walter Bartel aux membres lors de la réunion du KPD Buchenwald le 16 avril 1945, BwA, 77-2-72.

17. « Die Befreiung Buchenwalds. Aus den Tagebuchaufzeichnungen des Häftlings Carolus », *Berliner Zeitung*, 2 août 1945.

Le terme de *Selbstbefreiung* ne se trouve pas dans les premiers récits de communistes allemands sur Buchenwald, néanmoins il était déjà connu. Sa première mise en relation publique avec la fin du camp date du 22 août 1945 lorsqu'il apparut sous la plume de l'auteur d'un article de presse intitulé « Die Selbstbefreiung des KZ Buchenwald » (L'auto-libération du camp de concentration Buchenwald)¹⁸.

Dans une lettre datant du 13 décembre 1945, rédigée en vue du premier anniversaire de la libération de Buchenwald, Walter Bartel plaida en tant qu'acteur important de la résistance organisée à Buchenwald à ce que « l'auto-libération » soit d'avantage mise au premier plan¹⁹.

À la mi-septembre 1946, immédiatement avant les enquêtes internes du Parti socialiste unifié (SED) contre des communistes allemands de premier plan de Buchenwald, Harry Kuhn s'exprima plus clairement sous le titre « Le KL Buchenwald se libère de soi-même. L'avant-garde internationale de la résistance militaire » : « Ceci est une vérité historique. Les internés politiques du camp ont libéré Buchenwald eux-mêmes. »²⁰

2. À partir de 1947, des survivants (pro-)communistes de Buchenwald surtout de France exagèrent de manière toujours plus forte la force de l'équipage, le grade de l'organisation ainsi que l'armement des groupes de résistance.

Le 10 avril 1954, Frédéric-Henri Manhès exposa lors de son discours à Buchenwald le récit de la BFAL. L'occasion fut la remise à la RDA du fanion de la BFAL, dont on dit qu'il avait été fabriqué dans le camp avant sa libération. Manhès présenta la BFAL comme « une page unique de la déportation ». En raison de sa constitution de manière conspiratrice, la commission de classification de l'état-major des armées françaises la classifia en novembre 1948 comme « unité combattante » pour la période entre janvier et mi-avril 1945, sans cependant confirmer ce statut officiellement. Toujours selon Manhès, derrière ce fanion s'étaient groupés plus d'un millier de Français, « dans les poitrines desquels battaient des cœurs bien français ». Il était même avec eux le 8 avril 1945 sur la place de l'appel en attendant le départ du camp ainsi que le 11 avril lors de « la bataille de la libération du camp »²¹.

Dans le contexte des disputes en France sur leur rôle à Buchenwald, la résistance et la libération²², les anciens déportés (pro-)communistes publièrent en 1955 le *Livre blanc sur Buchenwald*. La liste de noms des membres de la brigade de la libération donne le chiffre difficilement imaginable de 1 000 hommes, mentionné déjà en 1954 par Manhès²³.

3. Des survivants (pro-)communistes de Buchenwald en France et en Allemagne continuèrent à déformer l'image du rôle de l'armée américaine – probablement en raison du développement de l'image de l'ennemi américain, faisant passer les soldats américains pour des acteurs non-impliqués et ensuite pour les nouveaux gardiens qui avaient remplacé les SS.

Dans son ouvrage sur l'organisation clandestine française à Buchenwald paru en 1947, Frédéric-Henri Manhès minimisa le rôle de l'armée américaine d'une telle façon que le premier officier à arriver au camp reste un spectateur étonné : « Qui êtes-vous ?... Que faites-vous ? » Lorsque les prisonniers libérés lui avaient expliqué la situation, il leur avait « secoué la main... il offre des cigarettes. »²⁴

En 1952, Emil Carlebach publia un article sur les événements du 11 avril 1945. Il disait se rappeler la chronologie comme si celle-ci avait eu lieu la veille. Dans son récit, il traita les SS et les soldats américains de la même façon : « Devant la clôture patrouillèrent les sentinelles ; la couleur de leur uniforme avait changé... »²⁵

4. Au début des années 1950, un autre motif, plus explicitement dirigé contre l'armée américaine, intégra les représentations (pro-)communistes : l'affirmation que l'offensive de la 3^e armée américaine avait été arrêtée début avril 1945 pour exposer les prisonniers encore plus longtemps aux SS²⁶.

Étant donné l'intensification de la guerre froide, aussi bien entre les États-Unis et l'URSS qu'entre les deux États allemands, les interprétations de la « libération des détenus par eux-mêmes » au moment du septième anniversaire de la libération de Buchenwald en 1952 furent plus explicitement dirigées contre les États-Unis. Walter Bartel ne se contenta plus de passer sous silence la participation de l'armée américaine à la libération mais il leur attribua également la coresponsabilité de la

18. Cf. H. Br. : « Die Selbstbefreiung des KZ Buchenwald », *Deutsche Volkszeitung*, 2 août 1945.

19. Lettre de Walter Bartel à Ernst Busse du 13 décembre 1945, Landesarchiv Thüringen, Hauptstaatsarchiv Weimar (HStAW), Land Thüringen – Ministerium des Innern n° 97, feuille. 56-57r, ici feuille 56r.

20. Harry Kuhn, « KZ Buchenwald befreit sich selbst. Die internationale Avantgarde der militärischen Widerstandsbewegung », 18 septembre 1946, *ibidem*, KZ-Bu n° 21/2, feuille 230-235, ici feuille 230.

21. Cérémonie de la remise du drapeau de la Brigade française d'action libératrice constituée dans la clandestinité à Buchenwald (1944-1945), Allocution du Chef militaire de la Brigade, *Pèlerinage du souvenir*, 1954, BwA, VA 119/2.

22. Voir Henning Fauser, « Les batailles mémorielles autour de la libération du camp de Buchenwald parmi les anciens concentrationnaires en France », in Renaud Bouchet et al. (dir.), *Résurgences conflictuelles : le travail de mémoire entre arts et histoire*, Rennes, 2021, p. 57-72, ici p. 58-61.

23. Cf. *Livre blanc sur Buchenwald. Un secteur de la Résistance française*, Paris s.d. [1955], p. 431-435 ainsi que « Cérémonie de la remise du drapeau » [cf. note 21].

24. Colonel Frédéric Henri Manhès, *Buchenwald. L'organisation et l'action clandestines des déportés français 1944-1945*, Paris s.d. [1947], p. 54.

25. Emil Carlebach, « Nach sieben Jahren » [cf. note 2].

26. De son côté, le commandant en chef de la 3^e armée, le général Patton, expliqua que la 1^{re} et la 9^e armée devaient d'abord se déployer et protéger leurs arrières avant que l'avancée vers l'est ne puisse se poursuivre. Cf. George S. Patton, *Krieg, wie ich ihn erlebte*, Berne, 1950, p. 204-209.

mort de milliers de prisonniers forcés sur des transports d'évacuation des SS au début du mois avril 1945. Il affirma : « Pendant deux semaines, les unités américaines se sont arrêtées dans la région d'Eisenach. Bien qu'il n'y ait eu presque plus de résistance du côté des Allemands, les Américains n'avançaient que peu à peu vers l'est. Cette attitude du commandement suprême américain a permis à la direction SS de Buchenwald de forcer près de 20 000 internés violemment à l'évacuation du camp ce qui a coûté la vie à plusieurs milliers d'entre eux. »²⁷

Un « résistant ouest-allemand » et survivant de Buchenwald inconnu, probablement communiste, mit même en relation l'offensive retardée des Américains avec les attaques aériennes anglo-américaines sur Dresde à la mi-février 1945. Il donna à son article dans le journal *Die Tat*, l'organe de l'association ouest-allemande des persécutés du régime nazi (VVN), le titre douteux : « Ce n'est pas aux miradors des SS au KL Buchenwald qu'ils apportèrent la mort et le désastre, mais à la ville de Dresde sans défense »²⁸.



Manifestation sur l'Ettersberg lors de la Rencontre internationale de Buchenwald, le 11 avril 1952. Sur la tribune de gauche à droite : Marcel Paul, Frédéric Henri Manhès et Walter Bartel. La main stylisée sur fond d'un triangle rouge fait référence au serment de Buchenwald du 19 avril 1945.

Source : photo probablement prise par René Bazin, Archives du Mémorial de Buchenwald (BwA), Weimar, Archives de Walter Bartel, tiroir BU.

27. Walter Bartel, « Aufbau einer neuen Welt des Friedens », 9 avril 1952, BwA, 012 tome 3.

28. « Nicht auf die Wachtürme » [cf. note 3.]

Dix ans après la fin de la guerre, à l'approche du 8 mai 1955, l'ancien détenu communiste Georg Krauß publia dans *Neues Deutschland*, l'organe du SED, un article sous le titre « L'armée Eisenhower, complice des bourreaux SS »²⁹.

Un tel anti-américanisme des anciens détenus de Buchenwald s'inscrit dans la lignée des positions prises par les organisations (pro-)communistes, dont la Fédération internationale des Résistants (FIR), depuis le début des années 1950, dans le contexte de la création de l'OTAN en 1949 et de la guerre de Corée³⁰.

Cette affirmation fortement anti-américaine est non seulement contradictoire avec la réalité historique mais aussi avec les premiers témoignages (pro-)communistes de Buchenwald. Deux ans plus tard, Marcel Paul l'exprima également dans un article désigné à l'opinion publique soviétique. Paul réunit deux arguments contre l'armée américaine : lorsque les détenus craignaient leur évacuation ou l'extermination par les SS pendant les derniers jours, l'armée américaine s'était arrêtée sans raison pour quelques jours à 40 km de Buchenwald en attendant « patiemment » la défaite de la Wehrmacht bien que « l'existence du camp de Buchenwald et son atrocité [fussent] connus ». De ce fait, les

prisonniers avaient commencé à présumer que les Américains, sachant qu'il y avait également des communistes dans le camp, attendraient l'extermination des détenus par les SS avant de continuer leur offensive³¹.

L'arrivée des unités de l'armée américaine au camp libéré et sous contrôle du comité international du camp est datée par Paul du soir du 11 avril. Après avoir dénié le rôle de l'armée américaine pendant la libération du camp, il la présenta alors comme ennemie des détenus qui leur aurait nuit délibérément et qui aurait instauré un système comparable à celui des SS : « Pendant quelques jours, les sentinelles américaines occupèrent les miradors desquels les SS avaient été chassés. »³² Paul discréditait sciemment toutes les mesures américaines ayant pour objet le sauvetage de prisonniers. Malgré leurs connaissances sur Buchenwald, l'aide médicale aux survivants n'aurait commencé que plusieurs jours plus tard. La distribution de conserves de viande – comme explique Paul – à des survivants sous-alimentés et affaiblis avait provoqué plus de complications. Au lieu d'inclure les détenus armés dans la bataille pour la libération de Thuringe, comme ils l'avaient souhaité, les « officiers yankee » se seraient entêtés à leur reprendre, parfois par

29. « Der Aufstand in Buchenwald. Die Eisenhower-Armee – Komplize der SS-Henker », *Neues Deutschland*, 7 mai 1955.

30. Voir Maximilian Becker, « Die Internationale Föderation der Widerstandskämpfer (FIR) im Kalten Krieg », in Philipp Neumann-Thein, Daniel Schuch, Markus Wegewitz (dir.) : *Organisiertes Gedächtnis. Kollektive Aktivitäten von Überlebenden der nationalsozialistischen Verbrechen*, Göttingen, 2022, p. 544-583, ici p. 558.

31. Marcel Paul, « Fascisme » [cf. note 1].

32. *Ibidem*.

la force, les armes qu'ils venaient de prendre aux SS. Les anciens prisonniers et surtout les membres de l'ILK auraient à nouveau été enfermés à l'intérieur des barbelés et, si nécessaire, contraints par la force de refermer eux-mêmes les brèches, « que nos compagnons de lutte avaient ouverts »³³.

RÉSUMÉ ET PERSPECTIVES

Comme on a pu voir, les récits (pro-)communistes modifiaient, avec la distance temporelle croissante, de plus en plus le temps d'arrivée de l'armée américaine ainsi que leur propre rôle avant, pendant et après la libération. Déterminant pour ceci devrait être le fait que, pour les survivants (pro-)communistes, les troupes américaines aient été les plus mauvais libérateurs et ceci pour plusieurs raisons. Idéologiquement, ils se situaient du côté des adversaires, surtout lorsque, après la fin de la coalition antihitlérienne entre les puissances occidentales et l'Union soviétique, la guerre froide a donné lieu à un conflit de plus en plus acharné entre les systèmes, dont la première guerre chaude par procuration se déroulait en Corée depuis 1950. Parallèlement, la situation des anciens déportés se trouvant dans la zone d'influence de l'Union soviétique stalinienne s'est aggravée à partir des années 1950 à cause des soupçons, voire des persécutions, dus à leurs contacts directs avec les troupes

occidentales. Cependant, la création d'une image idéalisée d'une action offensive contre les SS le 11 avril 1945, organisée militairement, préparée de longue date sous la direction des détenus communistes et présentée comme « auto-libération » leur a été utile pour plusieurs raisons :

- Le récit a créé une distance idéologique entre les prisonniers et les soldats américains.

- Il promettait du prestige pour améliorer leur propre position et leur importance sociale et mémorielle et permettait d'étayer des revendications politiques dans l'après-guerre.

- Dans ce contexte, il a pu contribuer à clarifier l'ambivalence entre la prise de fonctions officielles dans le camp et la résistance organisée vis-à-vis de l'opinion publique. Finalement, il s'agissait aussi du caractère de Buchenwald et du rôle des communistes dont les interprétations se situaient entre deux extrêmes : le camp était-il un lieu d'une résistance organisée et d'une bataille victorieuse ou le lieu de la souffrance et de la mort ? Les résistants nommés par les SS dans l'administration interne du camp étaient-ils alors des héros ou des collaborateurs ?

- Le récit avait des éléments en commun avec d'autres récits de résistance, parus à partir de 1945 ; en outre, le motif de l'assaut de la porte du camp par des détenus armés peut être situé dans la tradition de la prise de la Bastille en 1789 ou du Palais d'Hiver

en 1917. Selon l'historien Yves Bizeul, « la dramatisation de la ruée, facile à représenter avec un pathos théâtral, [...] est un élément populaire des mythes politiques »³⁴ ; dans la France libérée, par exemple, la mémoire de la Résistance devenait importante très rapidement et peut-être les témoignages d'anciens prisonniers français s'approchaient du récit mythique du Paris « libéré par lui-même » le 25 août 1944, proclamé par le général de Gaulle³⁵.

En RDA et dans d'autres pays sous influence soviétique, le récit de « l'auto-libération » est vite devenue une doctrine d'État et l'est resté jusqu'à la fin des années 1980³⁶.

En revanche, différents récits, parfois concurrents, ont existé parallèlement

dans les pays occidentaux dès 1945, malgré toutes les tentatives des communistes d'y ancrer leur représentation de manière dominante dans l'opinion publique³⁷. Pour cela, ils utilisèrent des organisations transnationales comme le Comité international Buchenwald-Dora et Kommandos (CIBD) ainsi que des publications à caractère scientifique³⁸. Dans sa publication sur les Français à Buchenwald, parue en 1977, l'ancien déporté communiste Pierre Durand se consacra de manière détaillée à la résistance et à la libération du camp « par ceux qui y étaient internés »³⁹. Deux ans plus tard, le Mémorial de Buchenwald publia un exposé de Walter Bartel, initialement prévu comme publication du CIBD, dont l'intention est déjà visible dans le titre : « Le

34. Yves Bizeul, « Theorien der politischen Mythen und Rituale », in Id. (dir.) : *Politische Mythen und Rituale in Deutschland, Frankreich und Polen*, Berlin, 2000, p. 15-39, ici p. 17. Voir également Rolf Reichardt, « Die Stiftung von Frankreichs nationaler Identität durch die Selbstmystifizierung der Französischen Revolution am Beispiel der „Bastille“ », in Helmut Berding (dir.), *Mythos und Nation. Studien zur Entwicklung des kollektiven Bewusstseins in der Neuzeit*, Frankfurt/Main, 1996, p. 133-163.

35. Voir Wilfried Loth, « Frankreich – Kollaboration, Résistance und Pragmatismus », in Ulrich Herbert, Axel Schildt : (dir.), *Kriegsende in Europa. Vom Beginn des deutschen Machtzerfalls bis zur Stabilisierung der Nachkriegsordnung 1944-1948*, Essen, 1998, p. 100-113, ici p. 100, Pieter Lagrou, *The Legacy of Nazi-Occupation. Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe, 1945-1965*, Cambridge, 2000, p. 31, et Henry Rousso, « Frankreich. Vom nationalen Vergessen zur kollektiven Wiedergutmachung », in Monika Flacke (dir.), *Mythen der Nationen. 1945 – Arena der Erinnerungen*, Mainz, 2004, p. 227-256, ici p. 229-230.

36. Voir par exemple *Buchenwald 1945, herausgegeben von der Nationalen Mahn- und Gedenkstätte Buchenwald aus Anlaß des 40. Jahrestages der Selbstbefreiung des KZ Buchenwald am 11. April 1945*, Weimar-Buchenwald, 1985.

37. Voir là-dessus par exemple Henning Fauser : « Batailles » [cf. note 22].

38. On peut considérer comme l'une des premières le livre *Buchenwald – Mahnung und Verpflichtung. Dokumente und Berichte*, hrsg. im Auftrag der Fédération Internationale des Résistants, des Victimes et des Prisonniers du Fascisme vom Internationalen Buchenwald-Komitee und dem Komitee der Antifaschistischen Widerstandskämpfer in der DDR, Berlin, 1960. Le volume fut publié jusqu'en 1962 – en partie sous une forme adaptée – en République fédérale d'Allemagne, en Union soviétique et en Tchécoslovaquie. La publication du volume en France, encouragée par Walter Bartel, n'a pas eu lieu malgré sa proposition, exprimée en 1960, de mettre à disposition des épreuves déjà traduites. Des différences dans les récits des anciens détenus communistes en RDA et en France ont sans doute été déterminantes, mais ce point mériterait d'être étudié de manière plus approfondie. Voir Neumann-Thein, 2014, notamment p. 236-237.

39. Voir Pierre Durand, *Les armes de l'espoir. Les Français à Buchenwald et à Dora*, Paris, 1977, surtout p. 222-248, citation p. 241.

33. *Ibidem*.

collectif international antifasciste libéra le camp de Buchenwald. »⁴⁰

Bien que la portée publique de ces publications soit restée limitée dans les pays occidentaux, celles-ci n'ont pas été sans succès, tout comme le récit de la « libération du camp par les prisonniers eux-mêmes ». L'exposition « La Déportation 1933-1945 », réalisée en 1982 sur l'esplanade du Trocadéro, en est un exemple. Il semble que des survivants communistes français et est-allemands de premier plan aient réussi à ce que le rôle de la résistance joue un rôle prédominant dans la présentation des camps de concentration. Walter Bartel a été envoyé par la RDA pour l'inauguration de l'exposition le 24 avril 1982⁴¹. Marcel Paul déclara devant lui qu'ils avaient « non seulement réussi à démontrer la souffrance mais aussi la résistance active, la solidarité, le sabotage et finalement l'insurrection »⁴². La brochure accompagnant l'exposition est dominée, à côté des images de prisonniers décharnés du petit camp de Buchenwald, par des témoignages de la résistance par les survivants, dont un récit détaillé de Paul sur libération de Buchenwald avant l'arrivée de l'armée américaine⁴³.

En fin de compte, dès le début, cette interprétation représenta moins les événements réels de la fin du camp qu'elle ne réagissait à des conjonctures sociales, politiques et mémorielles anticipées ou réelles. Des communistes de premier plan essayèrent d'ancrer, toujours plus fortement et de manière exclusive, leur récit dans l'opinion publique en tant que partie intégrante et indiscutable de l'histoire du camp de concentration de Buchenwald. Pour ce faire, ils ont notamment tenté d'élever leurs témoignages au-dessus des récits d'autres détenus et groupes. Ce fait a eu des répercussions importantes, notamment en RDA et dans d'autres pays de l'Europe de l'Est. Dans ces pays, les communistes de premier plan de Buchenwald ont essayé de s'approprier rétrospectivement les conditions de vie réelles de la masse des détenus dans le camp et de les présenter comme les leurs, à moins qu'ils ne les fissent pas disparaître derrière l'idéalisation et la consécration de plus en plus partielle de l'organisation de résistance, de la solidarité internationale et de l'« auto-libération » armée⁴⁴.

40. Cf. Walter Bartel, « Das internationale antifaschistische Aktiv befreite das Konzentrationslager Buchenwald », *Buchenwald-Hefte*, n° 10, Weimar, 1979.

41. Neumann-Thein: *Parteidisziplin*, p. 369-370 (cf. astérisque en note, p. 29).

42. Note de Walter Bartel sur une consultation avec certains membres de l'exécutif du CIBD dans les locaux de la FNDIRP à Paris, 26 avril 1982, BwA, Archives de Walter Bartel, 31.

43. Cf. Ministère des Anciens Combattants (dir.), *La Déportation 1933-1945*, Paris, 1982.

44. Pour une vue d'ensemble, voir Philipp Neumann-Thein, « Von der Nationalen Mahn- und Gedenkstätte der DDR zur selbstständigen Stiftung. Zur Geschichte des Erinnerungsortes Buchenwald vor und nach 1989 », in Sigrid Brandt (dir.), *Massen sterben. Wege des Erinnerns an zwei Weltkriege aus europäischer Perspektive*, Berlin, 2021, p. 68-83, surtout p. 70-76.



Photos publiées dans le recueil *Buchenwald - Mahnung und Verpflichtung*, paru en 1960 en RDA et en RFA. Les deux photos ont été prises après la libération et renvoient aux conditions du petit camp dans la phase finale de Buchenwald. Néanmoins, les légendes suggèrent que les conditions de vie régnant dans la partie la plus misérable de Buchenwald auraient été celles de tous les détenus du camp. En généralisant, ils parlent des « grabats » des détenus et de l'« intérieur des baraques ».

Source: photos prises par Alfred Stüber, Collection du Mémorial de Buchenwald, Weimar, 000-02.001 et 013-02.057.



Bibliographie et sources

Bartel, Walter, « Das internationale antifaschistische Aktiv befreite das Konzentrationslager Buchenwald », *Buchenwald-Hefte*, n° 10, Weimar, 1979.

Becker, Maximilian « Die Internationale Föderation der Widerstandskämpfer (FIR) im Kalten Krieg », in Philipp Neumann-Thein, Daniel Schuch, Markus Wegewitz (dir.): *Organisiertes Gedächtnis. Kollektive Aktivitäten von Überlebenden der nationalsozialistischen Verbrechen*, Göttingen, 2022, p. 544-583.

Bizeul, Yves, « Theorien der politischen Mythen und Rituale », in Id. (dir.): *Politische Mythen und Rituale in Deutschland, Frankreich und Polen*, Berlin, 2000, p. 15-39.

Buchenwald – Mahnung und Verpflichtung. Dokumente und Berichte, hrsg. im Auftrag der Fédération Internationale des Résistants, des Victimes et des Prisonniers du Fascisme vom Internationalen Buchenwald-Komitee und dem Komitee der Antifaschistischen Widerstandskämpfer in der DDR, Berlin, 1960.

Buchenwald 1945, herausgegeben von der Nationalen Mahn- und Gedenkstätte Buchenwald aus Anlaß des 40. Jahrestages der Selbstbefreiung des KZ Buchenwald am 11. April 1945, Weimar-Buchenwald, 1985.

Buchenwalder Nachrichten. Nr. 1 (14. April 1945) – Nr. 28 (16. Mai 1945). Herausgegeben und eingeleitet von Bodo Ritscher im Auftrage des Direktors der Nationalen Mahn- und Gedenkstätte Buchenwald, Weimar-Buchenwald, 1983.

Carlebach, Emil, « Nach sieben Jahren ... », *Die Tat*, n° 15, 11 avril 1952.

« Der Aufstand in Buchenwald. Die Eisenhower-Armee – Komplize der SS-Henker », *Neues Deutschland*, 7 mai 1955.

« Die Befreiung Buchenwalds. Aus den Tagebuchaufzeichnungen des Häftlings Carolus », *Berliner Zeitung*, 2 août 1945.

Durand, Pierre, *Les armes de l'espoir. Les Français à Buchenwald et à Dora*, Paris, 1977.

Fausser, Henning, « Les batailles mémorielles autour de la libération du camp de Buchenwald parmi les anciens concentrationnaires en France », in Renaud Bouchet et al. (dir.), *Résurgences conflictuelles : le travail de mémoire entre arts et histoire*, Rennes, 2021, p. 57-72.

Goeken-Haidl, Ulrike, « Repatriierung in den Terror? Die Rückkehr der sowjetischen Zwangsarbeiter und Kriegsgefangenen in ihre Heimat 1944-1956 », *Dachauer Hefte*, n° 16, 2000, p. 190-209.

H. Br. : « Die Selbstbefreiung des KZ Buchenwald », *Deutsche Volkszeitung*, 2 août 1945.

Knigge, Volkhard/Löffelsender, Michael/Lüttgenau, Rikola-Gunnar/Stein, Harry (dir.), *Ostracisme et violence, de 1937 à 1945. Catalogue de la nouvelle exposition permanente du Mémorial de Buchenwald*, publié à la demande de la Fondation des Mémoriaux de Buchenwald et de Mittelbau-Dora, Göttingen, 2018.

Lagrou, Pieter, *The Legacy of Nazi Occupation. Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe, 1945-1965*, Cambridge, 2000.

Lalieu, Olivier, *La zone grise? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, 2005.

Livre blanc sur Buchenwald. Un secteur de la Résistance française, Paris, s.d. [1955].

Löffelsender, Michael, *Das KZ Buchenwald 1937 bis 1945*, Erfurt, 2020.

Loth, Wilfried, « Frankreich – Kollaboration, Résistance und Pragmatismus », in Ulrich Herbert, Axel Schildt (dir.), *Kriegsende in Europa. Vom Beginn des deutschen Machtzerfalls bis zur Stabilisierung der Nachkriegsordnung 1944-1948*, Essen, 1998, p. 100-113. Manhès, Colonel Frédéric Henri, *Buchenwald. L'organisation et l'action clandestines des déportés français 1944-1945*, Paris, s.d. [1947].

Ministère des Anciens Combattants (dir.), *La Déportation 1933-1945*, Paris, 1982.

Naumov, Vladimir/Rešin, Leonid, « Repressionen gegen sowjetische Kriegsgefangene und zivile Repatrianten in der UdSSR 1941 bis 1956 », in Klaus-Dieter Müller, Konstantin Nikischkin, Günther Wagenlehner (dir.), *Die Tragödie der Gefangenschaft in Deutschland und in der Sowjetunion 1941-1956*, Cologne et al., 1998, p. 335-364.

Neumann-Thein, Philipp, « Von der Nationalen Mahn- und Gedenkstätte der DDR zur selbständigen Stiftung. Zur Geschichte des Erinnerungsortes Buchenwald vor und nach 1989 », in Sigrid Brandt (dir.), *Massen sterben. Wege des Erinnerns an zwei Weltkriege aus europäischer Perspektive*, Berlin, 2021, p. 68-83.

Neumann-Thein, Philipp, *Parteidisziplin und Eigenwilligkeit. Das Internationale Komitee Buchenwald-Dora und Kommandos*, Göttingen, 2014.

« Nicht auf die Wachtürme der SS im Konzentrationslager Buchenwald – auf das wehrlose Dresden warfen sie Tod und Verderben », *Die Tat*, n° 6, 9 février 1952.

« Notre participation à l'action libératrice », *L'Humanité de Buchenwald*, n° 1, 22 avril 1945, p. 3-4.

Patton, George S., *Krieg, wie ich ihn erlebte*, Berne, 1950.

Poljan, Pavel, *Deportiert nach Hause. Sowjetische Kriegsgefangene im „Dritten Reich“ und ihre Repatriierung*, Munich et al., 2001.

Reichardt, Rolf, « Die Stiftung von Frankreichs nationaler Identität durch die Selbstmystifizierung der Französischen Revolution am Beispiel der „Bastille“ », in Helmut Berding (dir.), *Mythos und Nation. Studien zur Entwicklung des kollektiven Bewusstseins in der Neuzeit*, Francfort/Main, 1996, p. 133-163.

Rousso, Henry, « Frankreich. Vom nationalen Vergessen zur kollektiven Wiedergutmachung », in Monika Flacke (dir.), *Mythen der Nationen. 1945 – Arena der Erinnerungen*, Mainz, 2004, p. 227-256.

Sbornik vospominanij o koncentracionnom lagere Buchenwald [Collection de souvenirs sur le camp de concentration Buchenwald], Erfurt, 1945.

EJ L'évolution du rôle des amicales françaises dans la transmission de la mémoire autour de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof

Guillaume D'ANDLAU - Directeur du Centre européen du résistant déporté, ancien camp de Natzweiler-Struthof

« Quand le dernier d'entre nous sera mort, la flamme s'éteindra. Mais il restera des braises. Et il faut aujourd'hui en France des braises ardentes ! »

Hubert Germain, dernier survivant des Compagnons de la Libération,
décédé le 2 octobre 2021

Avec la disparition des derniers témoins, la question revient de manière de plus en plus pressante, comment transmettre l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et plus spécialement celle de la déportation, sans la présence des fers de lance qu'ont été les acteurs de cette période ?

Comment poursuivre cette mission en s'appuyant sur des associations mémorielles créées autour de ces acteurs disparus ou en voie de disparition ? À chaque parution de la revue du Souvenir français, au moins une page est consacrée aux associations qui ont fusionné avec le Souvenir français, faute de « combattants ». Celle d'octobre 2021 annonçait la disparition de l'association Rhin-Danube, de l'association des résistants du 11 novembre 1941 ou de l'association nationale du souvenir d'Afrique¹.

Comment faire résonner l'histoire de cette déportation avec la multiplication des canaux d'information et de communication qui demande des moyens

supplémentaires et des connaissances qui ne sont pas forcément à portée de main de bénévoles peu familiarisés avec ces nouveaux outils ?

Même si le Centre européen du résistant déporté (CERD) ne représente pas de la même façon les héritiers de sang que sont les amicales des camps, il est confronté naturellement aux mêmes questions.

Nous devons :

- nous préoccuper de la préservation d'un site père de notre action ;
- proposer des temps de mémoire, des cérémonies qui commémorent et rassemblent ;
- soutenir et participer à la recherche scientifique qui permet d'affiner notre regard sur l'histoire de ce site.
- organiser la transmission de cette connaissance vers les nouvelles générations. Un travail à faire auprès des jeunes, des enseignants et plus largement auprès du grand public.

1. *Le Souvenir français*, octobre 2021, n° 52.

La présence dans le même pays d'une amicale et du camp engendre une proximité particulière entre les anciens déportés, les amicales et l'État. Cette histoire voit se croiser et s'entrecroiser les actions menées par l'État et celles des associations mémorielles autour de l'ancien camp de concentration de Natzweiler, plus connu en France sous le nom de camp du Struthof ou de Natzweiler-Struthof. Elle engendre également des débats constructifs, parfois vifs sur la transmission de la mémoire et le rôle que chacun doit y tenir.

RENTREZ DANS L'HISTOIRE DE CETTE MÉMOIRE

Aussi surprenant que cela puisse paraître, retrouver la trace de cette action, comprendre son évolution au cours des années, présente aujourd'hui de réelles difficultés.

La seule association française subsistant aujourd'hui, l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Natzweiler-Struthof et de ses kommandos, est très pauvre en archives, beaucoup ayant été égarées voire détruites au gré des changements de présidents et secrétaires. Les débats organisés par la FMD à Paris le 26 novembre 2021 sur ce thème ont eu le mérite de nous alerter sur le nécessaire rassemblement d'une documentation au CERD sur cette histoire, pour pouvoir évoquer plus précisément le rôle que ces associations ont joué dans la transmission de la mémoire de ce camp. Cet article se veut être un premier pas dans cette direction.

De ce fait, certaines conclusions seront certainement à préciser, voire à réviser en fonction du travail que nous entamons.

LA MÉMOIRE À TÂTONS

Le KL Natzweiler est découvert vide et en l'état par les Américains, le 25 novembre 1944. Comme beaucoup d'anciens camps nazis, il est recyclé. Dès le mois de décembre, il sert de camp d'internement puis de centre pénitentiaire géré par le ministère de la Justice jusqu'en 1949.

La prise en main du site par l'administration française n'empêche pas le déroulement de manifestations commémoratives. Le 11 février 1945, le général de Lattre de Tassigny, commandant la 1^{re} armée française, fait célébrer au pied du camp un service funèbre à la mémoire du général Aubert Frère, chef de l'Organisation de Résistance de l'Armée, mort au camp, et des patriotes alsaciens. Neuf mois plus tard, le 11 novembre, Fanny et Yves Bouchard, délégués du réseau Alliance, invitent les survivants du camp à participer à la Journée des internés et déportés politiques et organisent une marche aux flambeaux entre le Struthof et Strasbourg.

Parallèlement, une croix et une stèle sont provisoirement érigées dans le bas du camp. Ce sont les premiers monuments de la mémoire. Néanmoins, ce sont des initiatives ponctuelles, non coordonnées. Les anciens déportés du camp ne se sont pas encore regroupés en amicales. Cela n'empêche pas le gouvernement

français d'agir pour conserver le témoignage visible de ce camp en y associant les anciens déportés.

LA CONJONCTION DU RÔLE DE L'ÉTAT ET DES ANCIENS DÉPORTÉS

À la fermeture du centre pénitentiaire en 1949², et après une brève prise en charge par l'administration des Domaines, la gestion du site est confiée le 7 octobre 1949 au ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG) qui a la charge d'en assurer la conservation et le développement.

Le gouvernement classe rapidement le sol du camp comme monument historique (31 janvier 1950), puis les carrières à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (19 septembre 1950), et le bâtiment abritant la chambre à gaz comme monument historique (7 août 1951). Début 1951, le ministère des ACVG désigne un architecte en chef des monuments historiques, M. Bertrand Monnet, pour élaborer un projet de conservation.

DE L'ANCIEN CAMP DE CONCENTRATION AU LIEU DE LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

L'idée de créer un lieu de mémoire sur le site de l'ancien camp de concentration émerge très tôt. Dès 1945, Madame Pauline Frère, veuve du général Frère et ancienne déportée de Ravensbrück, se dépense

corps et âme pour préserver le site. En 1947, le docteur André Bohn, ancien déporté de Natzweiler puis de Dachau et membre de l'amicale de Natzweiler-Struthof, écrit «il existe en France un seul camp de déportation, qui était par surcroît un camp de NN [*Nacht und Nebel*, Nuit et Brouillard, NDRL] : celui de Natzweiler, ou camp du Struthof. Ce camp mériterait d'être conservé comme le symbole, près de notre frontière de l'Est, de tous les autres camps qui étaient situés en Allemagne ; mais ce n'est pas suffisant : il conviendrait en outre d'élever à proximité de ce camp, qui, étant construit en bois, finira sans doute par disparaître un jour, un monument commémoratif ». Le 27 décembre 1949, Edmond Michélet, président-fondateur de l'amicale de Dachau, défend cette idée devant le ministre des ACVG.

Le 6 septembre 1951, une résolution de l'Assemblée nationale, portée par Irène de Lipkowski, résistante dont le mari est mort à Buchenwald, invite le gouvernement à reconnaître comme nécropole nationale l'ancien camp de concentration de Natzweiler. Elle indique : «L'honneur du pays exige qu'une sépulture recueille en terre française les cendres des déportés morts en terre étrangère et non réclamés par leur famille. Au symbole du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe doit correspondre celui de la Nécropole nationale des déportés et internés de la Résistance». L'État répond favorablement à cet

2. Le site, laissé vide et en l'état, est transformé en camp d'internement de 1944 à 1945 puis en centre pénitentiaire de 1945 à 1949.

appel³ et fait aménager la nécropole nationale du Struthof. Les premières dépouilles, dont celle du déporté inconnu, sont inhumées le 5 mai 1957.

Elles forment l'avant-garde des 1117 martyrs de la déportation qui seront finalement rassemblés au Struthof dans un repos commun. Partie émergée, visible et ténue de l'iceberg, de ces dizaines de milliers de morts dont les corps ont été réduits en cendres éparpillées dans les camps et prisons nazis, mais partie essentielle pour communier ensemble à cette histoire, à ce drame.

**LA COMMISSION EXÉCUTIVE (1953 – 1960) :
un outil associant anciens déportés
et représentants de l'État au service
de la création d'un mémorial**

La mise en place de ce monument s'organise autour d'un Comité national pour l'érection d'un mémorial de la Déportation, créé par décret du 13 octobre 1953. Placé sous le haut patronage du président de la République et avec comme président le ministre des ACVG, il doit organiser la souscription nationale, qui ouvre le 1^{er} novembre, pour l'édification d'un mémorial de la Déportation sur l'emplacement de

l'ancien camp de concentration de Natzweiler.

Ses membres sont nommés par arrêté le 15 décembre 1953. La séance inaugurale a lieu le 14 janvier 1954 sous la présidence de Monsieur Mutter, ministre des ACVG.

Par décret du 2 novembre 1954, l'administration du Comité national est confiée à une Commission exécutive. Ses membres sont désignés par arrêté du ministre des ACVG. Elle a la charge de prendre toutes mesures utiles pour l'édification du Mémorial et pour sa conservation grâce à l'allocation de fonds publics et du produit de la souscription nationale.

La Commission est composée de dix membres : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un délégué général à la propagande, un trésorier général; trois assesseurs représentent le ministre, son administration centrale et l'Office national des Anciens Combattants.

Président⁴ : George Degois (ancien déporté de Dachau et Mauthausen)

Vice-présidents : la générale Frère⁵ (ancienne déportée de Ravensbrück)

3. Cela aboutira au classement de l'ancien camp comme un haut lieu de la mémoire nationale par arrêté en date du 20 mars 2014, portant définition et fixant la liste des hauts lieux de la mémoire nationale du ministère des Armées, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2019. Dix sites sont classés comme hauts lieux de la mémoire nationale : le mémorial du Mont Valérien (Suresnes), l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin), le mémorial des martyrs de la déportation (Paris), le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Var), le mémorial des guerres en Indochine (Var), le mémorial du débarquement et de la libération de Provence (Var), Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais), la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont (Douaumont), le mémorial national de la prison de Montluc (Lyon), le monument aux morts pour la France en opérations extérieures (Paris).

4. Les présidents successifs de la Commission exécutive : Georges Degois (1954-1964), Richard Pouzet (1964-1971), Léon Boutbien (1971-2000), Jean de Roquette-Buisson (2001-2006), Robert Salomon, ancien déporté NN de Natzweiler et Dachau (2007-2015).

5. À l'époque, il était coutume de qualifier la femme d'un général de générale.

et le docteur Léon Boutbien (ancien déporté de Natzweiler et de Dachau)

Secrétaire général : Richard Pouzet (ancien déporté de Buchenwald, Dora et Ravensbrück)

Secrétaire général adjoint : Émile Fournier

Trésorier : Louis Houy

Délégué à la propagande : Berthe Thiriart (ancienne déportée de Buchenwald)

Assesseurs : Alexandre Mattei, Henri Ribière, Michel Roudfil.

Un autre arrêté, en date du 13 avril 1955, désigne Madame Pauline Frère comme conservatrice du mémorial de la Déportation du Struthof.

La composition de cette Commission, avec des membres aux parcours concentrationnaires différents, reflète la nature d'un projet qui veut rassembler la mémoire des déportés des différents camps. Néanmoins, la présence d'un ancien de Natzweiler, par ailleurs membre actif de l'amicale française, assure à cette dernière une possibilité de suivre au plus près les projets. Même si cette Commission est constituée à sa tête par des anciens déportés, elle est encadrée par l'administration représentée par le ministre des ACVG.

Et si l'emplacement de la nécropole est finalement fixé en dehors de l'enceinte du camp⁶, la coexistence de ces espaces unis dans une même vocation amène la commission à s'intéresser à la gestion du site.

Les missions dévolues à la Commission exécutive sont conduites jusqu'en février 1960, date à laquelle ses membres déclarent qu'il convient de considérer leur mission comme accomplie, compte tenu de l'achèvement des travaux, la nécropole et le mémorial étant inaugurés le 23 juillet 1960 par le général de Gaulle.

Cette décision marque la fin de l'existence dudit organisme dont seule est maintenue la fonction du conservateur, madame Frère.

Entre 1961 et 1964, sans décision officielle, les activités du Comité national et de sa Commission exécutive sont mises en sommeil.

**LA COMMISSION EXÉCUTIVE :
un outil au service de la conservation
du mémorial (1964–2005)**

La Commission exécutive est réactivée le 2 mars 1964 par un arrêté désignant ses nouveaux membres :

Président : Richard Pouzet (ancien déporté de Buchenwald, Dora et Ravensbrück)

Vice-présidents : la générale Frère (ancienne déportée de Ravensbrück) et le docteur Léon Boutbien (ancien déporté de Natzweiler et de Dachau)

Secrétaire général : François Faure (ancien déporté de Natzweiler et de Dachau et Compagnon de la Libération)

Secrétaire général adjoint : Roger Leroy (ancien déporté de Natzweiler et de Dachau)

6. Le projet initial de l'architecte Bertrand Monnet prévoyait d'implanter la nécropole à l'intérieur du camp sur l'emplacement des baraques.

Trésorier général : Émile Fournier
Assesseurs : le directeur des statuts et des services médicaux ou son représentant, le directeur de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou son représentant, Roland Teyssandier (ancien déporté de Natzweiler).

La composition de cette nouvelle Commission marque la montée en puissance des anciens déportés du camp de Natzweiler dans le cadre d'une mission qui a évolué.

UNE FORTE ASSOCIATION À LA GESTION DU SITE

Se réunissant plusieurs fois par an, la Commission mène une action volontariste pour favoriser la valorisation du site comme un lieu essentiel de la transmission de la mémoire de cette déportation. Elle participe activement à l'entretien du camp et à sa préservation. Elle prend une part prépondérante à la création du musée de la Déportation. Ce dernier est inauguré en 1965, à l'intérieur d'une des baraques de l'ancien KL, à l'occasion du 20^e anniversaire de la libération des camps. La Commission est également à l'origine de la création de la statue d'un gisant, placée à l'entrée du camp en 1973.

La Commission se renouvelle dans ses missions au fur et à mesure de l'évolution du site et des objectifs qu'elle se donne : reconstruction de la baraque-musée après l'incendie criminel de 1976, contribution à la création du CERD, inauguré en 2005, et participation financière à la restauration de la baraque crématoire en 2015.

DES INTERVENTIONS SOURCES DE FRICTIONS

Pendant plusieurs décennies, l'État et la Commission exécutive gèrent conjointement le site historique. La Commission se charge de la vente de souvenirs source de recettes et l'État de la billetterie et des gardiens-guides. Les deux sont en charge de la préservation du site.

Cette double gestion ne va pas sans provoquer quelques heurts du fait du chevauchement des prérogatives amenant parfois l'État à réagir vivement. Ainsi, le 28 février 1975, le chef de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DS-PRS) adresse une note au ministre des ACVG pour l'alerter sur les «[...] difficultés rencontrées par l'administration pour maintenir cette Commission dans la limite de ses attributions [...] ses membres en sont venus à considérer le Struthof comme leur propriété exclusive [...] ainsi que mes prédécesseurs, j'ai dû rappeler à maintes reprises que le ministère était seul responsable du Struthof et que le rôle de la Commission était purement moral et non administratif... je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'envisager de mettre fin au mandat des membres de la Commission, mais par contre, il semble indispensable de préciser, à nouveau, les rôles respectifs de l'administration et de la Commission.»

Le 10 juin 1976, lors d'une réunion de la Commission exécutive, le ministre tient à préciser que «l'administration a la responsabilité de la conservation, de l'entretien et du

gardiennage du camp et du Mémorial, quant à la Commission exécutive, elle a un rôle de "conseiller moral" dans la gestion des fonds provenant de la vente des brochures et souvenirs dont le produit est entièrement consacré au Struthof».

Malgré cette mise au point, les relations restent tendues. Ainsi, le 23 juillet 1990, le président de la Commission, Léon Boutbien, ancien déporté NN du KL Natzweiler, et par ailleurs membre du bureau de l'amicale de Natzweiler-Struthof, interroge le secrétaire d'État sur le rôle de la Commission, la modernisation du musée et la politique de valorisation. Le 8 octobre suivant, il lui adresse une lettre : «[...] je voudrais que tu précises tes intentions sur le rapport de notre Commission exécutive avec ton administration. Il est préférable de mettre à plat tout ce qui fait aujourd'hui l'objet du litige [...]».

Le secrétaire d'État lui répond sèchement : «[...] afin de dissiper tous les malentendus qui pourraient naître sur le rôle exact de la Commission, je me permets de vous adresser les textes qui définissent avec précision le rôle de la Commission que vous présidez... il vous appartient donc Monsieur le président de veiller à ce que la Commission exécutive n'outrepasse aucune de ses attributions [...]».

L'ÉMERGENCE DES AMICALES

À côté de ce dispositif qui voit l'État et une Commission constituée de fonctionnaires et d'anciens déportés de divers camps nommés à titre personnel pour valoriser et transmettre

la mémoire du site se constituent des amicales composées d'anciens du KL Natzweiler.

Entre 1945 et 1950, trois amicales sont créées et ont des portées et des vies différentes. Faute aujourd'hui de documents et de recherches poussées, nous avons du mal à suivre l'envol et la chute des deux premières :

Amicale des Anciens Déportés Politiques du camp du Struthof (dissoute en 1952).

1948 : Amicale des Anciens Internés des camps de Schirmeck et du Struthof, sous la direction de M. Oberlin, ancien directeur des services des anciens combattants (dissoute vers 1955).

1950 : Amicale de Natzweiler-Struthof, créée par François Faure. Renommée *Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Natzweiler-Struthof et de ses Kommandos*, elle est aujourd'hui la dernière amicale de l'ancien camp encore existante au niveau national.

L'AMICALE DE NATZWEILER-STRUTHOF, UNE GRANDE PROXIMITÉ AVEC L'AMICALE DE DACHAU

La date de création de l'Amicale en 1950 est un peu trompeuse car elle inscrit sa date de formalisation alors que des liens se sont tissés bien avant entre les anciens déportés du Struthof. En effet, ceux-ci, très largement évacués vers Dachau à partir de septembre 1944, promeuvent très tôt la mémoire du KL Natzweiler au sein de l'amicale du camp bavarois.

Même après la création de leur propre amicale, les anciens de

Natzweiler s'appuient fortement sur leur grande sœur, les membres fondateurs de la première étant tous des anciens déportés de Dachau. Les liens sont si étroits qu'en 1955, François Faure demande le regroupement administratif des deux amicales. En 1957, il manifeste le vœu d'une affiliation à l'amicale de Dachau. Devant l'opposition des anciens de Natzweiler n'ayant pas été déportés à Dachau, l'amicale de Natzweiler abandonne le projet.

Néanmoins, jusqu'en 1973, elle continue de publier ses informations dans le bulletin de liaison mensuel de l'amicale de Dachau et tient son congrès annuel aux mêmes dates et mêmes lieux que celui des anciens de Dachau, «usant et abusant de leur hospitalité fraternelle». Des pèlerinages conjoints sont également organisés comme celui à destination de Dachau en 1955. En 1958, les présidents des deux amicales unissent leur plume pour écrire au président de la République afin de protester contre la clémence des tribunaux français dont les criminels de guerre nazis bénéficient.

L'AMICALE, LA PRIORITÉ À UN ENTRE-SOI

L'exploitation des bulletins de l'amicale de Dachau permet de constater que l'amicale de Natzweiler vit sur elle-même et pour elle-même. Si après 1973 les archives manquent, on peut s'appuyer sur le témoignage de

l'historien Robert Steegmann⁷, ancien vice-président de l'Amicale, et celui de Pierre Rolinet⁸, ancien déporté, ancien président de 2009 à 2017, président d'honneur de cette amicale et membre de la Commission exécutive de 2009 à 2019, pour confirmer cette impression.

L'Amicale, à son origine, était selon eux d'abord une association de copains (des anciens que rassemblait la déportation au KL Natzweiler) qui cherchaient dans ce regroupement un espace d'échange, de convivialité et de soutien. Cela se traduit dans les statuts originels qui réservaient le statut de membre uniquement aux anciens déportés.

Cette situation a perduré jusqu'en 2006 lorsque les statuts furent modifiés pour admettre parmi les membres des «amis». Ils devaient cependant justifier du parrainage de deux membres de l'Amicale, soit eux-mêmes anciens déportés, soit membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints ou collatéraux). Cette dernière barrière n'a définitivement sauté qu'avec les nouveaux statuts édictés en 2018 qui permettent «de rassembler des membres de toutes générations et de toutes nationalités poursuivant l'objectif de rendre hommage à l'ensemble des Déportés du KL Natzweiler».

Ancienne directrice du CERD et ancienne présidente de l'amicale, Valérie Drechsler-Kayser a été bien inspirée de demander en 2018 le

rajout de la «version courte» du nom de l'association : *Natzweiler-Struthof, Histoire et mémoire*, pour signifier que la mémoire du lieu va au-delà des mémoires individuelles et qu'elle doit s'ancrer dans la connaissance de l'histoire... quand bien même cette approche intervient plus que tardivement.

Cette primauté du lien parental (filial, marital, collatéral) dans l'admission d'autres membres en dit assez long sur la dimension interpersonnelle que les membres entendaient donner à l'Amicale au détriment de la transmission de la mémoire, hors du cadre des cérémonies commémoratives annuelles.

C'est sans doute la principale raison pour laquelle la transmission d'une mémoire globale du KL Natzweiler, a fortiori dans sa dimension internationale, n'a pas été la priorité de l'amicale. Les anciens déportés ont préféré témoigner individuellement (dans les établissements scolaires ou dans diverses publications), laissant ainsi aux historiens et à ceux qui ont pris en charge la gestion du site le soin de la transmettre de façon plus systématique.

Le président actuel de l'amicale, Jean-Luc Schwab, constate que «l'Amicale a un peu péché par omission pendant des décennies, privilégiant la convivialité entre membres et la défense d'intérêts communs aux déportés (statut administratif des déportés par exemple) à la

transmission active de la mémoire des lieux»⁹.

LA POSSIBILITÉ DE S'APPUYER SUR UN SITE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ACTUEL

Le cas de l'amicale de Natzweiler est par ailleurs unique. À la différence des autres amicales françaises qui se font les ambassadeurs d'une mémoire d'un camp situé à l'étranger, l'association travaille à pérenniser la mémoire du seul camp de concentration nazi construit sur le territoire français actuel. Cette présence et le fait de disposer de membres qui siègent, certes à titre individuel, dans la commission exécutive leur permet d'avoir un regard sur la valorisation tout en laissant à d'autres la tâche de porter la mémoire du camp principal du KL Natzweiler et de la développer.

UN NOMBRE D'ADHÉRENTS LIMITÉ

Les limites apportées par les statuts, la priorité donnée à la convivialité ont fortement pesé sur le nombre d'adhérents à l'Amicale. Si ce fait est difficile à quantifier en l'absence d'archives, il est confirmé par Pierre Rolinet que l'Amicale n'a jamais dépassé 150 membres et plafonne aujourd'hui à 80 malgré l'assouplissement des conditions d'adhésion.

D'autres éléments peuvent expliquer également la faiblesse du nombre de membres au cours de

7. Robert Steegmann est également le président du conseil scientifique du CERD.

8. Pierre Rolinet est décédé le 24 avril 2022.

9. Message à l'auteur du 5 novembre 2021.

ces années. Un tiers seulement des déportés immatriculés au KL Natzweiler, sur les 52 000 déportés recensés, sont passés par le camp principal. Tous les autres ont été envoyés directement vers les camps annexes. Sur ce total, les déportés français représentent, avec 7 056 personnes recensées, la troisième population du KL Natzweiler à être passée par le camp principal ou ses annexes. Chiffre relativement modeste au regard des 89 000 déportés de France pour motifs de répression (résistants, opposants politiques, otages...).

Enfin, le camp, créé en 1941, ne fonctionne « à plein régime » qu'en 1943 et surtout en 1944. De fait, beaucoup de déportés ne feront qu'un bref séjour au camp principal, évacué à partir de septembre 1944. Beaucoup passeront plus de temps à Dachau ou dans les camps annexes du KL Natzweiler qui fonctionneront, eux, jusqu'en mars-avril 1945 et ne se sentiront pas forcément mobilisés par une adhésion à l'amicale de Natzweiler.

LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE DES ANCIENS CAMPS ANNEXES DU KL NATZWEILER

Dans l'état des connaissances actuelles, il semble que l'amicale française se soit peu préoccupée de la mémoire des anciens camps annexes du KL Natzweiler dont la majorité était située outre-Rhin.

On trouve tout de même la trace, en 1953, de deux pèlerinages, organisés par l'amicale de Dachau dans la vallée du Neckar et à Vaihingen où des membres de l'amicale de Natzweiler sont présents. Elle est également représentée lors de l'inauguration d'un monument à Vaihingen en 1958.

Ce faible intérêt peut s'expliquer par l'absence pendant des décennies de lieux physiques dédiés à ces lieux.

En Allemagne, la prise de conscience de la nécessité de valoriser la mémoire de ces camps n'est apparue que tardivement. Il a fallu attendre les années 1980 pour que des chercheurs allemands se penchent sur leur histoire et que de jeunes bénévoles les valorisent. Lentement, des lieux de mémoire ont été érigés. Une vingtaine existe aujourd'hui.

La prise de conscience, côté français, a été encore plus tardive et, à ce jour, seule la mémoire de trois camps annexes sur huit est valorisée sur notre territoire, ceux de Metz (57), Thil (54), et Urbès (68). En 2016, dans le cadre d'un projet d'obtention d'un label de patrimoine européen, les lieux de mémoire allemands (treize dans le Bade-Wurtemberg, deux en Hesse, un en Rhénanie-Palatinat) unissent leurs forces au sein du VGKN¹⁰. Cette association a pour but de fédérer et valoriser l'action de ces mémoriaux situés de l'autre côté du Rhin au sein d'un même réseau.

LE CERD : UN SOCLE SUR LEQUEL S'APPUYER

Une évolution majeure dans la mémorialisation du site s'opère avec la création du CERD, un projet porté, parmi d'autres, par la Commission exécutive et l'amicale française soucieuses d'élargir et de consolider le socle sur lequel pourra s'appuyer la transmission à un moment où la question de la relève devient prégnante. Les plus jeunes des anciens déportés approchent alors les 80 ans.

Avec la création du CERD, le 3 novembre 2005, pour laquelle elle a apporté son expertise, les dernières prérogatives de la Commission exécutive disparaissent. Elle n'intervient plus qu'en marge de l'organisation des cérémonies annuelles de juin.

Enfin, un décret ministériel du 24 octobre 2019 abroge le décret du 13 octobre 1953 relatif à l'édification d'un mémorial de la Déportation au Struthof et, par conséquent, dissout le Comité national et sa Commission exécutive.

LE RÔLE DE L'AMICALE AUJOURD'HUI

Si la création du CERD a contribué indirectement à la fin de la Commission exécutive, l'amicale, elle, a poursuivi son chemin.

Elle est à l'origine notamment de la création d'une plaque apposée à la gare de Rothau, lieu d'arrivée des déportés du KL Natzweiler, et du monument de l'ancien camp au Père Lachaise. Elle publie régulièrement une lettre d'information et est active sur les réseaux sociaux. Elle a réédité, en 2021, *Un fétu de paille dans les bourrasques de l'histoire*¹¹, de Roger Boulanger, ancien déporté de Natzweiler, enrichi de notes explicatives et de sections thématiques rédigées par Robert Steegmann. Elle est toujours associée et présente aux commémorations sur le site de l'ancien camp mais, à l'image des autres amicales, elle s'interroge sur son devenir et sa place dans cette transmission de la mémoire du KL Natzweiler.

Sources de cet article : *Bulletins de l'amicale de Dachau*. 1950-1973. Archives de l'amicale de Dachau. Procès-verbaux des réunions de la Commission exécutive. 1954-2009. Archives du Centre européen du résistant déporté.

10. VGKN : *Verbund der Gedenkstätten im ehemaligen KZ-Komplex Natzweiler* (réseau des lieux de mémoire de l'ancien complexe concentrationnaire de Natzweiler).

11. Aux Éditions Tirésias-Michel Reynaud, Paris, 2022.

EJ Les associations d'anciennes déportées de répression et la mémoire de la déportation : objets, modes de représentation et enjeux

Philippe MEZZASALMA - Docteur en histoire, conservateur des bibliothèques, chef du service de la presse à la BnF

L'entrée de Germaine Tillion et de Geneviève de Gaulle au Panthéon contribue à intégrer pleinement les anciennes déportées de répression dans la mémoire nationale, et permet une reconnaissance de leurs engagements et sacrifices. L'objet de cet article est de revenir sur la lente constitution de cette mémoire et du rôle fondamental joué par les deux associations de rescapées de cette déportation, l'Amicale de Ravensbrück et l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR), en en présentant les contours¹ ainsi que les approches mémorielles spécifiques. Différentes de celles des associations d'anciens déportés, ces mémoires se construisent sur un mode plus doloristes qu'héroïsant, avec une tonalité où le spirituel précède le politique. En découle une déclinaison spécifique des moments mémoriels communs à l'ensemble des déporté(e)s, mais aussi la construction de monuments (le monument aux victimes de Ravensbrück au Père Lachaise, le mémorial des Françaises sur le site du camp), de

temps de recueillement (la libération du camp fin avril) qui sont propres à leurs parcours. Nous souhaitons ici rappeler ces enjeux mémoriels et leurs évolutions jusqu'au 70^e anniversaire de la fin de la guerre, période après laquelle ces mémoires ne sont plus, faute de survivantes, portées par les déportées elles-mêmes. Il convient pour cela de commencer par présenter distinctement les deux associations.

L'ADIR

L'ADIR se caractérise dans le monde déporté par sa revendication d'être une association non mixte de femmes déportées : « L'ADIR est en France la seule association exclusivement féminine de déportées et internées de la Résistance. C'est ce qui lui donne son caractère, son utilité et son sens particulier. Créée à la Libération, avant même le retour des expatriées, l'ADIR porte son effort sur tous les problèmes féminins posés par la déportation. Les prisons utilisées par l'ennemi sous l'occupation comportaient une section

1. Pour l'histoire de la déportation de répression des femmes de France, comme pour l'histoire des associations de rescapées, nous renvoyons au numéro spécial de la revue *En Jeu*, « Femmes dans la déportation : transmettre d'hier à aujourd'hui », publié en 2021. Cf. aussi Philippe Mezzasalma (dir.), *Femmes en déportation*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2019.

féminine ; des convois féminins ont été envoyés en Allemagne où des camps de femmes les attendaient. Il y a eu une DÉPORTATION FÉMININE² dont les suites sont psychologiques, physiques, sociales ; il y a une pathologie féminine de la déportation. [...] Nous aimons à nous retrouver entre femmes ayant eu en commun une expérience atroce, mais aussi des souvenirs fraternels et précieux.»³

L'ADIR se construit comme un regroupement de compagnes aux parcours communs, et veut représenter «la déportation féminine», ce qui est d'autant plus remarquable qu'elle seule l'incarne ainsi, et ce qui a des conséquences majeures sur le développement de son corpus mémoriel. Ses membres estiment dès le début de l'association qu'elles devront porter seules les spécificités de la déportation des femmes, et en entretenir la mémoire, affirmation basée sur la conscience de la singularité de leurs parcours, et de son importance pour une mémoire et une histoire globale de la déportation et de la répression nazie.

Ce désir de mise en exergue du rôle et de la place des femmes dans la résistance et la déportation ne provient pas d'un profil féministe : pas de féministes «historiques» en son sein et, en 1945, les organisations issues de ce courant ont presque disparu en France. Issue des comités de ménagères de la Résistance, l'Union des femmes fran-

çaises (UFF), qui déclare deux millions d'adhérentes à son premier congrès en juin 1945, est alors l'association féminine majeure, défendant les droits des femmes, mais ne se revendique pas du féminisme. L'ADIR est proche des valeurs de l'UFF, tant que celle-ci ne se fait pas le porte-voix de l'influence communiste dans les milieux féminins.

Cette identité se réaffirme lors des assemblées générales, dont les comptes rendus, publiés dans le bulletin, diffusent un profil mémoriel propre, au cœur de la vie de l'association. Des commissions spéciales du conseil d'administration (CA) déploient cette politique vers les cérémonies annuelles de commémorations (spécifiques comme générales), les projets d'édition, la participation aux rencontres du monde déporté. Le CA mandate des représentantes pour participer au travail mémoriel commun, y portant le souvenir des mortes en déportation, auprès du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, puis à l'Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste (ASSAG). L'ADIR contribue à la création du Concours national de la Résistance et de la Déportation, permettant ainsi à la mémoire des disparues d'être diffusée en direction des nouvelles générations. L'ADIR structure cette intervention mémorielle autour de son bulletin *Voix et Visages*, véritable journal⁴ aux

sources recoupées et aux informations vérifiées⁵, qui se présente aussi comme un mémorial des disparues : chaque numéro publie un ou plusieurs articles biographiques consacrés aux mortes en déportation dans la rubrique «In memoriam».

L'AMICALE DE RAVENSBRÜCK

L'Amicale de Ravensbrück proclame des objectifs proches de ceux de l'ADIR : «Maintenir les liens de fraternité entre les anciennes déportées de Ravensbrück et de ses commandos et développer l'amitié entre les anciennes du camp et les familles des disparues ; faire respecter la mémoire de celles et de ceux qui ont été assassinés à Ravensbrück ou qui sont décédés des suites des sévices subis au camp.»⁶ Elle se présente aussi comme l'outil de défense des intérêts matériels et moraux des adhérentes dans un registre revendicatif plus proche de l'expression syndicale que de l'association d'anciens combattants. Son versant mémoriel porte son combat pour que «les conditions ayant permis Ravensbrück ne puissent jamais se reproduire»⁷, entre considération humaniste et filiation antifasciste. L'Amicale est aussi une association de femmes déportées non mixte,

mais qui ne revendique pas cette non-mixité, et s'ouvre aux rares Français rescapés de Ravensbrück (sans succès) comme aux deux garçons nés au *Frauenkonzentrationslager*, Guy Poirot et Jean-Claude Passerat. L'Amicale met toutefois en avant le caractère féminin de l'association, en le délimitant au camp de Ravensbrück et à ses kommandos, comme une amicale de femmes de la FNDIRP. Son champ mémoriel lui est ainsi longtemps subordonné, et elle en reprend les combats et les positions publiques.

Malgré la guerre froide et l'accroissement des dissensions entre les deux associations, les liens ne sont jamais coupés (une demande de fusion par l'Amicale est même faite à l'ADIR, et entre 1945 et 1948 les relations sont assez bonnes pour que nombre d'adhérentes aient la double affiliation⁸). Les deux associations délèguent Germaine Tillion comme observatrice au procès de Ravensbrück⁹ en 1946, et celle-ci coordonne la première publication collective sur le camp¹⁰. Elles publient ensemble en 1965 *Les Françaises à Ravensbrück*, importante somme sur le sujet, et beau succès de librairie, déterminant pour la représentation des déportées, leur connaissance par le grand public, et pour la codification de la mémoire des disparues.

2. En majuscule dans le texte.

3. «L'ADIR association féminine», *Voix et Visages*, n° 58, juillet-octobre 1957, p. 1.

4. Le rapport moral du 17 mars 1962 évoque «Notre bulletin, *Voix et Visages*, dont le rayonnement atteint une portée qui nous étonne parfois», Anne-Marie Boumier, «Assemblée générale du 17 mars 1962», *Voix et Visages*, n° 83, mars-avril 1962, p. 2.

5. Animé à sa création par une journaliste professionnelle, Anne Fernier, elle-même déportée.

6. Extrait des statuts. Amicale de Ravensbrück. *Revivre et construire demain*. Paris, 1994, page de garde.

7. *Ibidem*.

8. Cf le fichier d'adhérentes de l'ADIR, archives de l'ADIR, La Contemporaine.

9. Germaine Tillion. «Le procès de Ravensbrück - Ce qui se passe à Hambourg», *Voix et Visages*, n° 5, janvier 1947, p. 1.

10. Marie-Elisa Nordmann y avait notamment publié une contribution «Le moral communiste». Germaine Tillion (dir.), *Ravensbrück. Documents et témoignages*, Lausanne, Les Cahiers du Rhône, 1946.

À la télévision enfin, cette mémoire est portée dès 1967, Geneviève de Gaulle et Denise Vernay participant à une émission sur Ravensbrück avec Marie-Claude Vaillant-Couturier et Marie-Jo Chombart de Lauwe¹¹. Aussi, malgré la guerre froide, les deux associations ont préservé, plus que leurs camarades masculins, une entente prolongeant l'amitié née en déportation. Cela a contribué au développement du souvenir des mortes, par un travail précoce de valorisation de la mémoire.

COMMÉMORATIONS ET MONUMENTS

L'Amicale publie régulièrement des témoignages dans son bulletin *Ravensbrück*, à partir des années 1960¹², après avoir initié des pèlerinages à Ravensbrück dès 1951, grâce à ses relations avec les associations est-allemandes. Plus impliquée dans les manifestations collectives que dans l'écriture à cette période, l'Amicale œuvre pour le transfert en 1951 de cendres de déportées de Ravensbrück au Père Lachaise, comme l'a fait en 1946 la FNDIRP pour les déportés d'Auschwitz : « En tête venaient les drapeaux des sections

de déportés et le drapeau français, puis l'urne portée par quatre camarades en tenue rayée, suivie par des nombreux porteurs de portraits et de fleurs [...] Un millier de personnes au bas mot étaient présentes. »¹³ Les déportées financent elles-mêmes le seul monument leur rendant spécifiquement hommage, œuvre d'Émile Morlaix, inauguré le 23 avril 1955¹⁴ à l'occasion du 10^e anniversaire de la libération des camps. L'Amicale évoque les collectes de dîners de gala organisés, le budget spécial de l'association, mais pas de subvention ministérielle.¹⁵ Elle reproche longtemps aux pouvoirs publics de laisser les rescapé(e)s s'organiser entre eux pour la mémoire de leurs morts : « Nous avions espéré trouver des appuis officiels. Aujourd'hui, il faut nous dire que c'est encore sur nos propres forces qu'il faut compter. C'est nous qui devons réunir les fonds nécessaires. Ce sont les rescapées qui se dresseront toutes ensemble pour crier à la face du pays qu'il ne faut pas oublier » La sensibilité communiste à sa direction, (Marie-Claude Vaillant-Couturier, Rose Guérin¹⁶, sympathisantes comme Renée Mirande) lui

permet d'être associée dès 1955 aux travaux d'aménagement du site de Ravensbrück¹⁷, à la création du premier musée et du mémorial du camp, l'ADIR (gaulliste) n'en étant pas partie prenante, de par la situation politique internationale et du régime de la RDA. De fait, c'est l'Amicale seule qui y intervient alors comme représentante de la mémoire des déportées de France¹⁸, avec une vision sur les relations avec les autres nationalités plus positive que celle de l'ADIR.

L'Amicale développe un mode commémoratif original, avec la création d'une rose dédiée aux mortes au camp, plantée en parterre sur le lieu des fosses communes du KL¹⁹. Elle organise une exposition « Les Françaises à Ravensbrück » en avril 1959 à Paris, à la mairie du IV^e arrondissement, visitée par 10 000 personnes²⁰,

longtemps poursuivie via une version itinérante dans plusieurs dizaines de villes en région²¹. Enfin, à l'instar de la FNDIRP, et contrairement à l'ADIR, l'Amicale ne s'est pas vue comme devant disparaître après le décès des dernières déportées. Évoluant vers un discours humaniste généraliste, contre la torture et les discriminations, moins porteur des seules mémoires et histoires de la déportation, l'Amicale s'est ouverte vers l'extérieur, en faisant adhérer les filles des déportées, leurs petites-filles, et enfin des ami(e)s (l'Amicale est encore active en 2022 pour cette raison)²². L'Amicale a cru comme l'ADIR que la plus grande partie des rescapées avait adhéré à son association²³, donnant les mêmes chiffres que son homologue²⁴. Or, malgré leurs efforts, les deux associations

11. Émission de l'ORTF dans la collection *Il faudra que je me souvienn*, diffusée le 30 avril 1967. <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu07040/marie-claude-vaillant-couturier-la-solidarite-entre-les-deportees-du-camp-de-ravensbruck.html>

12. En fait, à partir du travail préparatoire pour la publication des *Françaises à Ravensbrück* en 1965.

13. Extrait du discours de Renée Mirande, la présidente de l'association. « La cérémonie du Père Lachaise », *Ravensbrück*, juillet 1951, p. 3.

14. AFMD, *Monuments à la mémoire des déporté(e)s victimes des camps de concentration et d'extermination nazies*, Paris, Mairie de Paris, 2009, p. 10.

15. Jacqueline Rigault, « Si l'on veut, rien n'est impossible », *Ravensbrück*, avril 1955, p. 2.

16. Rose Guérin [1915-1998], militante communiste et syndicaliste CGT, résistante dans les FTP, déportée comme NN à Ravensbrück, puis en mars 1945 à Mauthausen. Libérée le 24 avril 1945, elle est élue députée PCF à l'Assemblée nationale, réélue jusqu'en 1958. http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/lnum_dept/3631.

17. S. Chollet, « Projet de monument au camp de Ravensbrück », *Ravensbrück*, décembre 1956, p. 2.

18. « Compte rendu de la dernière réunion du comité international de Ravensbrück », *Ravensbrück*, décembre 1956, p. 2-3.

19. « Ainsi des roses venues de France fleuriront chaque année dans la Roseraie de Ravensbrück aux côtés des roses venues de Lidice, le village tchèque martyr, et de roses envoyées de tous les pays d'où des femmes ont été déportées à Ravensbrück et y ont été assassinées par les nazis. », in « Des Rosiers de France », *Ravensbrück*, avril 1959, p. 6. Créée en 1975, pour le 30^e anniversaire de la Libération, la rose de Ravensbrück s'appelle « Résurrection ». Amicale de Ravensbrück, *Revivre et construire demain*, Paris, 1994, p. 46.

20. Rose Guérin, « Plus de 10 000 personnes à notre exposition « Les Françaises et Ravensbrück », *Ravensbrück*, juin 1959, p. 1.

21. Cette exposition est la première à évoquer l'étendue des sévices infligés aux femmes de France dans la déportation. Lors de la grande exposition « Crimes hitlériens » au Grand Palais à l'été 1945, le sujet n'avait été abordé que par un panneau partagé avec le camp d'Oranienbourg, illustrant les crématoires. Cédric Gruat, *Crimes hitlériens. Une exposition-deuil au sortir de la guerre*, Paris, Éditions Tirésias, 2017, p. 59.

22. Amicale de Ravensbrück, « Assemblée générale exceptionnelle ». *Ravensbrück*, n° 195, 2^e trimestre 2017, p. 5.

23. Paule Portier, « Un acte important », *Ravensbrück*, avril 1952, p. 2. Paule Portier est alors secrétaire générale et rappelle : « Mais de qui dépendent cette existence et cette vie ? De chacune des rescapées de Ravensbrück, de chaque famille de nos compagnes disparues. Elles dépendent aussi du maintien entre nous de cette union si belle qui fut scellée dans la lutte pour la libération de notre pays et dans les souffrances dont nous portons les traces. »

24. « Sur environ deux mille trois femmes revenues vivantes des camps de concentration, mille neuf cent quarante-deux ont donné leur adhésion à l'ADIR, soit 84 % de l'effectif des femmes qui ont été déportées. » Anne-Marie Boumier, « Assemblée générale du 23 mars 1958 ; rapport moral 1957 », *Voix et Visages*, n° 61, mars-avril 1958, p. 5. Cette proportion est également évoquée par l'Amicale.

ne regroupent qu'un peu plus des deux tiers des rescapées²⁵, plus de 2000 d'entre elles restant en dehors de leur périmètre, ce qu'elles ignoraient. De même, elles furent longtemps persuadées que la majorité des déportées avait péri en déportation²⁶, appréciation dont la FMD a établi depuis 2004 qu'elle était erronée, mais qui a eu du mal à s'effacer, et une vision pessimiste du retour des camps a longtemps perduré²⁷.

On note des axes mémoriels différents chez les rescapées que chez leurs camarades masculins, avec notamment une sensibilité précoce à la Shoah. Les femmes participent aux initiatives mémorielles générales qui reflètent surtout la déportation des hommes, autour de lieux masculins de déportation (Sachsenhausen, le Struthof ou Dachau).

SUR LA SHOAH

L'horreur d'Auschwitz est portée comme étendard contre les crimes nazis, et invoquée dans les débats de l'après-guerre. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les débats historiographiques concernant la prise en considération par l'opinion publique des rescapés des camps à leur retour pour laquelle nous renvoyons à la bibliographie spécialisée sur le sujet²⁸. On peut constater dans les témoignages publiés par d'anciennes déportées entre 1945 et 1948²⁹ une appréhension du judéocide (comme témoin) avec une fréquence et une précision que l'on trouve moins systématiquement dans les récits des déportés de répression rescapés pour la même période. Cette sensibilisation peut provenir de l'entreprise d'extermination systématique à Ravensbrück entre l'automne 1944 et avril 1945, et aussi parce que certaines

d'entre elles, comme Marie-Claude Vaillant-Couturier, ont été des témoins directs de l'extermination des juifs à Birkenau³⁰. Nous avons pu constater que l'intérêt du public pour ces témoignages décroît puis s'arrête après 1948, la plupart des autrices n'arrivant plus à se faire publier, à l'instar de ce qu'Annette Wieviorka³¹ relève pour l'édition des témoignages des rescapés de la Shoah. L'étude de la presse quotidienne nationale de cette période³² permet de constater que l'opinion publique identifie avec difficulté la dimension particulière du Judéocide, et le rôle central exercé par Auschwitz. L'appréciation de la déportation demeure confuse pour l'opinion publique, longtemps écrasée par l'horreur de la découverte des camps. Les rescapé(e)s de la déportation de répression en ont bien sûr une appréciation plus précise, de par leurs parcours personnels. Au-delà des nuances de ressenti (de l'empathie à une certaine indifférence en passant par la pitié), la plupart des témoignages consultés identifie bien la violence inouïe et spécifique que

les nazis ont fait subir aux juifs d'Europe. Mis à part le cas particulier de Paul Rassinier, d'ailleurs vigoureusement dénoncé pas les associations de déporté(e)s³³, on trouve peu d'expressions antisémites ou négationnistes parmi eux. L'antisémitisme est combattu par toutes les associations de déporté(e)s, où prédomine une compassion pour les Juifs, vus comme les victimes ayant subi le pire sort. Mais pour les associations d'hommes, leur reconstruction passe d'abord par la valorisation de l'image du héros, du combattant martyrisé et moralement invaincu, qui s'accommode mal du statut de victime, d'où une possible plus grande distanciation³⁴. Il apparaît, via l'étude systématique des témoignages de femmes, des bulletins de l'ADIR et de l'Amicale, que la proximité en déportation de déportés juifs, ou le fait d'avoir été des témoins directs du processus d'extermination, furent déterminants pour le développement de leur conscience du Judéocide : ainsi, l'Amicale contribue au sein de la FNDIRP à porter la mémoire d'Auschwitz au-delà des seules résistantes du

25. Une liste d'adhérentes dans un dossier du conseil d'administration de l'ADIR (période 1945-1950) évalue le nombre à 2226. Archives de l'ADIR, La Contemporaine, Arch Rés 0002 (6).

26. Comme le dit en 1954 Jacqueline Rigault : « Nous sommes revenues peu nombreuses, beaucoup d'entre nous n'ont pu survivre jusqu'à ce jour, et la majorité de celles qui sont encore là sont durement atteintes dans leur santé. » Jacqueline Rigault, « Si l'on veut, rien n'est impossible », *Ravensbrück*, avril 1955, p. 2.

27. Arnaud Boulligny et Pierre-Emmanuel Dufayel. « Projet de Mémorial de femmes déportées de France à Ravensbrück », *Ravensbrück*, n° 195, 2^e trimestre 2017, p. 5.

28. Citons notamment : Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, Pluriel, 1992. Jean-Marc Dreyfus, *Ami, si tu tombes... Les déportés résistants des camps au souvenir 1945-2005*, Paris, Perrin, 2005. Serge Wolikow, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, Le Cherche-Midi, 2006. Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wieviorka (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2009. Peter Kuon, *L'écriture des revenants. Lecture de témoignages de la déportation politique*, Paris, Éditions Kimé, 2013. Pour une bibliographie à jour, nous renvoyons à notre thèse, consultable à la Fondation pour la mémoire de la Déportation, et au Musée de la Résistance et de la Déportation à Besançon : *La Déportation des femmes de France par mesure de répression dans les camps nazis, 1940-1945*, thèse d'histoire soutenue le 16 juin 2019 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

29. Citons notamment : Denise Dufournier, *La Maison des mortes*, Paris, Hachette, 1945. Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, l'enfer des femmes*, Paris, Tallandier, 1945. Marie-Jeanne Bouteille-Garagnon, *Infernal rébus*, Moulins, Crépion-Leblond, 1946. Catherine Roux, *Triangle rouge*, Lyon, Audin, 1946. Violette Maurice, NN, Saint-Étienne, SPER, 1947. Yvonne Pagniez, *Scènes de la vie du bagne*, Paris, Flammarion, 1947. Violette Lecoq, *Témoignages, 36 dessins à la plume*, Paris, Les Deux Arènes, 1948. Pour une liste complète, je renvoie à ma bibliographie de thèse.

30. Marie-Claude Vaillant-Couturier, *Déposition au procès de Nuremberg*, Paris, UFF, 1946. *Mes vingt-sept mois à Auschwitz et Ravensbrück ; conférence prononcée le 19 mars 1946*, Paris, Ed. du Mail.

31. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide*, op. cit.

32. Ont été dépouillés systématiquement *Combat*, *la Croix*, *Le Figaro*, *Franc-Tireur*, *L'Humanité*, *Libération* et *le Populaire*, d'août 1944 à la fin de l'année 1946. Nous avons une divergence sur le traitement de ce sujet par la presse quotidienne lors de cette période avec la très riche étude de François Azouvi, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français la mémoire*, Paris, Fayard, 2012.

33. *Voix et Visages* publie un compte rendu de son procès, et de sa condamnation le 9 novembre 1965. « Paul Rassinier condamné », *Voix et Visages*, n° 101, novembre-décembre 1965, p. 2. On remarquera qu'une des avocates des parties civiles maître Mirande, déportée et présidente de l'Amicale. L'étude du « cas » Rassinier déborde très largement de notre sujet, et nous renvoyons pour cela vers la bibliographie existante, notamment Florent Brayard, *Comment l'idée vint à M. Rassinier : naissance du révisionnisme*, Paris, Fayard, 1996 ; Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, Paris, Seuil, 1999.

34. Philippe Mezzasalma, « La presse des associations de déportés », *Revue de la BnF*, n° 25, mars 2007, p. 26-35. Pour les associations d'hommes, nous avions dépouillé intégralement le *Bulletin de l'Association de Buchenwald, Dora et Kommandos*, et *Le Déporté*, organe de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR).

convoi du 24 janvier 1943, agissant ainsi comme anciennes déportées, et comme témoins directs du massacre des Juifs. Les 49 rescapées (sur 230) de ce convoi sont membres de l'association, et certaines d'entre elles sont de plus investies dans l'Amicale d'Auschwitz. L'Amicale se bat aux côtés de la FNDIRP dès 1947 pour faire venir des cendres de Birkenau au Père Lachaise³⁵, ou proteste vigoureusement contre le traitement infligé aux immigrants juifs sur le bateau Exodus devant les mener en Palestine³⁶. Elle refuse l'inégalité de traitement entre résistants, politiques ou raciaux prévus par les premiers statuts des déportés³⁷. Elle contribue à la diffusion du *Journal d'Anne Frank* en le présentant dans son bulletin : « Pour nous qui avons vécu l'enfer de Ravensbrück, nous comprenons mieux que quiconque ce qu'a pu être le martyr d'Anne Frank. »³⁸ L'Amicale suit dès 1960 la résurgence de l'antisémitisme³⁹, ainsi que le procès Eichmann⁴⁰. Moins sur le registre de la compassion que dans celui de la dénonciation du crime antisémite, l'Amicale, à partir des années 1970, contribue

à faire connaître la particularité de la Shoah, avec un suivi dans son bulletin de la montée du néo-nazisme et du négationnisme, mais aussi par sa participation active aux campagnes de la FNDIRP : poursuites de Klaus Barbie, campagne contre la grâce de Paul Touvier, soutien permanent à Marie-José Chombart de Lauwe dans le combat contre Robert Faurisson et ses adeptes. Notons enfin la place de ces thématiques dans les livres publiés par l'Amicale⁴¹, porteurs d'un antiracisme militant.

L'ADIR développe aussi une attention précoce et particulière au génocide des juifs, en particulier au sujet des enfants assassinés. Comme à l'Amicale, des déportées à Auschwitz sont membres de l'association : 22 au total, dont la moitié dans des convois de persécutions, avant d'être évacuées à Ravensbrück⁴² (toutes ont fait des actes de résistance, d'où leur cooptation à l'ADIR). L'ADIR compte plusieurs adhérentes déportées pour avoir soutenu les juifs face aux persécutions, comme Adélaïde Hautval, qui témoigne aux procès des médecins nazis à Nuremberg⁴³ des sévices

commis sur les détenues juives et tsiganes à Birkenau⁴⁴. Elle représente l'ADIR dans la commission française d'indemnisation des victimes d'expérimentations scientifiques dans les camps, et assiste en 1964 au procès de Francfort, sur les crimes contre les Juifs à Auschwitz. Dès 1956, l'ADIR est présente à l'inauguration officielle du Mémorial du Martyr juif inconnu⁴⁵, consciente de la singularité du Judéocide : « Le rappel bouleversant du plus grand massacre de l'Histoire, prémédité, scientifiquement organisé de plus de six millions de Juifs européens, hommes, femmes, bébés, enfants, vieillards, fut tour à tour évoqué et les grandes leçons dégagées. »⁴⁶ En 1958, Gabrielle Ferrière, résistante et internée, écrit deux articles sur la déportation des juifs, utilisant des témoignages dont celui de Jacqueline Amar⁴⁷ qui pose le lien entre l'extermination des Juifs d'Europe, en particulier des enfants, et le projet de création d'un foyer national juif en Palestine pour les survivants, l'ADIR faisant dès lors preuve d'un indéfectible soutien à l'État d'Israël. L'ADIR suit aussi l'édition sur la Shoah, commentant régulièrement certains livres, dont la parution du *Journal d'Anne*

Frank, ou l'autobiographie de Hoëss, objet d'articles d'Anne Fernier⁴⁸. Dans ces recensions, la compassion et la colère soulignent le sort des mères et des enfants, dont on mesure alors l'ampleur du massacre. L'ADIR participe enfin à des pèlerinages honorant la mémoire juive, comme ceux organisés à Theresienstadt dès 1960.

Les deux associations, chacune selon leurs registres, et avec des moyens de diffusion souvent limités au monde des anciens déportés, ont donc pris en compte, et contribué à faire connaître les différences de traitement entre déportation de répression et déportation de persécution. Cette prise en compte est assez originale avant le tournant historique des années 1970 et l'intensification des recherches et publications sur la Shoah. À partir de cette période, il est frappant de voir certaines rescapées intervenir sur les deux versants de la déportation, comme sujet ou comme témoin direct, lors d'interventions dans les milieux scolaires en particulier. Au cœur de cette relation, véritable point nodal de leur mémoire, la place prise par la chambre à gaz de Ravensbrück explique en partie ce ressenti.

35. *Le Patriote Résistant*, n° 10, 15 juillet 1946, p. 1.

36. « Le Martyr des femmes et des enfants de l'Exodus », *Ravensbrück*, mai 1948, p. 4.

37. « La défense du droit des déportés », *Ravensbrück*, juillet 1957, p. 4.

38. Jacqueline Weill, « Anne Franck, douze ans après », *Ravensbrück*, avril 1958, p. 4.

39. Renée Lascroux, « Scandaleux regain d'hitlérisme », *Ravensbrück*, avril 1960, p. 2-5.

40. Renée Lascroux, « Le cas Eichmann », *Ravensbrück*, septembre 1960, p. 4-5. Notre propos n'étant pas ici la réception du procès Eichmann en général, nous renvoyons pour ce sujet vers Sylvie Lindeperg et Annette Wiewiorka (dir.), *Le moment Eichmann*, Paris, Albin Michel, 2016.

41. Amicale de Ravensbrück, *L'ordre nazi : les enfants aussi*, Paris, 1979, et *Revivre et construire demain*, Paris, 1994.

42. La Contemporaine, archives de l'ADIR, fichier d'adhérentes de l'ADIR, F° delta rés 797/III/9/63.

43. François Bayle, *Croix gammée contre Caducée*, 1950, p. 1012-1013.

44. Adélaïde Hautval, « Le Procès de Francfort », *Voix et Visages*, n° 92, janvier-février 1964, p. 1-4.

45. Qui a une résonance particulière pour elles qui vont chaque 11 novembre à l'hommage rendu sur la tombe du Soldat inconnu, et après les assemblées générales de l'ADIR en mars. Cf. « Ravivage de la flamme », *Voix et Visages*, n° 269, mars-avril 2000, p. 9.

46. Germaine Ayle, « Paris capitale humaine du souvenir ». *Voix et Visages*, n° 54, novembre-décembre 1956, p. 1-2. Germaine Ayle faisait partie de la délégation de l'ADIR à la cérémonie. Membre du réseau Comète, son mari avait été fusillé au Mont Valérien, et elle fut déportée comme NN dans les prisons allemandes.

47. Jacqueline Mesnil-Amar, *Ceux qui ne dormaient pas*, Paris, Éditions de Minuit, 1958.

48. Anne Fernier, « Chronique des livres – Le Journal d'Anne Franck », *Voix et Visages*, n° 57, mai-juin 1957, p. 9. Anne Fernier, « Les explications d'un exterminateur nazi. Le Commandant d'Auschwitz parle... », *Voix et Visages*, n° 72, janvier-février 1960, p. 5-10.

OMNIPRÉSENCE DE LA CHAMBRE À GAZ

Dernière grande nation déportée à Ravensbrück, les Françaises ont gardé une mémoire vive de la période finale de l'histoire du camp, marquée par l'entreprise d'extermination systématique des malades, des plus âgées et des plus faibles des détenues⁴⁹. Non intégrées aux fonctions d'encadrement des internées (occupées préalablement à leur venue par les Allemandes ou les Polonaises), les Françaises rejoignirent le *lumpenproletariat* du camp, et furent ainsi une cible majeure des opérations de tuerie. Parmi celles-ci (fusillades, empoisonnements au Revier) l'instauration d'une chambre à gaz en janvier 1945 par un kommando de « spécialistes » venus de Birkenau fut décisive, et demeure un repère fondamental du martyrologe des Françaises⁵⁰. Des témoins visuels, Denise Dufournier (qui l'avait peinte sans en connaître l'utilisation)⁵¹ ou Adélaïde

Hautval (qui l'a vue après l'évacuation du camp)⁵², ont dès le départ permis une cristallisation du souvenir autour d'elle, dans une tentative de restitution des actes camouflés s'y étant produits, dont la mort de nombre de leurs compagnes. Cet endroit sinistre et caché, représenté par la cheminée du crématoire qui la joutait, est présent dans tous les récits publiés dès 1945. Aussi, quelle n'est pas la stupeur des rescapées, lorsqu'en 1968 la première thèse est soutenue en France sur la déportation, de découvrir que son auteure⁵³, faute d'archives accessibles, conteste son existence, ramenée au rang de « rumeur »⁵⁴. Après un premier compte-rendu de l'ADIR dans son bulletin⁵⁵, l'Amicale s'empare du sujet, et fait campagne au sein de la FNDIRP pour une reconnaissance officielle de la présence des chambres à gaz (et pour Ravensbrück, de leur utilisation) dans les camps du territoire du Reich. Outre la parution d'une deuxième version de l'essai de Germaine Tillion

de 1946 sur Ravensbrück en 1973⁵⁶, enrichi par de nouvelles sources, Anise Postel-Vinay engage de longues recherches dans les archives des procès des camps, permettant de trouver des preuves irréfutables et de publier ses travaux (ce qui la mène à créer avec d'autres anciens déporté(e)s l'Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste – ASSAG⁵⁷) dans un chapitre de la dernière version remaniée du *Ravensbrück* de Germaine Tillion en 1988⁵⁸. L'emplacement de la chambre est depuis indiqué sur le site du camp, et est devenu pour les survivantes une étape de leur pèlerinage. Elles ont ainsi surmonté la destruction de preuves (il n'existe qu'une photographie de l'extérieur de la chambre prise en 1945 par les Russes) pour l'imposer comme lieu de mémoire.

LES PÈLERINAGES

L'inspiration mémorielle des déportées s'inscrit dans la spiritualité chrétienne. Les évocations du martyre des disparues, la mise en avant des souffrances subies, la dimension sacrificielle, le rôle de la foi dans la Résistance, structurent l'engagement de ces femmes et le souvenir que leurs camarades ont voulu en retenir.

Prières, mais aussi pèlerinages vont être au centre de leur activité mémorielle. Les premiers pèlerinages organisés le sont sur les lieux des camps d'hommes (Buchenwald)⁵⁹, puis sur des lieux de déportation mixte (Auschwitz), mais ceux-ci sont alors surplombés par la mémoire des hommes résistants, et atténuent le souvenir des femmes, et plus encore celui des Juifs et des Tsiganes. Les pèlerinages d'hommes ont une connotation plus héroïque et moins victimaire, centrée autour de la résistance dans les camps, comme à Buchenwald, avec la mémoire du soulèvement du 11 avril 1945⁶⁰. Les femmes développent une vision plus doloriste du pèlerinage (d'ailleurs nommé comme tel), avant tout retour collectif des rescapées sur les lieux pour y célébrer la mémoire des mortes, et se souvenir ensemble des souffrances subies. Ce n'est que plus tard qu'ils font l'objet de représentations officielles auxquelles les publics sont conviés.

Les pèlerinages organisés de rescapées se font presque exclusivement à Ravensbrück pendant vingt ans. La situation politique en RDA, une attention alors moindre pour l'univers concentrationnaire en RFA, la destruction de certains sites, font qu'il y en a peu sur les lieux des kommandos avant les

49. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, Points, 1997, p. 252-274.

50. ADIR et Amicale de Ravensbrück, *Ravensbrück*, Les cahiers du Rhône, La Balconnière, Neuchâtel, 1946.

51. Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, fonds Germaine Tillion, dossier chambre à gaz, interview de Denise Dufournier (« Bella ») par Anise Postel-Vinay, 1997.

52. AN, F9/5508, déclaration d'Adélaïde Hautval, 1946.

53. Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, Paris, PUF, 1968.

54. Sur ce sujet, voir Thomas Fontaine et Bertrand Hamelin, « L'erreur d'Olga Wormser-Migot sur les chambres à gaz de Ravensbrück et de Mauthausen », *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes*, n° 2, « Des erreurs historiographiques », décembre 2013, p. 44-59.

55. Une recension de la soutenance, où la chambre à gaz semble ne pas avoir été évoquée, est dans un premier temps très positive (« une grande soutenance de thèse », par celle qui est présentée comme « notre camarade de résistance Olga Wormser-Migot »). Cf. Anise Postel-Vinay, « Une soutenance de thèse en Sorbonne : le système concentrationnaire nazi de 1933 à 1945 », *Voix et Visages*, novembre-décembre 1968, n° 116, p. 1-2. Une première critique (amicale) est faite par Geneviève Anthonioz, dans la recension du livre, « Le système concentrationnaire », *Voix et Visages*, n° 117, janvier-février 1969, p. 2. La polémique éclate plus tard, en 1972, avec un article de mise au point de Germaine Tillion annonçant la parution de son prochain livre, au Seuil, *Ravensbrück, Voix et Visages*, n° 136, novembre-décembre 1972, p. 3.

56. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1973.

57. Les archives de l'ASSAG, fondée par Pierre-Serge Choumoff (qui avait fait un article très dur en 1972 dans *Le Monde* sur cet aspect de la thèse d'Olga Wormser) et Jean Favard, sont conservées et consultables à La Contemporaine.

58. Anise Postel-Vinay, « La chambre à gaz de Ravensbrück », in Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op.cit., 1988, p. 329-360.

59. Dès 1946 pour Buchenwald. Cf. *Le Serment de Buchenwald*, n° 5, avril 1946.

60. Mémoire très discutée après-guerre. Sur ce débat, voir Olivier Laliou, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005.

années 1960, même si des groupes spécifiques existent dans les associations⁶¹ (L'Amicale organise irrégulièrement des pèlerinages à Leipzig et Zwodau, et l'ADIR à Holleischen et Torgau). L'Amicale les initie dès 1951, après une première visite de la FNDIRP en 1948⁶², avec un groupe d'une dizaine de membres, qui constate les problèmes d'acheminement, de visa et d'organisation⁶³. D'abord à l'automne, puis au printemps pour fêter la libération du camp, le pèlerinage devient annuel. Des membres de l'ADIR s'y joignent, mais l'association en tant que telle n'y participe qu'à compter de 1959. La proximité de l'Amicale avec la VVN, l'association est-allemande des anciens détenus des camps de concentration permet la mise en place de voyages sur une journée depuis Berlin-Est. Les déportées ne cachent pas leur déception, ne pouvant ni prendre de photographies ni entrer dans le camp devenu une base militaire russe. Elles ont accès au crématoire, et au mur d'enceinte au pied duquel se trouve la fosse commune avec les cendres des mortes. Mais jusqu'en 1959, avec la création du premier musée dans le Bunker, elles n'ont pas accès aux espaces leur rappelant le plus leur internement : « Nous étions près de 200, rescapées et familles de nos chères disparues, venues de

France assister à l'inauguration de ce musée. [...] Ce pèlerinage suscita, tour à tour, divers sentiments d'émotion, de douleur, mais aussi de joie et d'espoir. Joie de retrouver les camarades de captivité, de passer quelques jours ensemble. [...] Tard dans la nuit, les groupes s'étaient reformés comme ils l'étaient il y a quatorze ou seize ans, amenuisés certes, mais le souvenir de toutes nos amies mortes, de toutes celles qui nous ont quittées depuis la Libération était en nous. »⁶⁴ La porte du camp a disparu, et la plupart des baraques ont été détruites : « [...] Les blocks en bois ont complètement disparu. Des bâtiments industriels en dur, il ne subsiste que quelques piliers en ciment armé. Seuls sont intacts les bâtiments du Bureau politique, à l'entrée, qui sont occupés par les bureaux militaires soviétiques [...]. Rien de plus sinistre que ce terrain encombré de débris sordides, de ruines mal déblayées et où les personnes ayant le mieux connu le camp ont de la peine à situer l'emplacement de tel ou tel block. »⁶⁵ Le pèlerinage se fait donc autour de lieux réaménagés de manière commémorative, comme le premier monument face au lac, ou la fosse commune devenue une roseraie dès les années 1950. Il faut attendre la chute du mur de Berlin en 1989 et le départ des troupes russes pour que

61. Un des premiers pèlerinages dans un kommando eut lieu en 1959 à Zwodau, « Programme du mois de novembre », *Ravensbrück*, novembre 1959, p. 5.

62. Auquel participait un membre de l'Amicale, Monsieur Chollet, veuf d'une ancienne déportée.

63. S. Chollet, « Le Pèlerinage du 11 septembre 1951 à Ravensbrück », *Ravensbrück*, octobre 1951, p. 1-3.

64. « Notre pèlerinage », *Ravensbrück*, novembre 1959, p. 1.

65. S. Chollet, *op. cit.*

les rescapées accèdent facilement au camp. Dès lors, les fouilles archéologiques pour retrouver des vestiges du camp renforcent le caractère émotionnel des cérémonies.

Le retour collectif sur les lieux est aussi vécu par les deux associations comme la nécessité mémorielle de s'assurer de la non-disparition du lieu même et de la conservation de ses vestiges, comme preuve de la réalité de l'événement. Cette préservation des traces matérielles d'un calvaire perçu comme difficilement compréhensible par les seuls récits leur semble indispensable, car la plupart des autres lieux de leur déportation ont été rasés après-guerre. Nombreuses furent celles qui eurent besoin de s'y rendre, pour retrouver in situ la mémoire des mortes, mais aussi les rescapées d'autres nationalités. D'autres n'en eurent pas la force, mais furent rassurées de déléguer aux associations l'observation de la préservation du site.

Ce phénomène mémoriel autour des vestiges des camps via l'installation des musées et la pratique du pèlerinage s'amplifie lors des années 1960. La préparation de ces pèlerinages est complexe, avec un circuit administratif lent et lourd, et des coûts importants. D'abord pris en charge par l'État, le financement se pose en 1956 lorsque le gouvernement français ne veut plus assumer

seul la subvention des pèlerins. Les associations de rescapé(e)s protestent devant ce qui leur semble une restriction de leur droit de commémorer. L'Amicale y relève une discrimination, car le subventionnement ne s'appliquerait qu'aux camps d'Allemagne occidentale : « [...] à la suite de la conclusion des accords de Paris, et de l'instruction ministérielle prise en application, une nouvelle différenciation est faite entre les déportés, en ce qui concerne les pèlerinages, selon que le camp où ils se rendent se trouve en Allemagne occidentale, ou hors de l'Allemagne occidentale. »⁶⁶

Les associations demandent au ministre des Anciens Combattants que soient prises toutes les mesures permettant la prise en charge totale des voyages des rescapé(e)s quel que soit le lieu de déportation⁶⁷. L'ADIR rejoint en 1959 les pèlerinages organisés par l'Amicale, et participe à « cette atmosphère de camaraderie tout à coup retrouvée, comme au camp, qui rassemblait des femmes venues d'horizons si divers en une grande communauté »⁶⁸, qui accompagne un apaisement des relations entre l'ADIR et l'Amicale. Comme l'Amicale en 1951, ce premier retour fut contrasté : « On ne pénètre plus au camp de Ravensbrück. Celles qui jadis, enfermées derrière les terribles murailles, revinrent en septembre dernier se recueillir dans ce

66. Jacqueline Rigault, « Le comité de coordination », *Ravensbrück*, juillet 1956, p. 7.

67. *Ibidem.*

68. Yvonne Pagniez, « Un bouleversant témoignage : Ravensbrück 1959, inauguration du mémorial », *Voix et Visages*, n° 69-70, p. 1-2.

haut lieu de leurs souffrances éprouvèrent une amère déception. »⁶⁹ Au début des années 1960, le périmètre des pèlerinages s'élargit aux lieux de déportation et de répression en France. Ainsi, l'Amicale organise un rassemblement annuel au camp de Compiègne-Royallieu⁷⁰. L'ADIR se joint aux commémorations annuelles au Struthof, haut lieu de mémoire gaulliste, ou organise dès les années 1970 des pèlerinages dans le Vercors (à Vassieux⁷¹), à la prison de Rennes ou dans d'autres lieux de l'histoire de la répression. La perception très chrétienne du pèlerinage par l'ADIR l'amène à suivre longtemps les cérémonies organisées dans la chapelle des déporté(e)s à l'église de Saint-Roch⁷², et aussi le pèlerinage de Lourdes⁷³. Le pèlerinage a donc été une forme structurante de la commémoration mémorielle des déportées, et de la sociabilité des rescapées, contribution décisive à la constitution après-guerre du groupe historique des déportées et de ses représentations. La dimension sacrificielle s'impose comme marqueur de l'identité collective, et comme trait d'union entre les rescapées et les mortes, dont le souvenir omniprésent tient parfois lieu de véritable culte.

DES ICÔNES

Ce martyrologe, sensible dans les deux associations, se traduit en effet par le développement d'un culte de certaines des mortes, avec une ferveur et une longévité remarquables, phénomène peut-être moins affirmé chez leurs camarades masculins. Ce puissant culte des mortes, à vocation exemplaire et fédératrice, se met en place dès le retour. Peu de femmes décédées en camp font l'unanimité entre l'Amicale et l'ADIR, et la seule figure célébrée dans les deux associations est ainsi Berty Albrecht, morte... en prison en France⁷⁴. Chaque association a de fait « ses » mortes, choisies pour l'exemplarité qu'elles sont censées représenter pour le discours et pour la réalisation des objectifs propres de l'association.

À l'Amicale prédomine l'image de Danièle Casanova, dirigeante communiste des cercles de la jeunesse et des femmes avant-guerre, où sa légende, à l'instar des cadres de premier plan de ce parti, était déjà en cours de constitution. Sa mort dramatique à Auschwitz, dans le cadre de fonctions médicales volontaires (elle était dentiste), en aidant ses camarades, en fait l'exemple indépasseable de cette

mémoire. Pas un meeting, pas une réunion de l'Amicale sans sa photographie, pas un bulletin sans un rappel de son sacrifice, représenté d'une manière christique par le peintre déporté Boris Taslitzky⁷⁵. L'UFF en fait sa figure de proue et la FNDIRP comme le PCF un des rares portraits (notamment de femmes) illustrant leurs presses et meetings au milieu des portraits des leaders vivants. Articles, brochures et livres se multiplient, dans une veine à caractère hagiographique, dépeignant Danièle Casanova sous les traits d'une sainte laïque⁷⁶. L'Amicale soutient en 1951 la publication d'une brochure publiée par le « Foyer Danièle Casanova » de l'UFF, *Aux femmes héroïques mortes pour que vive la France*⁷⁷. Cette publication présente de manière conjointe des femmes exécutées en Allemagne, comme France Bloch-Sérazin, mortes en déportation ou des suites de leur déportation, comme Danièle Casanova, ou en prison comme Berty Albrecht. Elle mêle les portraits de celles dont on veut faire un exemple, avec d'autres plus anonymes, comme Germaine Lelièvre, résistante communiste déportée à Ravensbrück, morte

deux mois après son retour des suites des sévices subis⁷⁸. Cette présentation permet de présenter des anonymes, qu'on sort ainsi de l'oubli⁷⁹ et, par comparaison, d'accentuer le charisme des dirigeantes dont on accroît le prestige. Chez les femmes communistes, le choix s'est porté sur les mortes, et pas sur des survivantes de premier plan, comme Martha Desrumeaux, Marie-Claude Vaillant-Couturier (vice-présidente de l'Assemblée nationale, témoin majeur à Nuremberg), Rose Guérin (députée communiste) ou Lise London (la fameuse *Mégère de la rue Daguerre* dont le PCF a fait une héroïne dans sa presse⁸⁰). Il serait intéressant de comprendre pourquoi avec de telles figures vivantes, et contrairement aux hommes, c'est la figure de Danièle Casanova qui s'est imposée pour cristalliser la déportation féminine.

Du côté de l'ADIR, même préoccupation de mise en exergue de camarades disparues, mais avec une plus grande pluralité de portraits et, surtout, qui devaient répondre à cet adage de Pascal, repris en antienne de *Défense de la France* : « Je ne crois que les histoires dont les témoins se

69. France Audoul, « On ne pénètre plus au camp de Ravensbrück », *Voix et Visages*, n° 74, mai-juin 1960, p. 3.

70. « Pèlerinage au camp de Royallieu », *Ravensbrück*, juin 1960, p. 8. Dans le même numéro figure un article, « Avant le pèlerinage à Compiègne », qui présente les raisons du pèlerinage.

71. Gabrielle Ferrières, « Pèlerinage au Vercors », *Voix et Visages*, n° 69-70, juillet-octobre 1959, p. 5-6.

72. « Le XX^e anniversaire de la libération », *Voix et Visages*, n° 99, mai-juin 1965, p. 1-2.

73. Marie-Laure Cadennes, « Pèlerinage à Lourdes », *Voix et Visages*, n° 69-70, juillet-octobre 1959, p. 6.

74. Gabrielle Ferrières, « Berthie [sic] Albrecht », *Voix et Visages*, n° 141, janvier-février 1974, p. 2. UFF. *L'union des femmes françaises aux femmes héroïques mortes pour que vive la France*, Paris, UFF, sd.

75. Boris Taslitzky, *Tableaux et dessins 1929-1999. Exposition du 7 au 28 septembre 2001, siège du PCF*, PCF, 2001.

76. Cf. Pierre Durand (déporté à Buchenwald), *Danièle Casanova, l'indomptable*, Paris, Messidor, 1990.

77. UFF, *Aux femmes héroïques mortes pour que vive la France*, Paris, UFF, 1951, deux fascicules.

78. *Ibidem*, fascicule 1, p. 25-27.

79. C'est le cas par exemple de Fanny Ladsky, membre des Jeunesses communistes dès 1934, de l'UJFF (dont elle est élue au Comité national) et, au PCF depuis 1936 (et trésorière d'une cellule de Paris), Fanny Ladsky devient responsable de l'organisation pour le quartier Saint-Louis fin 1940. Archives du Tribunal d'État, Affaire Catelas, AN 4 W 3. Arrêtée par la police française le 16 décembre 1942, elle est livrée aux Allemands. Malgré deux tentatives d'évasion, elle est déportée en 1943 à destination de Maidanek, où elle disparaît.

80. « Ménagères, servez-vous vous-mêmes ! », *L'Humanité clandestine (Zone Nord)*, n° 174, 7 août 1942, p. 1-2.

seraient fait égorger »⁸¹. La dimension sacrificielle et de martyr étant ici évidente, il n'est guère surprenant qu'elle ait amené à faire reconnaître des parcours spirituels, voire mystiques. Ainsi Yvonne Baratte, qui fit l'objet d'articles, de plaquettes⁸² et de témoignages réguliers dans *Voix et Visages*⁸³, mais aussi d'un livre-souvenir⁸⁴, de messes, de cercles de discussion. On peut ici aussi reprendre le profil assez similaire de Denise Fournaise⁸⁵, d'Yvonne Kocher⁸⁶, ou encore des deux sœurs Tambour⁸⁷, Madeleine et Germaine, qui furent toutes deux gazées, Madeleine accompagnant sa sœur qu'elle ne voulait pas abandonner. S'y ajoutent, malgré le caractère non mixte affiché par l'ADIR, trois figures d'hommes veillant sur l'association, martyrisés par les nazis, mais non déportés : Jean Moulin⁸⁸, Jean Cavaillès⁸⁹ et Pierre Brossolette. Outre la volonté d'affirmer sa fidélité à la France libre et au gaullisme de guerre, l'ADIR marquait sa proximité relationnelle avec ces trois hommes, avec lesquels certaines déportées avaient

travaillé dans la Résistance (Jaqueline Péry, assistante de Daniel Cordier, lui-même assistant de Jean Moulin), ou liés par la famille, comme Gabrielle Ferrière, la sœur de Jean Cavaillès. Plus encore que comme figure mémorielle, ces portraits iconiques fonctionnèrent pendant une trentaine d'années comme des marqueurs identitaires forts pour les anciennes déportées, contribuant à façonner les sensibilité et courants traversant leur milieu. L'ADIR participe aussi au Réseau du souvenir, créé en pleine guerre froide, qui rassemblait des anciens déportés gaullistes afin de créer un mémorial collectif (mais hors PCF). L'ADIR y fut très active dans la recomposition des parcours de déportées, un des objectifs de ce réseau. Elle participa de ce fait aussi au projet de création du Monument à la mémoire de la Déportation de l'Île Saint-Louis à Paris. Comme leurs camarades masculins, les deux associations ont voulu la création d'une Journée nationale de la déportation, et furent très impliquées dans les commémorations publiques, avec les Fédérations

ou sur initiatives propres : cortèges et hommages officiels devant les monuments aux morts, et réception par les autorités de l'État. Là encore, les deux associations développent des modes d'interventions fidèles à leur sensibilité, et au type de souvenir des déportées qu'elles souhaitent porter : cortège et cérémonie aux monuments des déportés au Père Lachaise pour l'Amicale, présence au Mont Valérien, à la crypte des déportées, et à la tombe du Soldat inconnu pour l'ADIR, qui permirent une visibilité spécifique croissante dans l'espace public et mémoriel⁹⁰. À partir des années 1980, la journée est un temps fort de l'action pédagogique sur la déportation et l'univers concentrationnaire, moment de témoignages en public. De ce fait, il y eut coexistence de ces deux mémoires, incluses dans le discours général et de ce fait longtemps peu visibles, devenant plus prégnantes, et de plus en plus apparentes à partir des années 1980, de par l'évolution des recherches, et aussi parce que les années passant les déportées se retrouvent proportionnellement plus nombreuses parmi les rescapés.

TRANSMETTRE JUSQU'AU BOUT

Le souvenir des mortes, celui des périples et des souffrances endurées ont été au centre du désir de témoigner, et à l'origine des mémoires des déportées. Pour celles-ci, la transmission s'adresse d'abord aux proches, à commencer par celles qui sont mères, à leurs enfants, tandis que le témoignage est public

(ou a vocation à le devenir) s'adressant aux autorités politiques, juridiques, et à l'ensemble de la population, dont les scolaires des nouvelles générations. Cette distinction est tout à fait réfléchie, et fit l'objet d'une discussion parmi les déportées. Au-delà de la volonté unanime de témoigner pour garantir le souvenir et la mémoire, une certaine autocensure tacite s'est mise en place, pour rendre audibles les moments les plus difficiles, quitte à en atténuer la violence. Au final, on peut constater que la singularité des parcours des déportées par rapport à celles de leurs camarades masculins s'est réfractée aussi dans la constitution de leurs objets mémoriels propres : plus doloriste, mais aussi plus abstrait, plus tourné vers le martyr que l'héroïsme, et de ce fait plus sensibles au destin des minorités persécutées, comme le montre l'étude systématique de leurs bulletins respectifs. Le souvenir collectif des déportées de répression s'est ajouté à la mémoire générale des camps, contribuant à en enrichir et à en préciser l'histoire. De par la longévité des rescapées de la déportation de répression, leur mémoire fut par elles portée pendant plus de soixante-dix ans. Au moment où s'écrivent ces lignes, elles ne sont plus que quelques-unes encore à pouvoir le faire, et commence le temps où cette mémoire doit être portée par d'autres, descendants, institutions et historiens. En espérant que la panthéonisation de deux des plus célèbres d'entre elles permette enfin que leur souvenir reste bien présent dans la mémoire nationale.

81. *Défense de la France*, n° 1, août 1941, p. 1.

82. *En mémoire de Yvonne Marie-Louise Baratte*, SL., s.n., 1946. Avec un hommage d'Yvonne Pagniez.

83. Dès le numéro 2 de *Voix et Visages*. Bluet M., « In memoriam – Yvonne Baratte », *Voix et Visages*, n° 2, août-septembre 1946, p. 1-2.

84. Nicole Le Prat, *Âmes et cendres. Témoignages de survivantes des camps nazis en souvenir d'Yvonne Baratte, morte à Ravensbrück*, Blois, Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération de Blois, 2005.

85. *La Contemporaine*, archives de l'ADIR, témoignage sur Denise Fournaise, F° delta rés 797/IV/11/77/20.

86. Marie-Elisabeth Kocher, *Le sourire de Ravensbrück. Yvonne Kocher, Nanouk dans la Résistance. Souvenirs réunis par Marie-Elisabeth*, Société des messageries évangéliques, 1947. Et Hélène Maspero, « Nanouk », *Voix et Visages*, n° 136, janvier-février 1973, p. 5-6.

87. « In memoriam – Madeleine et Germaine, les petites sœurs tambours », *Voix et Visages*, n° 14, mai 1948, p. 1-2. Et « À la mémoire de Marie-Louise Monnet, Madeleine et Germaine Tambour », *Voix et Visages*, n° 23, novembre 1949-décembre 1950, p. 3.

88. Laure Moulin, « Mes deux derniers jours avec Max », *Voix et Visages*, n° 97, janvier-février 1965, p. 7.

89. Jacqueline Rameil, « À la mémoire de Jean Cavaillès », *Voix et Visages*, n° 119, mai-juin 1969, p. 3.

90. Fabienne Féry, « La cérémonie du Père Lachaise », *Ravensbrück*, avril 1951, p. 4.

EJ Action médico-sociale et défense des droits. Expérience à la FNDIRP

Dr Jean-Michel ANDRÉ - Médecin expert du ministère de la Défense, praticien retraité du CHU Pitié-Salpêtrière

Parmi les thèmes abordés à l'occasion de cette journée organisée par la Fondation pour la mémoire de la Déportation autour du rôle du monde associatif des anciens internés et déportés après la Seconde Guerre mondiale, l'aspect central que revêtait, dès leur retour de captivité, le processus de réinsertion sociale et sociétale qu'appelait leur état physique, moral et psychique méritait d'être souligné. L'impérieuse nécessité d'une assistance médico-sociale corrélée avec le combat que menèrent leurs fédérations et associations pour obtenir la reconnaissance des droits légitimes à réparation de leurs membres, est l'objet même de mon intervention. Médecin conseil de la FNDIRP pendant plus de trente puis expert auprès du ministère des Armées, j'ai été confronté à ces questions et ai donc proposé de faire part de mes observations et de mon expérience en la matière dans les lignes qui suivent.

Un premier constat s'impose : le fait associatif issu du monde combattant après les guerres n'est pas nouveau.

Dès la fin de la Première Guerre mondiale, les anciens combattants ont senti la nécessité de se regrouper en associations qui assumèrent des missions que l'on aurait pu penser devoir incomber à l'État. La priorité donnée à la reconstruction du pays ruiné par la guerre peut expliquer en partie une telle carence, d'autant que l'on tentait d'oublier ces longues épreuves et de tourner la page.

À l'issue du conflit, les anciens combattants se groupèrent donc en associations. Parmi les plus importantes on peut citer l'ARAC¹ créée en 1917 ou les « gueules cassées » en 1924.

Après la Seconde Guerre mondiale est apparue dès 1945 la Fédération nationale des anciens déportés ; puis en 1958 la FNACA² pour les combattants d'Algérie et en 1985 l'ANAPI³ pour ceux d'Indochine. Il s'agit bien sûr des plus connues, car il en eût bien d'autres.

Certaines associations privilégièrent l'entraide, d'autres s'orientèrent davantage vers des actions juridiques,

1. ARAC : Association républicaine des anciens combattants.

2. FNACA : Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie.

3. ANAPI : Association des anciens prisonniers d'Indochine.

d'autres encore agirent pour la cohésion et le resserrement des liens entre membres d'une même famille de victimes, mais pour toutes la défense des droits et l'action médico-sociale a constitué le socle de leur action.

TPOLOGIE DE L'ACTION ASSOCIATIVE

Sans établir de hiérarchie de valeur entre les diverses formes d'action du monde associatif, il est possible d'y déceler des initiatives destinées à développer la solidarité entre les membres d'une même association et leur famille, par la mise en place de structures d'entraide et de soutien financier ou de subventions, ou, par le truchement d'une presse associative fort bien documentée, à diffuser aux lecteurs des informations d'ordre pratique aux plans administratif et financier, voire des informations sur les adhérents et leur famille, parfois des avis de recherche. Parallèlement, les responsables associatifs s'attachent à renforcer la cohésion de leurs adhérents autour d'activités de loisirs telles que spectacles, voyages ou pèlerinages, mise à disposition de maisons de vacances, organisation de sorties touristiques, notamment à l'occasion des congrès, etc.

Jamais, cependant, l'action mémorielle ne fut absente des préoccupations, qu'il s'agisse de participer aux grands débats de société, d'éditer des livres, de participer aux grands événements commémoratifs ou d'éduquer la jeunesse par le témoignage. Tous ne s'investirent pas d'emblée ni de la même façon dans l'action éducative,

mais tous ressentaient comme un besoin impérieux et sacré la nécessité de dire ce qui s'était réellement passé.

L'expérience vécue incitait la plupart à militer pour la paix, à dénoncer les guerres et à œuvrer pour un dialogue entre les peuples.

Dans le domaine médical, l'assistance à la santé se révéla à la fois comme une urgence et une priorité, et conduisit à créer des dispensaires de soins ainsi que des centres de convalescence et de repos. C'est ainsi que virent le jour, souvent au siège même des associations comme ce fut le cas à la FNDIRP, des centres de santé comportant médecins, infirmiers et assistants sociaux, dans un environnement d'accueil et d'écoute empathique qui n'existait pas forcément dans d'autres cercles.

Ultime volet de l'action associative : il fallait pouvoir apporter une aide juridique et médico-légale permettant à chacun de faire valoir ses droits à réparation ou d'exprimer des revendications précises auprès des pouvoirs publics.

L'importance relative de chacun de ces domaines a varié selon les choix, les moyens et les missions que s'assignèrent les associations, par ailleurs diverses par leur taille et leur structure, et la certitude d'être conseillé, écouté et assisté en permanence lors de toutes les étapes d'un dossier de pension a fait des « services pension » un élément-clé de la vie associative.

Si certaines actions citées précédemment relevaient bien de la sphère associative, d'autres auraient pu ou dû

être assumées par l'État. Or, au sortir de la guerre, on peut se demander si ce dernier en avait la volonté, la capacité, la compétence, les moyens, la réactivité voire seulement l'idée. Il semble bien que les dirigeants de l'époque aient bien plutôt fait le choix de laisser aux associations, qui d'ailleurs elles-mêmes semblaient disposées à les assumer, le soin de conduire ces actions.

ÉVOLUTION DU DROIT À RÉPARATION

Le droit à réparation étant le domaine sur lequel il m'a été donné d'avoir quelque expérience en ma qualité de médecin-conseil puis d'expert, c'est sur lui que j'ai choisi de mettre d'abord l'accent.

Soulignons tout d'abord l'importance de ce que l'on appelle couramment aujourd'hui une « pension militaire d'invalidité » (PMI), en tant que manifestation de la reconnaissance de la Nation. Elle incarne une symbolique forte, différente de celle d'autres formes de réparations (comme les AVP⁴ ou ADT⁵), liées avant tout à la revendication d'un dommage le plus souvent corporel.

Cette reconnaissance, concrétisée par le versement d'un montant de pension variable, est systématiquement associée à la délivrance d'un carnet de soins gratuits et d'avantages sociaux, dans une logique de filiation directe entre séquelles, soins et pensions.

La pension devait passer impérativement par des expertises médicales conduites au sein des centres de réforme, validées ensuite par une commission de réforme, dernière étape avant l'agrément et la signature ministériels.

Notons que, sous l'influence des médecins-psychiatres des armées, la dimension thérapeutique de l'acte d'expertise a été reconnue, et représente une avancée novatrice loin d'être négligeable.

Mais il faut insister sur l'importance de l'aide apportée par les structures spécialisées mises en place par le monde associatif, pour permettre à ses membres de faire valoir leurs droits. Cette question n'a curieusement jamais été prise en compte par les autorités ministérielles qui se sont succédé après la guerre. Il est à cet égard permis de penser qu'elles considéraient cela comme relevant naturellement des associations. C'est ce qui m'a valu à de nombreuses reprises de me trouver face à des anciens combattants, titulaires d'une carte de déporté ou d'interné depuis des années, et auxquels on n'avait jamais expliqué que cette carte ouvrait droit à pension et réparations... Ainsi allaient les choses : le ministère délivrait les cartes mais n'était nullement chargé de prodiguer des conseils sur les avantages liés à l'attribution de ces cartes. Il faut toutefois prendre acte qu'au gré

4. AVP : Accident de la voie publique.

5. ADT : Accident du travail.

des ministères successifs, parfois hélas éphémères, les personnels des centres de réforme ont toujours su garder de bonnes relations avec les représentants associatifs, y compris durant les quelques périodes ingrates où des instructions de ministres peu bienveillants, soumis à des contraintes budgétaires fortes, visaient à plafonner les pensions et complexifier les procédures d'obtention, quand ces mesures n'émanaient pas de certains hauts fonctionnaires naïvement zélés.

Pour les internés et déportés, il était donc essentiel d'être conseillé et guidé dans toutes les étapes de leur demande de pension. Ce fut le rôle d'un personnel de conseil, spécialisé, bien au courant des textes et procédures d'instruction des dossiers, mis en place dans et par les associations. Les démarches vis-à-vis de l'administration restaient en effet, pour l'immense majorité des internés et déportés, ingrates et difficiles à appréhender, d'autant que les séquelles psychologiques rendaient cette démarche complexe, voire insurmontable pour certains, soit qu'ils craignaient d'affronter l'administration, soit par anxiété pathologique, soit plus simplement par découragement face au labyrinthe anxiogène des démarches à entreprendre.

Les associations se sont donc très souvent chargées d'effectuer elles-mêmes les demandes de carte, puis celles des pensions et d'informer leurs ressortissants sur les avantages sociaux qui en découlaient.

Une journée d'expertise au centre de réforme de Bercy, à l'époque, comportait une série d'examen médicaux, succincts au regard du nombre de dossiers à traiter, pratiqués par des médecins eux-mêmes souvent anciens résistants ou déportés, et pour lesquels la bienveillance était de rigueur.

L'octroi d'une pension de guerre ouvrant droit à des soins gratuits revêtait une importance d'autant plus grande que nombre de déportés se trouvaient sans ressources et sans travail du fait des maladies contractées ou des handicaps provoqués par les séquelles de leur déportation. L'apport d'un revenu ou d'un complément de revenu par la pension concourait de façon déterminante à l'intégration et à la reconstruction des plus atteints au sein de la société. Pour les autres, il favorisait simplement un niveau de vie plus décent.

Les associations l'ont bien compris, et au contact de leurs camarades des centres de réforme ou avec l'appui d'anciens combattants placés dans les ministères, elles ont pu peser sur l'action publique en faveur d'une politique d'indemnisation plus systématique.

L'écoute attentive des milieux associatifs d'après-guerre a permis notamment d'intégrer l'idée novatrice de la *présomption d'origine*, selon laquelle toute maladie survenant au cours des années postérieures à la libération devait être a priori imputable aux séquelles de la déportation, avec à la clé le plus souvent une revalorisation des pensions. Cette notion sera

par la suite étendue à d'autres catégories d'internés comme les PVM⁶ ou les captifs du FLN⁷.

Il n'est pas sans intérêt de noter que l'esprit de bienveillance témoigné à l'égard des déportés et internés par la Commission spéciale créée spécifiquement pour statuer sur leurs dossiers après expertises médicales, s'est affirmé du fait de la présence, de droit, de représentants de ces catégories de victimes en son sein.

Soulignons également que dès l'après-guerre, le barème des PMI (pensions militaires d'invalidité) bénéficia aux résistants-déportés, contrairement aux autres catégories de déportés assimilées aux victimes civiles du conflit, dont le taux applicable aux séquelles et blessures était moins généreux et plafonné. Distorsions qui se sont atténuées au cours des années à la suite des lois sur la parité de 1970 et 1974 entre les catégories de résistants et de « politiques ». La reconnaissance des séquelles psychiques pour l'ensemble des titulaires des cartes d'internés et déportés a été prise en compte dès 1954 sous forme du libellé bien peu explicite de « syndrome asthénique », tandis que la parité des pensions entre les titulaires d'une carte d'interné et déporté politique et ceux titulaires d'une carte de déporté-résistant entra progressivement en vigueur avec les lois de 1970 et de 1974.

Le décret du 6 avril 1981 marqua une amélioration du sort des internés,

auxquels fut appliquée à leur tour la présomption d'origine pour quelques maladies, permettant ainsi une augmentation substantielle des pensions.

Le décret de 1991 sur les PSTG⁸ reconnut enfin l'importance des séquelles psychiques pour toutes les catégories de victimes des conflits, explicitant même que l'expertise psychiatrique pouvait tenir lieu de preuve d'imputabilité pour l'attribution de la pension et la prise en charge des soins inhérents.

L'EXEMPLE DE LA FNDIRP

À la Libération, les associations de déportés ont pu bénéficier de l'attribution de l'immeuble du 10, rue Leroux, anciennement occupé par la Gestapo, dans le XVI^e arrondissement de Paris, pour y installer leur siège et leur centre médical destiné à l'accueil des déportés, aux côtés des centres de rapatriement et du système de santé hospitalier en général, dont sanatorium et maisons de repos.

La FNDIRP, au sein de laquelle j'ai assumé pendant trente-cinq ans la fonction de médecin conseil en complément de mon statut hospitalo-universitaire, avait, dès la fin de la guerre, privilégié l'action médico-sociale en organisant un centre d'accueil et d'entraide, un dispensaire de soins, puis une clinique disposant d'une équipe très au fait des

6. PVM : Prisonniers du Viet-Minh.

7. Front de Libération nationale (algérien).

8. PSTG : Psycho-syndrome traumatique de guerre.

séquelles de la déportation. Parallèlement, elle fut à l'origine d'une maison de retraite médicalisée et d'un centre de formation professionnelle qui a permis aux jeunes déportés d'acquérir une qualification et de se réinsérer de plain-pied dans la vie active à leur retour. L'action juridique n'a tenu dans les premiers temps qu'une place secondaire, mais son importance n'a cessé de croître au fil des années, avec l'apparition du fameux Service des pensions, devenu incontournable.

Après ces premières années tournées vers l'urgence médicale et sociale, la FNDIRP a structuré et renforcé son service des pensions. On trouvait à sa tête un ancien déporté, un responsable juridique, parfois avocat, un, voire deux médecins-conseil à temps partiel, et un secrétariat de 3 à 5 personnes.

Chaque semaine, le chef de service se rendait au Centre de réforme, quai de Bercy, pour présenter et déposer les dossiers, et pour rencontrer le personnel du ministère de façon à entretenir avec lui une relation indispensable.

Les dirigeants de la Fédération rencontraient chaque année le ministre ou le secrétaire d'État afin de lui faire part des difficultés survenues ou des revendications exprimées au cours de discussions internes ou à l'occasion des grands congrès annuels. Ce dialogue constant, parfois sans complaisance, avec le ministère permettait de faire progresser les textes ou de rendre compte de l'hostilité aux mesures gouvernementales visant à plafonner des pensions ou à instaurer

des mesures coercitives destinées implicitement à limiter les demandes de pension.

En dehors des conseils juridiques qu'elle prodiguait avec son personnel spécialisé, la Fédération offrait aussi aux anciens déportés la possibilité de subir des examens spécialisés sur place et de faire un bilan-santé complet étalé sur un à deux jours avec examens biologiques et radiographiques, et consultations de spécialistes, souvent eux-mêmes anciens déportés, et bien au fait des séquelles particulières dues à la déportation.

Les déportés et internés venaient de toute la France au siège de la Fédération où était installé le dispensaire. Ils pouvaient prendre leur repas sur place et mettre à profit leur séjour pour rencontrer les représentants nationaux et échanger avec eux.

Le bilan-maladie était concrétisé par un rapport médical complet transmis au déporté pour communication à son médecin traitant ainsi qu'au médecin conseil de la Fédération car un dossier de demande de pension ne pouvait être sérieusement constitué que sur la base d'un tel bilan.

Le médecin-conseil établissait alors les dossiers, y joignait les certificats médicaux, assurait l'assistance des déportés lors des expertises médicales et du passage en commission de réforme au ministère. Sa présence lors des convocations d'expertises et devant les commissions était essentielle, car il tenait lieu de défenseur par sa connaissance des dossiers, tout autant que par sa maîtrise des rouages de l'administration, sa connaissance

des experts et des membres des commissions de réforme, comme du personnel d'accueil de ces centres.

Il pouvait aussi conseiller les élus et cadres de la direction sur la « Défense des droits » et participait aux congrès annuels, en qualité de membre de la « commission des droits ».

BILAN

La pension militaire d'invalidité prouve, aujourd'hui comme hier, sa vocation à traduire la reconnaissance de la nation aux anciens combattants en leur apportant un complément de revenu proportionné aux séquelles des blessures et maladies contractées, qui réduisent leurs capacités fonctionnelles et peuvent altérer leur réinsertion sociale et professionnelle.

Je suis convaincu qu'isolés, sans force commune, les anciens combattants des guerres n'auraient jamais pu obtenir les justes réparations auxquelles ils avaient droit.

Groupés en associations, avec le soutien de leur famille, de leurs amis et de leurs partisans, ils ont pu sensibiliser pour ne pas dire stimuler les pouvoirs publics. Il arriva qu'avec la présence de leurs camarades de combat au sein même des gouvernements, la tâche fût facilitée mais il fut aussi d'autres temps où des dirigeants moins compréhensifs, oublieux de l'Histoire, trouvaient que ces anciens combattants avaient un coût prohibitif qu'il fallait réduire, y compris par des moyens dissuasifs bien peu reluisants. La pression sur les pouvoirs publics se durcissait alors.

Si les anciens combattants parvinrent à faire valoir leurs droits, c'est parce qu'unis, soutenus par la population consciente des sacrifices qu'ils avaient consentis et grâce à une organisation juridique et médico-légale compétente, ils furent capables de débattre sur le même pied d'égalité avec les cabinets ministériels et de défendre leurs droits à réparation.

EJ Les associations d'anciens déportés : le cas italien

Ugo PAVAN DALLA TORRE - docteur en histoire, enseignant d'histoire et d'italien à l'Istituto Istruzione Superiore Leonardo da Vinci de Padoue

Traduit de l'italien par Véronique Renucci

LA GENÈSE DE LA DÉPORTATION EN ITALIE : DES LOIS RACIALES À L'ARMISTICE DU 8 SEPTEMBRE 1943

Le 18 septembre 1938, à l'occasion d'un discours prononcé à Trieste, Benito Mussolini annonce la promulgation des « lois raciales », une série de mesures décrétées en septembre 1938 et compilées en novembre de la même année dans un texte unique visant à définir la « race italienne » et à la distinguer de la « race juive » lourdement discriminée¹. L'action législative menée par le gouvernement fasciste s'inscrit dans le sillage d'une propagande culturelle qui commence par une série de documents publiés principalement dans le périodique *La difesa della razza*, au premier rang desquels figure le *Manifesto della razza*, paru dans ce même

journal en août 1938². L'historiographie italienne s'est longtemps interrogée sur les origines idéologiques de ces lois mais a fini par conclure qu'il ne s'agissait pas d'une simple imitation de mesures similaires adoptées par l'Allemagne en 1935, mais bien d'une initiative librement entreprise par l'Italie, ancrée d'une part dans la nature totalitaire et raciste du régime fasciste (une nature révélée à l'occasion de la campagne d'Abyssinie de 1935) et légitimée d'autre part par l'eugénisme qui s'impose en Italie dès la fin des années 1920³. Les discriminations s'étendent alors à toutes les sphères de la vie civile mais touchent plus particulièrement le système éducatif avec, pour corollaire, des étudiants empêchés de fréquenter les écoles et les universités publiques, mais aussi de nombreux

1. Sur ces thèmes, on pourra se reporter à Renzo De Felice, *Storia degli ebrei italiani sotto il fascismo* (Turin : Einaudi, 1993 [1961]) ; Michele Sarfatti, *Gli ebrei nell'Italia fascista. Vicende, identità, persecuzione* (Turin : Einaudi, 2007) ; Michele Sarfatti, *Mussolini contro gli ebrei. Cronaca dell'elaborazione delle leggi del 1938* (Turin : Zamorani, 2017 [1994]) ; Angelo Ventura, *Il fascismo e gli ebrei. Il razzismo antisemita nell'ideologia e nella politica del regime* (Rome : Donzelli, 2013) ; Mario Avagliano et Marco Palmieri, *Gli ebrei sotto la persecuzione in Italia. Diari e lettere 1938-1945* (Turin : Einaudi, 2011).

2. Au sujet des activités de ce journal, on pourra se référer à Valentina Pisany, *La difesa della razza. Antologia 1938-1943* (Florence-Milan : Bompiani, 2006).

3. Francesco Cassata, *Molti, sani e forti. L'eugenetica in Italia* (Turin : Bollati Boringhieri, 2006).

professeurs de lycée et d'université qui perdent leur chaire⁴ du fait de ces mesures. La promulgation des lois raciales apparaît comme éloignée des événements dramatiques de la Seconde Guerre mondiale mais il s'agit d'une distance purement chronologique. Sur un plan conceptuel, les lois raciales constituent en effet un *terminus a quo* fondamental pour analyser les origines des déportations et comprendre la formation de la mémoire des persécutions. La promulgation de ces lois marque en effet le point de départ d'un parcours de discrimination qui, fort de sa légitimité conférée par la loi, trouvera un terreau fertile au cours de la Seconde Guerre mondiale et ne prendra fin qu'au terme du conflit, en avril 1945, bien que dans le sud du pays occupé par les Alliés, les lois raciales aient été abolies dès 1944.

Ce décalage temporel (entre la promulgation des lois raciales et la guerre) et géographique (entre le nord et le sud du pays) nous amène au deuxième aspect fondamental présenté en introduction. Pour analyser la mémoire de la déportation, il convient de se pencher sur un autre événement étroitement lié à la guerre : l'armistice du 8 septembre 1943. Il s'agit d'une question centrale dans l'histoire

de l'Italie du XX^e siècle qui a certainement eu des répercussions sur l'expérience italienne de la guerre, la construction d'une identité collective et la refonte du concept de patrie. Elle a ensuite pesé sur le changement institutionnel qui a marqué l'Italie à partir de 1945 et fortement influencé les déportations. Les historiens ont minutieusement examiné les faits et leurs conséquences et, s'agissant de la signature de l'armistice, ont parlé de « nation à la dérive » (Aga Rossi), de « tragédie nécessaire » (Isnenghi), de « mort de la patrie » (Galli della Loggia)⁵. Pourquoi est-il possible d'assimiler cet armistice à un événement aussi dramatique pour l'Italie ? Et quel lien y a-t-il entre un fait de guerre, tel que la cessation des hostilités, et la déportation ?

Après le débarquement des Alliés en Sicile advenu le 10 juillet 1943, le Grand Conseil du fascisme vote, le 25 juillet aux aurores, une motion intimant Mussolini de se démettre de ses fonctions militaires. Dans la matinée, Mussolini se présente devant le roi Victor-Emmanuel III⁶ pour lui remettre sa démission, convaincu que le roi va la refuser. Non seulement le souverain accepte la démission de Mussolini mais il fait aussi procéder à son arrestation. Le Duce finit ainsi sous

les verrous et le maréchal Badoglio⁷ est désigné pour former un nouveau gouvernement. Les Allemands, alors encore officiellement alliés à l'Italie, commencent à envoyer des divisions pour surveiller le territoire, inquiets face au changement opéré au plus haut sommet de l'État italien et convaincus que les événements de juillet pourraient également avoir des répercussions sur la conduite de la guerre. Le gouvernement Badoglio avait en effet engagé des négociations secrètes qui allaient conduire à la signature d'un armistice avec les Alliés le 3 septembre 1943. L'armistice n'est annoncé que le 8 septembre afin de gagner du temps et d'organiser la résistance face à la riposte allemande attendue. Laisant le pays et l'armée sans commandement, le roi et le gouvernement prennent leurs quartiers dans le sud du pays, déjà sous contrôle allié, assurant ainsi la continuité de la vie institutionnelle du Royaume d'Italie. À l'annonce de l'armistice, de nombreux soldats décident de se défaire de leurs uniformes, d'autres tentent d'organiser la riposte de Rome mais manquent pour ce faire de moyens et surtout de directives univoques. Après avoir aisément déjoué les tentatives de défense de la ville de Rome, les

Allemands occupent la capitale et toute l'Italie centrale et septentrionale, libèrent Mussolini et le placent à la tête d'un État collaborationniste qui prend le nom de République sociale italienne (RSI), également connue sous le nom de République de Salò⁸.

Avec la signature de l'armistice, l'Italie se retrouve coupée en deux, à l'image du clivage qui s'opère entre les Italiens avec, d'un côté, ceux qui décident de se rallier au gouvernement fasciste républicain et, de l'autre, ceux qui choisissent de s'y opposer. C'est à ce moment-là que la Résistance⁹ prend forme : au centre-nord du pays, nombreux sont les jeunes Italiens à prendre les armes pour combattre le fascisme républicain et son allié nazi, tandis qu'au sud, une fois les rangs resserrés, les soldats de l'armée royale décident de réorganiser plusieurs unités pour encadrer celles des Alliés engagées dans le centre du pays, le long de la Ligne gothique, dans les combats contre les armées de la RSI et les Allemands¹⁰. La période 1943-1945 est aujourd'hui assimilée en Italie à une période de Résistance mais il s'agit bel et bien d'une guerre civile qui opposa **deux clans : d'une part**, les Italiens ayant choisi d'adhérer au fascisme républicain

4. À propos des conséquences discriminatoires de cette mesure (conséquences qui furent aussi économiques), on pourra se reporter à Ilaria Pavan, *Le conseguenze economiche delle leggi razziali* (Bologne : il Mulino, 2022). Concernant Torino, on pourra se référer à *L'ebreo in oggetto. L'applicazione della normativa antiebraica a Torino 1938-1943*, par Fabio Levi (Turin : Zamorani, 1991).

5. Elena Aga Rossi, *Una nazione allo sbando. L'armistizio italiano del settembre 1943 e le sue conseguenze* (Bologne : il Mulino, 2006 [1993]) ; Mario Isnenghi, *La tragedia necessaria. Da Caporetto all'otto settembre* (Bologne : il Mulino, 2013) ; Ernesto Galli della Loggia, *La morte della patria. La crisi dell'idea di nazione tra Resistenza, antifascismo e Repubblica* (Rome-Bari : Laterza, 1998).

6. Dino Grandi, *25 luglio quarant'anni dopo* de Renzo De Felice (Bologne : il Mulino, 2013 [1983]) ; Giuseppe Bottai, *Vent'anni e un giorno* (Milan : Rizzoli, 2008 [1949]).

7. Pietro Badoglio (1871-1956) : après la Première Guerre mondiale, il devient chef d'état-major général et restera en poste jusqu'en 1940. À propos de Pietro Badoglio, on pourra se reporter à *Badoglio* de Piero Pieri et Giorgio Rochat (Turin : UTET, 1974).

8. Renzo De Felice, *Mussolini l'alleato. Vol. II. La guerra civile 1943-1945* (Turin : Einaudi, 1997) et Frederick W. Deakin, *Storia della repubblica di Salò* (Turin : Einaudi) ; Luigi Ganapini, *La repubblica delle camicie nere. I combattenti, i politici, gli amministratori, i socializzatori* (Milan : Garzanti, 1999) ; Mimmo Franzinelli.

9. Santo Peli, *Storia della Resistenza in Italia* (Turin, Einaudi, 2015).

10. On pourra se reporter à l'ouvrage *I volontari partigiani nel rinnovato esercito italiano*, de Carlo Smuraglia (Rome : Viella, 2018).

et de soutenir l'occupation nazie **et, d'autre part, les Italiens qui décident de s'opposer à ce choix**, se reconnaissant dans l'antifascisme militant et refusant de reconnaître toute légitimité au gouvernement fasciste¹¹.

Le 8 septembre marque également un tournant quantitatif et qualitatif s'agissant de la déportation. Dès l'annonce de l'armistice, les soldats portant encore l'uniforme – sur le sol italien et dans les pays occupés par l'armée italienne¹² – sont désarmés, capturés et déportés en Allemagne. Par la suite, les Allemands, profitant de leur statut d'occupants et avec la complicité du gouvernement fasciste, font du nord de l'Italie leur réservoir de main-d'œuvre, déportant ainsi des dizaines de milliers de travailleurs dans les usines du Reich¹³. Enfin, avec la complicité et le soutien actif du gouvernement collaborationniste de la RSI et de nombreux Italiens, les rafles, les internements et les déportations de Juifs commencent à s'organiser avec, sur le sol italien, l'aménagement et l'utilisation de camps de prisonniers (Fossoli, Bolzano et Trieste) qui faisaient office de camp de rassemblement

des futurs déportés en Allemagne. S'agissant de la captivité en Allemagne, au-delà du sort tristement célèbre réservé aux Juifs, celui des soldats italiens est tout aussi significatif. Mussolini se rend alors en personne dans les camps où sont détenus les soldats pour leur demander de rejoindre les rangs des nouvelles forces armées de la RSI : ceux qui acceptent sont alors libérés des camps de concentration afin de suivre un entraînement spécial en Allemagne avant de rentrer en Italie pour combattre aux côtés des alliés nazis¹⁴. De nombreux soldats refusent toutefois cette proposition, préférant la captivité à un choix qu'ils jugent déshonorant car synonyme de trahison de leur serment de loyauté envers le roi. D'autres acceptent mais, une fois rentrés en Italie, prennent le maquis et, pour la plupart d'entre eux, entrent en Résistance. Enfin, d'autres adhèrent sans réserve à la proposition de Mussolini et rejoignent les rangs des nouvelles formations militaires.

Cette brève introduction souligne les multiples facettes de l'expérience italienne de la déportation et de la captivité – qu'il convient de replacer

dans le contexte plus large des événements des années 1943-1945 – et combien les vicissitudes des déportés sont étroitement mêlées aux choix militaires et politiques opérés dans le pays, surtout après le tournant de l'armistice. Environ un million d'Italiens sont déportés en Allemagne, soit quelque 700 000 soldats dits IMI (Internés militaires italiens) dont environ 600 000 préférant la captivité à la poursuite des combats aux côtés des Allemands ; environ 250 000 travailleurs forcés ; quelque 40 000 déportés dans les camps gérés par les SS pour motifs politiques, ethniques et religieux, dont environ 8 000 Juifs et 30 000 déportés politiques, ces derniers ayant été capturés dans les rangs de la Résistance et de l'opposition politique au fascisme. La catégorie des déportés est soumise à des conditions de détention particulièrement éprouvantes : environ 90 % des Juifs et la moitié des déportés politiques y trouveront la mort.

L'EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE EN ITALIE

Une fois défini dans les grandes lignes le contexte des déportations vers les camps allemands, l'analyse de l'organisation de la mémoire de ces événements s'impose. La principale modalité que l'Italie partage dès la fin

des hostilités avec les autres pays européens est la création d'associations ayant pour vocation de représenter le plus justement possible toutes les expériences vécues pendant la guerre, y compris celles de la déportation.

Décrire les vicissitudes des rescapés italiens des camps de prisonniers est une tâche ardue, tout d'abord parce que l'histoire de l'associationnisme chez les rescapés de la Seconde Guerre mondiale n'a pas encore été explorée comme il se devrait. Si le centenaire de la Grande Guerre a imprimé une forte impulsion à l'étude de l'histoire des rescapés italiens et de leurs organisations – même si l'attention des historiens s'est jusque-là portée principalement sur les grandes associations telles que l'*Associazione Nazionale fra Mutilati ed Invalidi di Guerra* (ANMIG), l'*Associazione Nazionale Combattenti* (ANC), l'*Associazione Nazionale Alpini* (ANA)¹⁵ – l'histoire des rescapés de la Seconde Guerre mondiale reste en revanche encore à écrire dans sa quasi-totalité. Plusieurs ouvrages importants¹⁶ ont été publiés ces dernières années mais le rôle des rescapés en Italie durant la «longue période d'après-guerre» n'a pas encore fait l'objet d'études, pas plus que l'histoire des associations de rescapés, notamment celles fondées pendant ou juste après la Seconde Guerre mondiale. Il reste

11. Claudio Pavone – partisan, archiviste, historien – fut le premier à parler de « guerre civile » en référence à la période 1943-1945. Claudio Pavone, *Una guerra civile. Saggio storico sulla moralità della Resistenza* (Turin : Bollati Boringhieri, 1991). On pourra se référer également à l'ouvrage de Renzo De Felice susmentionné.

12. Pour les généralités, on pourra se reporter à Lutz Klinkhammer, *L'occupazione tedesca in Italia. 1943-1945* (Turin : Bollati Boringhieri, 2016). Concernant la résistance des divisions italiennes, on pourra se référer au tristement célèbre massacre de Céphalonie : Marcello Venturi, *Bandiera bianca a Cefalonia* (Milan : Mondadori, 1963) et *La divisione Acqui a Cefalonia* de Giorgio Rochat et Marcello Venturi (Milan : Mursia, 1993).

13. *Lavorare per il Reich: il reclutamento di manodopera nel quadro delle relazioni italo-germaniche 1938-1945*, de Rosina Zucco, Brunello Mantelli et Marco Pluviano (Rome : Mediascape, 2020) ; *Lavorare per il Reich. Fonti archivistiche per lo studio del prelievo di manodopera per la Germania durante la Repubblica Sociale Italiana*, de Giovanna D'Amico, Irene Guerrini et Brunello Mantelli (Aprilia : Novalogos, 2020) ; *Tante braccia per il Reich ! Il reclutamento di manodopera nell'Italia occupata 1943-1945 per l'economia di guerra della Germania nazionalsocialista*, de Brunello Mantelli (Milan : Mursia, 2010).

14. L'intention du gouvernement de la RSI était de former quatre divisions.

15. Giovanni Sabbatucci, *I combattenti nel primo dopoguerra* (Rome-Bari : Laterza, 1974) ; Ugo Pavan Dalla Torre, *Le origini dell'Associazione Nazionale fra Mutilati ed Invalidi di Guerra*, in : *Studi storici per il centenario dell'Associazione Nazionale Alpini* de Nicola Labanca, 3 vol. (Milan : Unicopli, 2019).

16. Agostino Bistarelli, *La storia del ritorno. I reduci italiani del secondo dopoguerra* (Turin : Bollati Boringhieri, 2007) ; Filippo Masina, *La riconoscenza della nazione. I reduci italiani fra associazioni e politica 1945-1970* (Florence : Le Monnier università-Mondadori education, 2016). Autre référence importante : Filippo Focardi, *Nel cantiere della memoria. Fascismo, Resistenza, Shoah, Foibe* (Rome : Viella, 2020).

notamment à étudier la mémoire du conflit que les rescapés et leurs associations ont construite et dont ils ont été les porteurs au fil du temps. Ces rapides considérations nous amènent à analyser au moins deux autres aspects : en premier lieu la mémoire et sa construction ; en second lieu la nature de l'état de rescapé. Qui sont les rescapés ? Comment devient-on rescapé ? Quelle est la condition existentielle du rescapé et quelle mémoire porte-t-il ? La catégorie historiographique et existentielle de rescapé s'adapte-t-elle à toutes les expériences vécues pendant la guerre ou est-il préférable de parler de « survivant » ? Ce sont des questions fondamentales auxquelles il nous faut répondre pour pouvoir analyser ce que Filippo Focardi a récemment appelé le « chantier de la mémoire », des questions qui concernent l'individu, mais aussi, à y regarder de plus près, la nation tout entière.

Certes, le rescapé est celui qui a pris part à des combats en servant dans les différentes forces armées. Le fait qu'après la Seconde Guerre mondiale l'une des principales associations d'anciens combattants italiens, l'*Associazione Nazionale Combattenti* (ANC), ait fusionné avec l'*Associazione Nazionale Reduci* pour former l'*Associazione Nazionale Combattenti e Reduci* est parlant. La raison qui a présidé à ce choix est assez claire, comme l'a

suggéré Ettore Viola, alors président de l'ANC : il s'agissait de fonder une association en mesure d'offrir une représentation à toutes les expériences liées à la guerre vécues par les Italiens, y compris celle de la captivité. Mais eu égard à la nature totalitaire de la Seconde Guerre mondiale, la définition du rescapé a été étendue à toutes les autres expériences, y compris la captivité de guerre et la déportation¹⁷.

En Italie, plusieurs associations voient le jour. Elles ont pour vocation la représentation de toutes les expériences liées à la déportation. Leur création constitue sans nul doute une étape importante car, comme mentionné par Bruno Maida dans un ouvrage qui relate l'histoire de l'ANED (l'une de ces associations) : « Affirmer le rôle et la présence des anciens déportés dans la société italienne de l'après-guerre – en tant que témoins et créateurs de réalités culturelles et organisationnelles telles que l'ANED – revenait à s'interroger sur les mécanismes et les hiérarchies de la transmission culturelle, sur la fonction du témoignage intergénérationnel, sur la capacité de créer une mémoire pour l'avenir dont l'efficacité pouvait être mesurée non seulement à l'aune de sa dimension publique et immédiate mais aussi à celle d'une stratification et d'une sédimentation dans la société et la culture de ce pays »¹⁸.

Toutefois, toujours selon Bruno Maida, fonder des associations et surtout gérer leur action quotidienne au sein de la société italienne ne furent pas chose facile, d'autant que les ex-déportés, du fait des raisons différentes qui avaient conduit à leur déportation, offraient des visions divergentes de l'expérience vécue mais aussi du rôle des rescapés dans la société de par leurs actions. Ces divergences de perception ont souvent conduit à la définition d'objectifs discordants, voire à des scissions. C'est ce qui s'est produit par exemple avec l'*Associazione Nazionale Ex Deportati nei Campi Nazisti* (ANED), née en 1968 sous le nom d'*Associazione Nazionale Ex Deportati Politici nei Campi Nazisti*, de la fusion de plusieurs associations créées juste après la guerre pour protéger les déportés politiques et raciaux des camps de prisonniers et d'extermination allemands, devenue le principal point de référence des Juifs déportés dont certains du fait de leurs opinions politiques¹⁹. La particularité de cette association réside dans sa volonté de protéger et de représenter les rescapés des camps de concentration mais aussi les familles et les proches de ceux qui n'en sont pas revenus : une association qui, de par son statut, fut donc d'emblée ouverte à ceux qui n'avaient pas vécu dans leur chair les événements dont elle entendait perpétuer la mémoire²⁰. En ce sens, l'ANED n'est pas à proprement

parler une association de rescapés mais plutôt de personnes ayant vécu, directement ou indirectement, une même expérience.

En 1946, on assiste à la fondation de l'*Associazione Nazionale Ex Internati* (ANEI), une association à laquelle faisaient référence les internés militaires et dont l'objet social consistait à « assister moralement et matériellement tous les civils et militaires internés en Allemagne ou ailleurs après le 8 septembre 1943, sur ordre des autorités allemandes ou fascistes, ayant contribué par leur sacrifice à l'action de la Résistance à des fins idéales de renaissance d'une Italie libre », comme stipulé à l'article 2 des statuts de ladite association. L'autre objectif que cette association s'est fixé – un objectif par ailleurs commun à toutes les associations nées de l'expérience de la déportation – consiste en la préservation et la transmission de la mémoire de cette sombre et tragique période de l'histoire italienne. La fondation de l'*Associazione Nazionale Reduci dalla Prigionia, dall'Internamento, dalla Guerra di Liberazione e loro familiari* (ANRP) remonte à la même époque : il s'agit d'une association vouée à la protection de la mémoire des travailleurs forcés et des internés militaires en Allemagne.

Afin de mettre en œuvre leurs objectifs statutaires, ces associations mettent en place plusieurs initiatives : la publication de périodiques tels que

17. À cet égard, il existe une différence significative avec ce qui s'est passé à la fin de la Première Guerre mondiale, lorsque l'expérience de la captivité a été délibérément oubliée parce que liée au soupçon de défaitisme. L'*Associazione Nazionale Reduci* n'a quant à elle pas encore fait l'objet d'études spécifiques.

18. Bruno Maida, *Il mestiere della memoria. Storia dell'Associazione nazionale ex deportati politici, 1945-2010* (Vérone : Ombre Corte, 2014), p. 11.

19. Primo Levi était membre de l'ANED dont est toujours membre Liliana Segre.

20. C'est la raison pour laquelle la définition d'« association de rescapés » n'est pas tout à fait appropriée s'agissant de l'ANED.

Il triangolo rosso, le journal de l'ANED ; l'organisation d'événements sur les principaux sites de déportation tels que les *Voyages de la mémoire*, organisés par la même ANED, ainsi que la tenue d'expositions permanentes ou temporaires à l'instar de l'exposition organisée à Turin, toujours par l'ANED, quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur laquelle je reviendrai plus avant.

Au fil du temps, aux activités de ces associations de rescapés se sont ajoutées celles d'autres organisations et associations, ayant pour vocation d'approfondir la question de la déportation et surtout de toucher les jeunes générations. À cet égard, la création en 1999 de la *Fondazione Memoria della Deportazione* est significative ; on la doit à Gianfranco Maris²¹, président de l'ANED. Parmi les initiatives plus récentes, il convient de souligner la muséification de certains sites italiens, comme les camps de Bolzano et de Fossoli ainsi que la gare de Milan d'où sont partis plusieurs convois, devenue le *Mémorial de la Shoah*. De nouvelles associations mettent en œuvre des initiatives culturelles à l'instar du projet *Train de la mémoire*, qui organise des voyages dans les camps de concentration et des rencontres dans les écoles. Il ne s'agit évidemment que

de quelques exemples qui, bien que ne reflétant pas toute l'étendue des initiatives italiennes, témoignent de l'intense activité passée et présente en Italie sur ces questions.

Au-delà du travail des associations, il convient de rappeler la contribution des personnalités individuelles à la construction mémorielle et testimoniale de la déportation. L'Italie compte d'illustres personnages, à l'instar de Primo Levi et Liliana Segre qui œuvre depuis de longues années pour témoigner de son expérience et qui a été nommée sénatrice à vie en janvier 2018²² ; et d'autres aussi, moins connus mais tout aussi actifs comme Enrico Vanzini, le dernier témoin italien vivant du *Sonderkommando*, aujourd'hui presque centenaire et toujours prêt à s'exprimer. S'agissant des témoignages et de l'ouvrage d'Enrico Vanzini publié en 2013, l'ANED a fait part de sa perplexité à plusieurs reprises, estimant qu'ils étaient « remplis d'inexactitudes ». Dans le cas d'Enrico Vanzini, l'âge a certainement joué sur la précision de sa mémoire ; ce n'est toutefois pas le seul cas de témoignage controversé, voire jugé non véridique, comme le montre l'histoire du Padouan Sam Artale, dont la véracité du témoignage de sa déportation a été mise en doute²³. Ce sont

là des exemples qui démontrent le caractère extrêmement sensible de la mémoire et surtout du témoignage mémoriel.

Pour conclure, je voudrais citer aux moins deux cas qui me semblent significatifs. En premier lieu le sanctuaire de l'Interné inconnu²⁴. À quelques mois de la commémoration du centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu à Rome, il est intéressant de rappeler un autre sanctuaire, certes moins connu, dans lequel est inhumé un Déporté inconnu. Ce sanctuaire, situé sur la commune de Padoue, est né à l'initiative de don Giovanni Fortin, un prêtre catholique rescapé de Dachau ayant réussi à regagner sa paroisse de Terranegra, dans la banlieue de Padoue. La construction de l'église paroissiale avait déjà commencé avant le début de la guerre mais les travaux ont repris juste après la fin du conflit. Don Fortin obtient alors l'autorisation d'enterrer dans cette nouvelle église les restes d'un interné et de construire un musée de la déportation (géré par l'ANEI depuis 2007) jouxtant l'édifice religieux. C'est un exemple significatif de la construction d'une mémoire à partir d'un témoignage personnel et d'un acte symbolique fort, à savoir l'inhumation d'une victime sans identité connue, ayant pour vocation de représenter toutes les victimes de la déportation.

J'ai choisi de conclure sur une citation de Primo Levi, l'un des premiers et plus importants témoins de la déportation dont les œuvres sont, me semble-t-il, connues de tous. *Ainsi fut Auschwitz*, un ouvrage qui rassemble toute une série d'articles et de témoignages variés, comporte une page d'une importance toute particulière : une jeune fille ayant visité l'exposition sur la déportation organisée par l'ANED à Turin en 1959 et ayant été frappée par les images exposées, a écrit une lettre à Primo Levi qui fit l'objet d'une publication dans le quotidien turinois *La Stampa*. La jeune fille soulignait le fait que, parmi ses camarades qui avaient visité l'exposition, il y avait « celles qui doutent, celles qui disent que cette exposition est uniquement de la propagande anti-allemande ; celles qui disent qu'il y a des exagérations et celles qui affirment que tout est vrai »²⁵. D'où la perplexité de cette jeune fille qui ne trouvait pas de réponses appropriées, pas même l'école, pas même auprès de ses professeurs²⁶. Cependant, les questions posées par la jeune fille étaient claires : « mais moi j'aimerais que quelqu'un m'en dise un peu plus. En tant que fille de fasciste, j'ai été horrifiée par ce que j'ai vu et j'ai prié Dieu pour que mon père ne soit pas coupable de ce massacre »²⁷.

21. Gianfranco Maris (1921-2015), résistant, a été déporté à Mauthausen. Gianfranco Maris, *Per ogni pidocchio cinque bastonate. I miei giorni a Mauthausen* (Milan : Mondadori, 2012).

22. Après des décennies d'interventions dans les établissements scolaires, Liliana Segre a livré son dernier témoignage public devant des élèves en octobre 2020. La vidéo de cette rencontre est disponible sur la chaîne YouTube du ministère de l'Éducation italien.

23. S'agissant de l'affaire Sam Artale et des nombreux démentis concernant ses témoignages, on pourra se reporter à https://www.ilgazzettino.it/norddest/padova/auschwitz_sopravvissuto_falso_samuel_gaetano_artale_von_belskoj_levi-5019815.html et https://www.ilgazzettino.it/norddest/padova/falso_deportato_casa_editrice_samuel_gaetano_artale-5024084.html (sites consultés le 27/02/2022).

24. <https://museodellinternamento.it/> (site consulté le 27/02/2022).

25. Primo Levi, *Così fu Auschwitz. Testimonianze 1945-1986. Con Leonardo De Benedetti* (Turin : Einaudi, 2015), p. 59.

26. « D'autres disent qu'on ne veut justement pas nous faire étudier la dernière guerre car il s'est passé des choses trop horribles. Nos professeurs donnent raison à celles qui sont de cet avis. Ils soupirent en disant "malheureusement" ». *Ibidem*.

27. *Ibidem*.

Peu de temps après, dans les pages de ce même journal, Primo Levi lui a apporté une réponse tout aussi explicite : « Non, mademoiselle, il est impossible de douter de la vérité de ces images. Ces choses ont véritablement eu lieu, et de cette façon-là. Non pas il y a des siècles, non pas dans des pays lointains, mais il y a quinze ans et au cœur de cette Europe qui est la nôtre. [...] ici même, dans notre ville, les témoins oculaires se comptent par dizaines [...]. Nous comprenons mais ne saurions approuver "ces professeurs qui soupirent en disant *malheureusement*". [...] Le silence est une erreur, presque un crime, dans ce cas. Les succès (inattendu) de cette exposition le confirme à lui seul. On a soif de vérité, malgré tout : la vérité ne doit donc pas se cacher. La honte et le silence des innocents peuvent masquer le silence coupable des responsables, différer et esquiver leur jugement par l'histoire »²⁸. L'exposition de Turin, poursuit Primo Levi, « n'est pas destinée aux pères, mais à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants, dans le but de démontrer quelles réserves de férocité gisent au fond de l'âme humaine, et quels dangers menacent, aujourd'hui comme hier, notre civilisation »²⁹.

CONCLUSION

La lettre de Primo Levi nous aide à répondre à une question d'importance : pourquoi est-il nécessaire de fonder des associations pour perpétuer la mémoire de la déportation ? Certainement pour entretenir le souvenir mais aussi parce qu'ayant vécu des événements d'une telle portée, les témoins se heurtaient tous les jours à la difficulté de raconter et même de mettre des mots sur ce qu'ils avaient vécu. Et cette difficulté naissait souvent du constat de l'incrédulité des gens, comme le souligne le passage cité. Les associations sont donc devenues des lieux de rencontre pour celles et ceux qui partageaient le même vécu et c'est précisément cette communauté d'expériences qui a fait de ces associations des espaces protégés où l'on pouvait dire et surtout être cru sans la moindre hésitation. Mais elles furent aussi un moyen de défendre des expériences qui, en raison de la grande attention portée en Italie aux événements liés à la Résistance et aux associations nées de cette expérience, risquaient de se retrouver privées de représentation et de mémoire.

Deuxième partie

28. Ivi, p. 60.

29. *Ibidem*.

EJ Les associations ou amicales de camp unies face à leur devenir

Dominique BOUEILH - Président de l'Amicale du camp de concentration de Dachau, président de l'Union des associations de mémoire des camps nazis

Les associations ou amicales de camp ont connu, depuis la libération des camps, des trajectoires très similaires. Créées dès la libération des camps par les rescapés, elles ont répondu à une même motivation, qui s'exprime au travers de leurs *Serments* ou manifestes respectifs, fondateurs de leur mission : garder vivant le souvenir des victimes de la barbarie nazie ; ne jamais abandonner la lutte contre le fascisme sous toutes ses formes ; poursuivre l'idéal de construction d'un monde nouveau dans la paix, la justice et la liberté, appelant la collaboration pacifique des états et des peuples.

La mémoire de la déportation s'est ainsi construite après-guerre, à la fois sur la globalité et les singularités : des fédérations reflétant les attaches idéologiques et autant d'associations ou amicales que de grands camps, nées du besoin de préserver les ancrages concrets au lieu et à l'expérience partagée dans ce lieu.

Chaque association ou amicale s'est ainsi plus ou moins investie, sous la conduite des rescapés et parfois d'hommes et de femmes illustres, dans les activités diverses que nous leur connaissons, et qui en ont fait des acteurs de mémoire incontournables,

contribuant ainsi à la sensibilisation des nouvelles générations et à l'éveil de la conscience civique.

La disparition progressive des survivants a rapidement posé le problème de la pérennité des associations et amicales de camp, et de la transmission des mémoires. La création de la FMD et la disparition des déportés n'ont pas altéré la volonté des fédérations et associations de voire pérenniser leurs activités. Encouragées par les déportés attachés à leur histoire singulière et répondant à la sollicitation des militants et des familles, les associations de camp ont opéré dès les années 1990 une « transition générationnelle » et poursuivent leurs nombreuses activités, au côté de l'activité généraliste portée par la FMD et décentralisée par l'AFMD (*NDLR : cette définition d'un rôle « assigné » à la Fondation et à l'Association des Amis n'a pas de fondement officiel ni de réalité concrète*). Les équipes dirigeantes des associations et amicales sont désormais des membres de deuxième et troisième générations. Le socle de leurs adhérents initialement plutôt familial s'ouvre aux sympathisants et personnes morales, et se pose désormais en héritier, de sang, de cœur et de conviction. La continuité des

activités est portée par de nombreux savoir-faire et expertises, déjà acquis ou nouveaux, elle cherche à s'adapter à notre monde contemporain et à conserver sa légitimité au-delà de la disparition des anciens déportés.

Très tôt, les associations et amicales de camp ont ressenti le besoin de se concerter. Leurs archives font ainsi état de rencontres régulières depuis le début pour régler des problèmes communs. Ces rencontres se sont intensifiées lors de la transition générationnelle, émancipée de toute tutelle, pour conforter les ambitions communes, et pour, élément nouveau, mener ou contribuer à des projets communs d'envergure, tels que le site internet réalisé sous la direction de l'Union des Déportés d'Auschwitz «Mémoire des Déportations», la participation annuelle aux Rendez-Vous de l'Histoire à Blois, les rencontres biennuelles et l'organisation périodique de tables rondes ou colloques.

Cette entente s'est récemment affirmée au travers de la création de l'Union des associations de mémoire des camps nazis, avec pour membres fondateurs les associations ou amicales de Buchenwald-Dora, Dachau, Mauthausen, Neuengamme, Oranienburg-Sachsenhausen et Ravensbrück. Cette Union des associations et amicales de grands camps constitue avant tout un tremplin pour des actions et projets partagés, un levier de transmission, tout en préservant les spécificités multiples de chacun des camps, de même que celles de chacune de nos associations.

L'Union s'attache avant tout à ce que les camps demeurent les repères fondamentaux qu'ils furent dans l'après-guerre.

Pour préserver cet objectif, l'Union veille à sécuriser et à renforcer en particulier deux domaines d'activité où les associations et amicales se sont particulièrement investies et occupent une position forte, et qui seront développés plus loin :

– Le premier s'illustre par les nombreuses réponses apportées, depuis l'ouverture des mémoriaux, aux demandes du public et des enseignants dans la perspective ou l'accompagnement de voyages de mémoire et de journées d'étude sur les sites concentrationnaires.

– Le second s'exerce au sein des comités internationaux où les associations de camps continuent de jouer, depuis leur création, un rôle éminent : en relation exigeante avec les associations locales et les mémoriaux de camp, désormais inscrits dans le patrimoine historique et culturel européen, l'Union veille à la préservation des lieux et contribue à leur rayonnement culturel, en demeurant attentif à toute dérive politicienne.

Les associations accompagnent ainsi le souci croissant d'individualisation de chacun des camps et veillent à replacer au centre du propos «l'Homme». Nous demeurons convaincus que par l'effort de tous, l'histoire tragique de ces lieux ensemence la culture et affermit la conscience civique face aux nouvelles menaces qui pèsent sur nos démocraties.

EJ Voyages de mémoire sur les sites concentrationnaires. L'expérience de l'Amicale de Mauthausen

Jean-Louis ROUSSEL - Vice-président du Comité international de Mauthausen

Les déportés rescapés, hommes et femmes, qui se sont constitués en associations en 1945, ont inscrit dans leurs objectifs fondamentaux la transmission aux générations futures du souvenir des crimes nazis. Cette exigence a pris un tour solennel dans les *Serments* proclamés dès la libération sur les sites mêmes des camps (Buchenwald, Mauthausen) ou après les rapatriements (Neuengamme en 1946, Dachau en 1955) : tirer les leçons, tant était manifeste la catastrophe civilisationnelle que fut dans notre histoire et pour la pensée contemporaine le système concentrationnaire nazi.

AU CŒUR DES EXIGENCES ET SAVOIR-FAIRE DES AMICALES DE CAMP

Ce que nous nommons aujourd'hui *voyages de mémoire* sur les sites des camps est l'une des activités emblématiques conduites par les associations/amicales de camp. Un certain nombre de rescapés n'ont toutefois jamais accompli ce retour difficile sur les lieux où ils avaient subi la condition de *Häftling*. La plupart ont éprouvé

le besoin inverse, sont retournés sur ces territoires où ils étaient assaillis de souvenirs jamais formulés. Les anciens déportés s'y retrouvaient entre eux, en famille souvent, pour des rendez-vous commémoratifs. Beaucoup refirent un grand nombre de fois le voyage, pour y guider des groupes constitués de membres de leurs associations, plus tard des groupes de jeunes¹. En ces circonstances à la fois intenses et intimes – le pouvoir injonctif du lieu, associé à la certitude d'accomplir pour leurs proches un devoir impérieux – les propos qu'ils y ont tenu eurent une acuité sans égale. Si on les avait collationnés, nous disposerions d'un corpus de témoignages d'une nature incomparable. Des enregistrements sur cassettes audio existent parfois, dont une perception d'ensemble n'a sans doute jamais été consignée.

L'une des premières motivations explicites de ces voyages fut d'y entourer les veuves et orphelins – c'était le «pèlerinage de Toussaint». Ce mot restitue le caractère singulier de ces périple vécu à la fois comme un repli sur l'intériorité et sur le partage

1. Une association spécifique tenta de se créer, dans les années 1960, sous l'appellation «Souvenir et Jeunesse», qui voulut rassembler les enfants de déportés et vécut en particulier en 1966 un périple en Autriche auquel participèrent trois cents jeunes, guidés par Émile Valley, secrétaire général de l'Amicale de Mauthausen.

des douleurs. Cette désignation très connotée a perduré des décennies, elle est encore en usage dans certaines de nos associations, tant il fut difficile de remiser ou dépasser la charge émotionnelle induite par ces pratiques, tandis que la force intrinsèque des lieux était à la fois atténuée par l'usure du temps et rendue plus lisible par les apports scénographiques des mémoriaux. *Pèlerinage* connote aussi les attaches interpersonnelles, les connivences fortes qui marquent encore l'identité de nos associations, que le mot *amicale* redouble.

La fréquentation des sites concentrationnaires, en groupes organisés par les amicales, demeure un vecteur fertile de la mémoire des camps. Le paysage concentrationnaire, même des traces d'apparence insignifiante, l'arpentage méthodique de ces territoires dont chaque parcelle est en réalité saturée de sens, constituent l'une des voies d'accès à la réalité des camps – à la condition d'y venir nourri d'outils archivistiques et conceptuels appropriés : les productions des historiens évidemment², mais aussi les questionnements des anthropologues, sémiologues, philosophes, les propositions d'artistes et muséographes, le répertoire des témoignages archivés, la pression de l'environnement socio-politique immédiat.

La visite ne se restreint donc pas à une déambulation théâtralisée dans des décors désaffectés qui, aussi éprouvants soient-ils, n'attestent que ce qu'on y apporte avec soi. Elle se nourrit en particulier de fragments de témoignages de déportés, autrefois de vive voix, aujourd'hui par le recours à des archives vocales ou textuelles. Quant aux militants locaux, ils accomplissent un vrai travail à la fois d'histoire, de conception de repères et rituels mémoriels, de veille politique – qui confère ouvertement, sur bien des sites, cette dimension à notre présence ; c'était le cas déjà dans les années 1950.

FOCUS SUR MAUTHAUSEN

C'est l'Amicale de Mauthausen qui semble avoir maintenu et développé avec le plus d'ambitions l'activité des voyages sur sites. Pour le comprendre, il faut remonter quarante ans en arrière.

La conservation du site du camp autrichien est placée sous l'autorité directe du ministère fédéral de l'Intérieur. Mauthausen a le statut de nécropole nationale, à la différence des camps allemands, qui sont sous la sauvegarde des *Länder*. La « forteresse » polarise des enjeux politiques et géopolitiques forts, au point que le secrétaire général

du Comité international, qui est Autrichien, peut assurer que les commémorations de mai sont « le plus grand rendez-vous antifasciste d'Europe ». Le camp et son réseau de camps satellites offrent au visiteur, sur de faibles distances, une gamme très étendue des apparences et des logiques d'un camp de concentration, dont « la forteresse » de granit fut construite de surcroît avec une éloquence sans équivalent. L'historien anglais David W. Pike jugeait que celle-ci assure à Mauthausen une « attractivité » spéciale et donc un avenir dans le paysage mémoriel européen.

S'ajoutent à cette situation les ambiguïtés politiques de l'Autriche : la présence latente, parfois explicite, de l'extrême-droite néonazie, au sein des pouvoirs régionaux et, à deux reprises ces vingt dernières années, au sein du gouvernement fédéral, fait de Mauthausen un enjeu emblématique brûlant. Nos partenaires associatifs en Autriche ont donc besoin de nous. Sur plusieurs sites, il semble bien que le rendez-vous commémoratif de mai s'organise autour sur la présence des Français. Veiller sur les sites est un objectif concret, nos ennemis idéologiques prenant prétexte de notre obstination à marquer le territoire pour signifier qu'il est aussi le leur³. En 2018, le ministère de l'Intérieur avait échu à Herbert Kickl, dirigeant du parti d'extrême droite FPÖ. Deux agressions du site de Mauthausen, en deux

lieux emblématiques, furent le fait des autorités de tutelle : une tour de béton, érigée sans la moindre concertation, même avec les historiens membres des commissions ad hoc, destinée à un ascenseur, aux justifications spéciales, et dans un espace historique intact, bâti en granit ; l'escalier de la carrière, à valeur hautement patrimoniale, interdit, pour « raisons de sécurité ». Trois ans de protestation n'y ont rien changé, sauf pour souligner la présence active et les exigences tenaces des associations européennes de mémoire relayées par le Comité international, concernant la préservation des sites du camp, face aux manœuvres des autorités autrichiennes et à la politique du fait accompli.

DANS LA DIACHRONIE

On peut distinguer quatre époques, selon leur trait dominant. Bien sûr, celles-ci interfèrent pour partie – si l'on considère les programmes, les participants, les protocoles. Ce fut d'abord le travail de deuil du cercle des familles, puis la formation d'enseignants, puis des voyages d'élèves, enfin aujourd'hui, pour un public élargi, des parcours sur des lieux qui appartiennent désormais, qu'on le veuille ou non, à l'espace culturel européen.

1^{re} époque — celle des parcours guidés, des années 1950 aux années 1980, par des poignées d'anciens

2. Sur Mauthausen, deux thèses d'histoire ont été soutenues en France, en 1995 et 2014 : Michel Fabréguet, *Mauthausen, camp de concentration national-socialiste dans l'Autriche rattachée, 1938-1945*, Honoré Champion, 1999, 748 p. ; Adeline Lee, *Les Français de Mauthausen, par-delà la foule de leurs noms*, préface de Thomas Fontaine, Tallandier, 2021, 730 p. Si, pour les rescapés, ce sont « les pierres qui parlent », l'aspect et la fréquentation des vestiges et des mémoriaux ne soulèvent pas l'intérêt de la plupart des historiens. De même, les photos produites par le laboratoire photographique du camp n'ont été admises que tardivement au rang de source historique. L'exposition « Mémoires de camps », à l'Hôtel de Sully à Paris, en 2001, ouvrit des perspectives qui n'ont cessé depuis de s'enrichir.

3. Déjà en 2009 puis 2010, les sites avaient été la cible de néonazis. En mai 2009, la délégation de l'Amicale de Mauthausen avait été victime d'un guet-apens symbolique au fond du tunnel d'Ebensee ouvert aux visiteurs, le jour des commémorations de mai. Un procès d'assise s'ensuivit. *Bulletin de l'Amicale*, n° 317, juillet 2009, en ligne sur le site campmauthausen.org. En 2010, un graffiti géant en lettres rouges s'étala sur la muraille de la « forteresse » : « CE QUE LES JUIFS ÉTAIENT POUR NOS PÈRES, L'ENGEANCE MUSULMANE L'EST POUR NOUS. 3^e GUERRE MONDIALE. 8^e CROISADE ».

déportés, endossant d'instinct la fonction et porteurs d'une autorité indiscutée. Les déportés survivants s'imposent comme les seuls guides légitimes sur ces lieux, à la fois faisant état d'un vécu personnel et parlant au nom de tous leurs camarades. Un dispositif régi par la subjectivité, dont il sera aisé, après coup, de souligner les faiblesses intrinsèques, mais dont il serait inconséquent d'ignorer la fonction véritable : accomplir le protocole d'intégration de la mémoire des camps dans l'espace psychosocial.

2^e époque — à Mauthausen seulement (sauf erreur), durant les années 1980, en lien avec l'APHG, le « voyage des professeurs » : un avion affrété pour une longue journée, une dizaine de déportés, sous la conduite de trois ou quatre affichant la distanciation d'intellectuels exigeants, la pluralité des voix identifiant la diversité des parcours et des approches⁴.

C'est dans ce dispositif élaboré et remanié à chaque session qu'a été forgé un concept de visite du camp central, dont, en dix ans, plus de mille de professeurs d'histoire ont bénéficié. Le financement par le ministère de l'Éducation nationale s'est tari à la fin de la décennie.

3^e époque — voyage d'élèves, encadrés par leurs professeurs et avec le conseil, le soutien logistique et la participation didactique, sur place souvent, de quelques déportés. Une synergie se créa autour du CNRD, dont cette période est sans doute l'âge d'or. Nos

associations ont accordé une grande importance à ce concours, qui a offert le cadre optimal pour une relation institutionnalisée entre anciens déportés, leurs associations et les jeunes lycéens et collégiens. Les prix décernés ont parfois été des voyages sur les sites.

À l'occasion d'un tour d'horizon effectué en 2019 sur nos activités respectives, l'Amicale de Mauthausen a constaté que ses homologues n'avaient pas maintenu ce niveau d'ambitions pour l'accompagnement de voyages scolaires. En l'absence de déportés, il est apparu difficile à la plupart des associations d'envisager de guider des scolaires. L'Amicale de Neuengamme fait état de quelques voyages sous l'impulsion d'enseignants très motivés. L'Amicale de Dachau connaît des initiatives de sections locales. L'Amicale de Ravensbrück, outre un rassemblement international qui eut lieu en 1967, évoque aussi diverses initiatives locales, dont un tournage avec Marie-José Chombart de Lauwe. L'Association française Buchenwald-Dora a cessé d'organiser les voyages de jeunes qui, jusqu'en 2012, s'accomplissaient en lien avec le CNRD. Des jeunes sont intégrés aux groupes de l'association ; ainsi en 2019, un groupe de 11 étudiants de l'université américaine de Paris et deux professeurs. L'Association aiguille les demandes qu'elle reçoit vers le mémorial de Buchenwald.

À Mauthausen en 2020, devaient se rencontrer 250 lycéens, français, de cinq établissements de diverses régions.

La pandémie a empêché la réalisation de ces actions d'ampleur. En mai 2022, ils devraient être une centaine, certains prenant en charge au passage des lycéens allemands. Des projets conçus en lien étroit avec l'équipe de l'Amicale, mais dans lesquels les groupes de lycéens conservent l'entière maîtrise de leur programme. Il y a quelques années, les rencontres entre jeunes de divers pays (Italiens, Espagnols, Russes...) se sont nouées par l'intercession des musiques et des langues du camp, la déclamation en plusieurs langues du *Serment* prenant l'aspect d'une glossolalie audacieuse.

Aujourd'hui, la participation des groupes de lycéens revêt des formes très inventives, créatives, qui ne craignent pas – pour notre bonheur – de se libérer des protocoles commémoratifs de tradition, fournis historiquement par les modèles militaires. Ces libertés prises avec ces dispositifs figés le furent à l'initiative de Pierre Saint Macary (décédé en 2006), qui présida l'Amicale de Mauthausen : au camp central en 2000, à Hartheim en 2005, et sur d'autres espaces depuis lors.

Certes, de nos jours, ces déplacements de groupes scolaires sont rendus plus difficiles, parfois par les contraintes administratives et financières, mais surtout par l'effacement dans les programmes d'histoire du chapitre relatif au système nazi, pour ne retenir que son crime majeur, l'extermination des juifs. Une réforme du

lycée après l'autre, les possibilités (programmes, calendrier...) se resserrent. Une approche est toutefois permise par les programmes d'enseignement moral et civique. Il est indéniable que, comme pour le CNRD, une assez large palette de disciplines enseignées est légitime à participer, encadrer, produire une didactique de perception des espaces concentrationnaires, qui restèrent longtemps le champ clos des professeurs d'histoire-géographie. S'appuyant sur son expertise, l'Amicale a produit des supports pédagogiques pour aider les enseignants dans leur préparation des voyages d'étude à Mauthausen⁵.

4^e époque, l'actuelle — pour Mauthausen donc, sur la matrice élaborée il y a trente ans, élargie à d'autres lieux du camp central, et reprise pour les sites des kommandos. Nous ne fréquentions que quatre ou cinq camps satellites ; nous avons, depuis les années 2000, dépassé la dizaine, une année ou l'autre. Le plus récent voyage à Mauthausen, en octobre 2021, accueillit trente participants, sur un petit périmètre et quatre lieux offrant de forts contrastes à tous points de vue – par les décors, l'importance stratégique des implantations, plusieurs modalités nettement identifiables du crime nazi : camp central, Gusen 1, 2, 3, Gunskirchen, Ebensee, Hartheim. Parmi les guides-accompagnateurs, certains avaient participé, il y a trente ans, au voyage des professeurs.

4. Autour de Pierre Saint Macary et Jean Gavard : Juan de Diego, Marie-José Chombart de Lauwe, Serge Choumoff, Ernest Vinurel, Jean Mansching, Bernard Maingot...

5. Un webdocumentaire de B. Obermosser et J.-L. Roussel, produit par Canopé : *Mémoires européennes des camps nazis* (2015) ; <https://www.reseau-canope.fr/memoires-europeennes-camps-nazis>, et un documentaire de 52 min, des mêmes auteurs, produit par l'Amicale de Mauthausen : *Des traces et des gestes* (2018), <https://vimeo.com/2577707823>

Nous offrons des visites les plus personnalisées possibles, en fonction aussi des participants. C'est ainsi que nous avons assumé la responsabilité de guider : une vingtaine de moines de la congrégation des Carmes sur les traces du Père Jacques (2003), une promotion de Saint-Cyriens sur plusieurs sites de Mauthausen (2018), un groupe du Mémorial de la Shoah (à sa demande), une délégation des scouts d'Europe.

EXPERTISE

Du potentiel de connaissance et de sensibilisation que recèlent les sites concentrationnaires, nous nous revendiquons donc détenteurs d'une expertise dont la genèse peut être retracée, les acquis attestés.

Les visites qu'une amicale de camp est, idéalement, en situation de proposer, repose sur une convergence de patrimoines, d'exigences, d'outils. Sans doute doit-elle se donner les moyens d'une sorte de formation permanente et constituer un collectif de compétences. Ceci fait partie des chantiers actuels de l'Amicale de Mauthausen.

Il nous semble que nos associations sont en mesure d'offrir autre chose que les mémoriaux, qui proposent ateliers ou guides francophones, ou du moins de partager les missions avec ceux-ci. Les guides des mémoriaux nous accompagnent volontiers, viennent à notre écoute. Nous ne rendons pas le même service. Un exemple : dans la mesure où le camp que connurent les Italiens ne

fut pas celui des Soviétiques, pas plus que celui des Espagnols – les calendriers furent très différents, donc les logiques des affectations, les statuts dans le camp (aussi précaires qu'ils aient été) – les uns et les autres eurent des vécus et des mémoires très dissemblables. Nous restituons au premier plan le parcours des Français (presque tous arrivés en 1943 et 1944) et celui des républicains espagnols, arrivés principalement entre août 1940 et janvier 1941, qui furent pour la très grande majorité d'entre eux internés à Mauthausen et Gusen, notre Amicale étant, depuis l'origine, franco-espagnole.

Cette activité bénévole, qui définit éminemment la mémoire vivante, effectuée sans soutien ni reconnaissance d'aucune sorte, n'est pas en train de s'amenuiser. C'est de bien des points de vue une activité dispendieuse, en termes d'énergie, de mobilisation de bénévoles, de logistique et de budget. Elle permet de nouer et d'entretenir en Autriche (et en Slovénie) un réseau de contacts et d'amis, une reconnaissance de notre fidélité par les institutions et associations qui y puisent parfois (à Gusen, à Steyr, sur le site sud du Loibl Pass...) les motifs de la pérennisation de leur propre travail en faveur de la mémoire des camps qui parsèment toute la campagne autrichienne, Tyrol excepté.

J'ai rendu compte de pratiques, j'en ai esquissé l'analyse, ne réfrénant pas des convictions auto-justificatives, bien sûr subjectives. Non seulement nous serions disponibles, mais demandeurs d'une évaluation externe.

EJ La dimension internationale de l'action des associations de mémoire des camps nazis

Jean-Michel GAUSSOT - Secrétaire général de l'Amicale de Neuengamme et de ses kommandos

La dimension internationale de l'action des associations françaises s'exerce à la fois directement auprès des mémoriaux chargés, en Allemagne et en Autriche, de la préservation des sites des camps, et dans le cadre des comités internationaux, au sein desquels elles ont occupé dès l'origine – et continuent d'occuper une place – de premier plan.

Nos associations sont en contact régulier avec ces mémoriaux, notamment à l'occasion des voyages de mémoire qu'elles organisent régulièrement sur les sites des camps centraux et des camps extérieurs. Ces rencontres, relativement fréquentes, ont débouché sur des liens d'amitié qui facilitent les échanges et permettent aux associations nationales d'exprimer leurs vues et leurs souhaits quant aux activités des mémoriaux.

Mais c'est surtout par l'intermédiaire des comités internationaux que les amicales entretiennent aujourd'hui un dialogue continu avec les mémoriaux, les autorités locales et les associations allemandes ou autrichiennes de mémoire de la déportation.

Si l'histoire de ces comités internationaux diffère selon les camps, les objectifs qu'ils poursuivent comme les

actions qu'ils mènent sont largement analogues et tous s'efforcent de plus en plus de coopérer étroitement dans le cadre d'un réseau international qui, tout en restant informel, s'est renforcé au cours des dernières années.

HISTORIQUE DES COMITÉS INTERNATIONAUX

1) Le premier comité international à voir le jour est celui de **Buchenwald**. Celui-ci est en effet né dans le camp, dès 1943, quand les communistes allemands internés ont accepté d'inclure dans leur organisation clandestine de résistance des communistes d'autres nationalités. À ce premier noyau participaient des communistes français. La création d'un Comité des intérêts français représentant de nombreux réseaux de résistance ouvre véritablement aux Français la porte du comité international et leur permettra de participer à la libération du camp.

Après cette libération, il fallut cependant attendre avril 1952 pour qu'une réunion des anciens détenus ait lieu à Buchenwald, à l'initiative de la Fédération internationale des Résistants (FIR) et de l'Association des victimes du nazisme de la RDA. Sur proposition

du colonel Frédéric Henri Manhès, président de la FIR, fut mis en place un comité de liaison des anciens détenus, qui prit rapidement le titre de Comité international de Buchenwald (CIB), puis de Comité international de Buchenwald Dora (CIBD).

La présidence du nouveau Comité, association de droit français, fut confiée à Marcel Paul.

Vont lui succéder les Français Pierre Durand (résistant FTP déporté), en 1982; Bertrand Herz (victime des rafles antisémites, déporté à l'âge de 14 ans), en 2001; et Dominique Durand, fils de déporté, en 2016.

Ainsi, de sa renaissance en 1952 jusqu'à ce jour, ses présidents ont toujours été des Français et la France continue d'occuper une position centrale au sein du bureau du Comité.

Dans les années 1990, le Comité s'est ouvert à des pays non encore représentés, dont les États-Unis, le Canada et Israël. Au total, des représentants de 18 pays siègent aujourd'hui au CIBD, auquel participent aussi des délégués de la communauté Sinti et Rom.

2) Issu lui aussi des comités clandestins de libération, le comité international de **Mauthausen** a été officiellement constitué en 1953 comme structure de droit autrichien. La position des Français, dont le poids numérique dans le camp était moindre qu'à Buchenwald, n'y est pas prédominante. Le président est généralement issu d'un «petit» pays : depuis vingt ans se sont succédé un Tchèque et un Slovène, et c'est maintenant un Luxembourgeois qui occupe la fonction, dévolue pour

la première fois à un membre de la deuxième génération. La France dispose de deux représentants, dont l'un occupe un poste de vice-président. 20 pays européens sont représentés, auxquels se sont ajoutés les États-Unis et, depuis peu, Israël.

3) En 1955, à l'occasion du 10^e anniversaire de la libération du camp et sous l'impulsion des déportées rescapées de l'amicale française, fut créé le comité international de **Ravensbrück**, regroupant dans un premier temps les représentantes des amicales française, belge, autrichienne, italienne et grecque. L'amicale française de Ravensbrück a assumé la présidence du comité jusqu'en 1998, puis elle a partagé cette responsabilité avec l'ADIR (Association nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance). Depuis 2015, des présidentes de diverses nationalités ont été élues. C'est une Italienne appartenant (pour la première fois) à la deuxième génération qui préside actuellement le Comité international de Ravensbrück. Y siègent aujourd'hui des représentantes de douze pays d'Europe.

4) C'est également en 1955 que fut officiellement constitué le Comité international de **Dachau**, ou plutôt qu'il fut reconstitué : comme à Buchenwald et à Mauthausen, en effet, une forme de comité international était née dans le camp avant sa libération. Des délégués des nations présentes dans le camp se réunissaient clandestinement pour tenter d'assurer la protection des prisonniers face aux SS et de maintenir

une certaine discipline dans la perspective de cette libération. Le 29 avril 1945, jour où les troupes américaines libèrent Dachau, l'existence du Comité international est proclamée. Cependant, en juin 1945, lorsque les 36 000 détenus survivants ont tous quitté le camp, le comité international cesse toute activité. Il renaît dix ans plus tard en tant qu'association internationale ayant pour objectif de faire de l'ensemble du camp de Dachau un mémorial digne du souvenir des disparus.

La présidence du comité a été exercée principalement par des personnalités françaises. Elle est cependant revenue à un ancien déporté belge de 1962 à 1988, et plus brièvement à un Néerlandais de la deuxième génération, de 2008 à 2015. Depuis 2015, c'est notre compatriote Jean-Michel Thomas qui assume cette fonction.

Vingt pays sont représentés au CID, presque tous européens mais appartenant aussi au continent américain (Canada et Brésil).

5) En 1958, à l'initiative de déportés belges et français, a été créé le Comité international de **Neuengamme** sous le nom d'Amicale internationale de Neuengamme (AIN).

La France a fourni la majorité des présidents de l'association (5 sur 8). En 2015, toutefois, a été adopté le principe d'une présidence tournante, chaque président laissant la place après quatre ans à un successeur, si possible d'une autre nationalité. L'actuelle présidente, élue en 2019, est Martine Letterie, de nationalité néerlandaise.

6) Le Comité international de **Sachsenhausen** (CIS) a été mis en place assez tardivement, en 1964. Depuis lors, sa présidence a presque toujours été dévolue à des Français. Le premier président non français du CIS, élu après le décès de René Bordage, était un déporté norvégien, très âgé, qui a dû démissionner en cours de mandat pour raisons de santé. Son successeur sera élu en avril 2022. Le comité ne compte plus parmi ses délégués qu'un seul déporté.

Dans le passé, le CIS a rassemblé jusqu'à 18 associations nationales, chiffre tombé aujourd'hui à 8.

RÔLE DES COMITÉS INTERNATIONAUX DANS LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES SITES

Dès leur création, les comités internationaux ont fait de la préservation et de la mise en valeur des sites des camps, notamment à des fins pédagogiques et de transmission de la mémoire, leur objectif principal.

À cet effet, ils se sont attachés à maintenir des contacts réguliers avec les partenaires allemands et autrichiens compétents : autorités locales et municipales, associations de mémoire telles que le VVN en Allemagne, fondations responsables des sites et mémoriaux des camps. Les échanges avec les autorités ont lieu notamment dans le cadre des conseils consultatifs créés localement sous le nom de *Beirat*.

D'une manière générale, l'érection de monuments commémoratifs a été l'une des premières revendications

des comités internationaux, satisfaite au total dans d'assez bonnes conditions, mais parfois assez tardivement. Ainsi, à Neuengamme, ce n'est qu'en 1965 qu'a pu être inaugurée, en présence de 1800 déportés survivants et membres des familles de disparus, l'obélisque de 27 mètres de hauteur qui symbolise la cheminée des fours crématoires.

Il a été souvent difficile d'obtenir que soit respectée l'intégrité des sites et les relations avec les autorités locales compétentes ont parfois été tendues. Ainsi, l'Amicale internationale de Neuengamme, avec l'appui déterminé des amicales nationales française et belge, a dû batailler durant de longues années auprès du Sénat de Hambourg pour obtenir, dans les premières années du XXI^e siècle, que soient finalement démantelées les deux prisons qui avaient été installées sur le site du camp à partir de 1948. Ce résultat décisif a permis au mémorial de prendre la responsabilité de l'intégralité du territoire du camp et d'installer, dans l'un des bâtiments de briques construits par les déportés, une vaste exposition permanente qui reçoit chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.

Aujourd'hui, si l'on excepte le cas particulier de l'Autriche, où l'influence de l'extrême droite a pesé sur le climat des relations, la coopération entre les comités internationaux et leurs partenaires locaux est devenue plus aisée et se caractérise généralement par une grande confiance mutuelle. En Allemagne, il n'y a guère qu'à Flossenbürg, camp d'ailleurs dépourvu de comité

international, que l'entente est difficile entre l'amicale française et des autorités bavaroises qui semblent parfois peu sensibles aux exigences du respect de l'intégrité du site du camp.

Si la préservation des sites est la mission première des comités internationaux, certains d'entre eux ont aussi eu à cœur de prendre position publiquement, au-delà des affaires concernant directement les camps, sur des questions de politique internationale. C'est surtout le cas du Comité international de Buchenwald-Dora, qui s'est prononcé au fil des années sur des sujets très divers : guerre du Vietnam, putsch en Grèce, course aux armements, guerre du Liban. Il a aussi dénoncé les menées néonazies en Allemagne. Cette dimension de l'activité du Comité international demeure d'actualité, notamment face aux attentats antisémites, à la menace d'organisations terroristes islamistes et aux activités des organisations d'extrême droite en Europe. Depuis quelques années, le comité soutient publiquement la position très ferme de la Fondation allemande de Buchenwald devant les provocations du parti d'extrême droite AFD.

Si les autres comités internationaux sont moins enclins à s'exprimer publiquement sur les grands sujets de politique internationale, tous s'efforcent de conjuguer leur influence avec celle des mémoriaux locaux et des associations locales de mémoire pour faire pièce aux mouvements qui cherchent à relativiser la gravité et l'ampleur des crimes nazis. C'est dans cet esprit qu'en 2018 et 2019 le Comité

international de Mauthausen a refusé d'inviter les ministres membres du parti d'extrême droite FPÖ aux cérémonies de commémoration de la libération du camp qu'il organise chaque année avec le mémorial de Mauthausen. Pour le Comité, les relations avec les autorités autrichiennes, dont on sait le regard ambigu qu'elles tendent à porter sur le passé nazi du pays, sont un véritable combat, courtois mais ardu : il s'agit de leur faire admettre que la gestion du mémorial de Mauthausen et des sites annexes n'est pas une affaire intérieure autrichienne.

Le cas autrichien est cependant particulier. Pour leur part, les comités internationaux des camps allemands ne rencontrent guère de difficultés dans l'organisation des cérémonies annuelles de commémoration avec les autorités et les mémoriaux locaux.

Il n'en demeure pas moins que les comités sont parfois amenés à user de leur influence, souvent avec l'appui d'associations comme le VVN-BDA en Allemagne, pour obtenir que les autorités locales renoncent à des décisions malencontreuses. Ainsi ont pu être évitées, par exemple, la création d'une autoroute qui aurait traversé le camp de Ravensbrück, ou encore la cession à une entreprise américaine d'une partie du tunnel de Dora. Plus récemment, en 2017, l'Amicale internationale de Neuengamme est intervenue avec succès, sous présidence française, auprès des autorités de Saxe-Anhalt pour obtenir le rétablissement des crédits destinés à la mise en place d'un petit centre mémoriel sur le site de

Gardelegen, où un millier de déportés évacués de Mittelbau-Dora et du kommando de Hanovre-Stöcken, rattaché à Neuengamme, furent brûlés vifs dans une grange, le 13 avril 1945. Ces crédits avaient en effet été supprimés sous l'influence de l'extrême droite.

De son côté, fort des bonnes relations qu'il entretient avec les autorités du Land de Brandebourg, le Comité international de Sachsenhausen, qui se réunit chaque année en avril, est en mesure de régler avec elles sans trop de difficultés les inévitables petits problèmes qui surgissent périodiquement, tel celui des plaintes des riverains du camp qui dénonçaient le bruit du passage des autocars transportant les visiteurs...

LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU INFORMEL DES COMITÉS INTERNATIONAUX

Il convient de souligner que les comités internationaux des camps, émanations des associations nationales de mémoire, ne se contentent pas de mener leurs activités spécifiques chacun de son côté. Au fil des ans s'est constitué un véritable réseau des comités internationaux, que j'évoquerai brièvement. Il s'agit non seulement de se rencontrer pour échanger des informations et des réflexions sur les actions mises en œuvre par chaque comité et ses associations membres, mais aussi de prendre position conjointement sur des sujets d'intérêt commun, en bénéficiant des effets multiplicateurs de déclarations communes.

Au cours des dernières années, nombreuses ont été les rencontres de comités internationaux organisées à l'invitation de l'un d'entre eux. Ainsi, de telles séances se sont tenues à Paris en mars 2014, à Milan en juillet 2018, à Berlin en novembre de la même année, à Mauthausen en mai 2019 et à Madrid en novembre 2019.

La pandémie de Covid-19 a empêché la poursuite de ces réunions mais elles devraient reprendre lorsque la situation sanitaire le permettra.

Chaque fois, ces rencontres donnent lieu à des prises de position communes, portant notamment sur la nécessité de préserver la mémoire spécifique des victimes de la barbarie nazie et sur les menaces nouvelles qui pèsent aujourd'hui sur le respect des droits humains et la démocratie.

En mars 2014, les représentants des comités internationaux, réunis à Paris dans cette même salle de la Fondation pour la mémoire de la Déportation qui accueille notre journée d'étude, ont exprimé, je cite, «leur vive préoccupation devant la tendance observée en Allemagne, en Autriche, dans divers autres pays européens et dans les instances de l'Union européenne, à opérer un amalgame entre les crimes hitlériens et ceux du stalinisme, au mépris de la spécificité unique des premiers». De même, en novembre 2019, la «Déclaration de Madrid» dénonçait la «vision erronée de l'histoire» que traduit la résolution sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe, adoptée le 19 septembre 2019 par le Parlement européen. Elle voyait dans

ce texte une «tentative de mettre sur un pied d'égalité les victimes de la terreur nazie et celles du stalinisme». Quelques mois plus tôt, en mai 2019, l'«Appel de Mauthausen» s'inquiétait – je cite encore – de la «remise en cause des valeurs fondamentales qui, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, avaient servi de base au projet de construction d'une Europe pacifique, tolérante, soucieuse de progrès social et résolument vigilante pour que jamais ne repoussent les racines du mal national-socialiste». Et les signataires invitaient tous les Européens «à maintenir vivantes les valeurs de paix, de dialogue, de solidarité, de respect des droits et de la dignité de la personne humaine» que nous ont léguées les rescapés des camps.

Il est à noter que, si elles résultent généralement de l'initiative des comités internationaux des six camps auxquels sont liées les associations membres de l'Union au nom de laquelle je m'exprime, ces prises de position sont le plus souvent signées aussi par d'autres organisations, en particulier le Comité international de Natzweiler-Struthof, le Comité international d'Auschwitz, l'Association nationale italienne des déportés dans les camps nazis (ANED) et l'Amicale française de Flossenbürg.

En l'absence d'un accord unanime de ses membres pour l'officialiser, ce réseau des comités internationaux, il faut le préciser, conserve un caractère informel.

Pour conclure, je voudrais souligner la complémentarité qui existe entre les

différents acteurs de la mémoire de la déportation. À mes yeux, chaque structure a un rôle spécifique à jouer, qu'il s'agisse des fédérations de déportés, FNDIRP et UNADIF, de la Fondation pour la mémoire de la Déportation et des Amis de la Fondation, du Conseil représentatif du Monde de la Déportation, ou des amicales de camp. Ces dernières ont une responsabilité particulière qu'elles sont seules à pouvoir exercer, celle d'assurer une présence régulière sur chacun des sites et de veiller au premier chef à ce qu'ils soient

respectés, préservés, entretenus, ouverts non seulement aux familles de déportés mais aussi à un public très large. Ces sites sont un vecteur essentiel de transmission, notamment en direction des jeunes qui les visitent et y bénéficient d'activités pédagogiques organisées à leur intention.

L'action des associations de mémoire des camps nazis et de leurs comités internationaux auprès des autorités locales et des responsables des mémoriaux reste déterminante à cet égard.

EJ Une approche nouvelle des relations avec le monde éducatif par l'Amicale de Sachsenhausen

Christine CAVAILLÈS - Présidente de l'Amicale de Sachsenhausen 17, secrétaire générale adjointe de l'Amicale nationale de Sachsenhausen, membre du Comité international de Sachsenhausen

Denis GANDOUEY - Vice-président de l'Amicale de Sachsenhausen 17, professeur d'histoire (lycée Audouin-Dubreuil, Saint-Jean-d'Angély), vice-président de la Société rochelaise d'histoire moderne et contemporaine

LES RAISONS DE L'ENGAGEMENT MÉMORIEL AUPRÈS DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Afin de conserver le souvenir vivant des déportés, et pas seulement de communier dans « la douleur » la disparition des êtres qui nous sont chers, nous souhaitons prolonger leur engagement idéologique, promouvoir le partage, la solidarité, la tolérance, les valeurs sociales et morales qui leur étaient chères. Nous voulons, aujourd'hui, honorer tous ceux qui sont encore parmi nous, sans oublier ceux qui nous ont quittés, et les remercier de leurs sacrifices passés qui nous permettent aujourd'hui d'être ce que nous sommes.

Nous portons un message d'avenir pour exprimer au nombre encore significatif de survivants, que nous devenons les gardiens vigilants de leur mémoire et que nous nous appuyons sur leur courage face à l'idéologie nazie afin d'avoir la capacité de préserver et valoriser notre liberté. Nous nous en servons de support pour l'avenir, pour qu'il n'y ait pas de dérives d'interprétation de leur vécu tragique et pour faire en sorte que contrairement à ce

que dit l'adage, l'histoire ne se répète pas. Nous y associons les scolaires du primaire au lycée.

Nous défendons les droits de l'Homme et les libertés pour que les jeunes générations prennent conscience que nous faisons face à un problème de société et qu'on ne peut perdre aucune des libertés si chèrement défendues par les résistants et les déportés. Il est inconcevable de nier le passé et de refuser d'affronter l'avenir. En revanche, utiliser le passé, la mémoire pour construire son devenir, c'est assumer avec courage la défense des droits de l'Homme.

Il est indispensable de réussir la transmission de la mémoire aux jeunes populations.

Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les messages des valeurs humanistes et républicaines. La pédagogie est indispensable. Les jeunes doivent s'approprier les témoignages et les valeurs exprimées. Les relais dans les établissements scolaires et auprès des collectivités sont essentiels.

Il faut favoriser la transmission de la connaissance historique afin d'honorer les déportés, ces hommes et ces femmes qui ont été capables

de donner le meilleur d'eux-mêmes, leur vie, leur jeunesse, leur santé, leur liberté... pour un monde meilleur. Ils méritent que la société d'aujourd'hui leur exprime son respect, sa gratitude et sa reconnaissance. Non parce qu'ils souhaitent être mis en avant, mais parce que nous leur devons ce que nous sommes aujourd'hui et qu'ils nous aident, depuis leur libération, à conserver les avancées politiques, économiques et sociales acquises de haute lutte à la fin de la Seconde Guerre mondiale même si elles sont depuis trop souvent bafouées.

Il est nécessaire de rappeler sans relâche le calvaire vécu par ces hommes et ces femmes. Il faut tout faire pour porter à la connaissance de chacun ce que fut l'histoire de la Résistance et de la Déportation, comment et pourquoi on a connu l'indicible. Un régime totalitaire prend racine sur l'exclusion de l'Autre. Il se nourrit de dérives révisionnistes, de crises profondes, d'idéologies extrêmes, de propagande communicante dénaturée, de terreur au quotidien... Servons-nous du passé pour ne pas le reproduire dans le contexte difficile de nos jours.

Afin de féconder l'avenir, nous devons transformer le savoir en projet, pour éviter la propagation incontrôlée des idéologies d'exclusion de certains et réfréner l'envie de suprématie de certaines catégories d'individus fanatiques. Il faut transmettre cette page d'histoire pour réserver à l'humanité un avenir serein, tolérant et équitable et faire entendre notre voix sur l'ensemble des médias mais principale-

ment sur les plus visités par les jeunes afin de les alerter des dangers qu'ils encourent à l'heure actuelle, faute d'engagement collectif, pour faire évoluer de façon positive notre société, notre culture et notre civilisation. Comme au cours de l'entre-deux guerres, les marchands d'illusions ne sont pas morts et ils orchestrent toujours avec habileté leur propagande et manipulent, souvent à leur insu, les médias.

Parce qu'aujourd'hui la communication évolue, nous devons sortir des sentiers battus et trouver le moyen de parler de ces heures tragiques de l'histoire autrement. Il ne s'agit plus seulement de commémorer ces événements par des dépôts de gerbes et recueils aux monuments aux morts ou au sein des mémoriaux, mais surtout d'avoir la possibilité de communiquer et de travailler avec les jeunes afin de les intéresser, de les faire devenir acteurs et de leur permettre de porter un regard différent, plus pertinent, sur cette page douloureuse de l'histoire de l'humanité afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés et critiques.

UN TRAVAIL DE MÉMOIRE EN DIRECTION DES JEUNES GÉNÉRATIONS

« La liberté commence où l'ignorance finit », Victor Hugo

L'Amicale Charente-Maritime organise :

1 – Des conférences :

Depuis l'impossibilité des derniers survivants de la Déportation à venir témoigner dans les établissements scolaires, l'Amicale intervient pour

délivrer le message de tolérance qui les habitait ainsi que leur expérience concentrationnaire. Maintenant, ce sont les enfants de déportés qui assument le travail de mémoire en organisant, avec le concours des professeurs et des chefs d'établissements, des conférences dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.

Dans les écoles primaires, nous abordons la question de la Déportation en montrant des objets de la période de l'Occupation (tickets de rationnement, étoile jaune, affiches, revues, photos...), des vêtements ayant été portés par des hommes et des femmes dans les camps de concentration, des objets fabriqués pendant les heures de travail, à l'insu de leurs bourreaux, au péril de leur vie (couteaux, peignes, porte-cigarettes, boîtes...), des dessins réalisés par les survivants à leur retour (les gardiens, l'appel, le *Revier*, la gamelle, la soupe, les sévices, les Marches de la mort...).

Dans les collèges et les lycées, à l'aide d'un diaporama comme support visuel, nous contextualisons la période de l'entre-deux-guerres en France. Ensuite nous insistons sur l'Occupation, en particulier l'émergence du phénomène de résistance puis son développement progressif au fur et à mesure que la guerre avance, les dénonciations et l'appareil répressif vichysto-nazi engendrant les arrestations suivies de tortures amenant soit à des condamnations à mort soit à la déportation. À partir de là, le parcours d'un détenu, de la prison en France jusqu'au camp de concentration en passant par le lieu d'interne-

ment est brièvement retracé. Le transport vers le camp, la vie quotidienne et le travail dans l'univers concentrationnaire jusqu'aux Marches de la mort sont alors détaillés. Des objets confectionnés dans différents kommandos sont présentés aux élèves. On évoque en conclusion la libération, le retour en France et à la vie, les témoignages. À l'issue de cette présentation, les élèves ne manquent pas, durant quelques 45 minutes, de poser des questions parfois fort judicieuses et pertinentes. Aujourd'hui, Christine Cavaillès, forte de ses souvenirs tant dans le partage de leur vie quotidienne que lors de visites au camp avec les anciens déportés qu'elle a côtoyés depuis son plus jeune âge, est de ce fait la seule à pouvoir répondre aux questions. Elle est le « fonds documentaire vivant », « la mémoire » de l'Amicale. Cette mémoire est enrichie des nombreux enregistrements audio et vidéo accumulés au cours des témoignages effectués par les déportés et auxquels elle a participé.

2 – Des expositions :

Dans le cadre de la commémoration du 70^e anniversaire de la libération des camps en 2015, une exposition intitulée « PORTEURS DE MÉMOIRES », à l'initiative de l'Amicale Charente-Maritime a été créée avec la participation d'un photographe professionnel, engagé dans la cause, qui a élaboré un fichier documentaire regroupant des portraits de survivants, des instantanés dans le camp de Sachsenhausen. Ces photographies, assorties de textes amenant à la

réflexion sur les conséquences des enfermements et sur ce que l'Homme est capable de reproduire si nous n'y prenons garde, ont servi à l'élaboration de ces panneaux qui forment une exposition intemporelle proposée aux établissements scolaires. Elle a été enrichie des sculptures céramiques de Cécile Vassort, petite-fille de Georges Durou, déporté à Sachsenhausen, réalisées à l'issue de son voyage mémoriel au camp sur le thème de l'enfermement et la déportation. Cette exposition est visitée par l'ensemble des niveaux scolaires en présence de Christine Cavaillès, pendant une semaine et a été présentée à des dizaines d'établissements de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle est également présentée, à la demande de municipalités, dans des salles municipales, musées ou tous lieux pouvant accueillir du public.

3 – Des voyages : « Sur les traces d'un résistant-déporté »

Des voyages pédagogiques sont proposés pour les élèves de troisième, première et terminale.

L'Amicale de Charente-Maritime a mis en place un projet associatif, à but pédagogique en direction des jeunes générations depuis 2015. C'est ainsi qu'ont vu le jour ces voyages sur les lieux de mémoire avec les établissements scolaires de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il a fallu « pousser les portes des collèges et lycées », intervenir auprès des professeurs pour que ces voyages deviennent en 2015 une réalité. Devant

le succès rencontré par ce projet, la demande augmente chaque année. C'est un travail de longue haleine, de présence, de conviction... et la confiance finit par s'instaurer.

En 2019, avant la pandémie, quatre voyages (Brive-la-Gaillarde Établissement Michelet-lycée Bos-suet et collège Notre Dame, Collège Samuel Dumenieu de Montendre, Saintes Lycée Bellevue et l'école militaire de Paban EETAA 722) ont été organisés.

Le programme type du séjour au départ de la Charente-Maritime est détaillé ci-après :

- 1^{er} jour : la Résistance

Visite de la Prison Saint-Maurice (Roche fort) et de la prison Lafond (La Rochelle), lieux d'internement et de tortures au cours de la guerre

- 2^e jour : l'internement

Visite de Compiègne-Royallieu avec l'accueil des élèves par le personnel du Mémorial

- 3^e jour : la Déportation

Visite du camp de Sachsenhausen depuis la gare d'arrivée, en empruntant le chemin suivi par les déportés, le Bâtiment T (QG de la SS-IKL), le camp et ses musées, la maquette représentant le complexe de Sachsenhausen (camp principal et ses kommandos).

- 4^e jour : les Marches de la mort

Le bois de Below, étape des routes des marches de la mort, Ravensbrück, unique camp de femmes et d'enfants

- 5^e jour : la guerre froide conséquence de la défaite du nazisme

Le mur et la chute du mur

- 6^e jour : retour.

Au départ des départements de la Corrèze et autres départements de la région, le trajet emprunte un itinéraire adapté à la localisation des établissements scolaires mais respecte la même logique pédagogique que le voyage au départ de la Charente-Maritime :

- 1^{er} jour : la Résistance

Visite de la Prison Montluc (Jean Moulin y fut incarcéré et torturé), le CHRD Lyon

- 2^e jour : le nazisme

Visite de Munich (musée du national-socialisme et bâtiments en lien avec la montée du nazisme et l'histoire du III^e Reich)

- 3^e jour : la Déportation

Visite du camp de Dachau

- 4^e jour : la Déportation

Visite du camp de Sachsenhausen partant de la gare d'arrivée, le chemin emprunté par les déportés, le Bâtiment T, le camp et ses musées, la maquette

- 5^e jour : la Déportation des femmes et les Marches de la mort

Le bois de Below, les routes des marches de la mort, Ravensbrück

- 6^e jour : la guerre froide conséquence de la défaite du nazisme

Le mur et la chute du mur

- 7^e jour : retour.

Toute nouvelle demande est étudiée selon le lieu de départ, les niveaux scolaires et les financements. C'est ainsi que sont en préparation des voyages vers les camps d'Auschwitz et de Mauthausen (2023) qui passeront inmanquablement par Sachsenhausen, QG de la SS.

Il est essentiel de bien préparer en amont les élèves sur la Déportation, car si la Seconde Guerre mondiale est abordée en cours, la Déportation ne l'est quant à elle que trop peu et brièvement. Notre intervention est indispensable à la compréhension de ce voyage.

La collaboration primordiale avec les professeurs d'histoire-géographie permet de parfaire la formation historique des élèves en complétant les cours par un commentaire de l'accompagnement Amicale Charente-Maritime avec un diaporama (rédigé par Christine Cavaillès avec la collaboration de Denis Gandouet, professeur d'histoire et adhérent en Charente-Maritime) partant de la fin de la Première Guerre mondiale et le Traité de Versailles, la montée du nazisme en Europe puis la déclaration de guerre en France, la collaboration, la Résistance, s'achevant sur la journée d'un déporté. Nous ne pouvons que remercier ici les déportés qui nous ont nourris de leur triste expérience et qui aujourd'hui nous légitiment pour raconter leur parcours.

Des réunions en amont sont organisées pour présenter le voyage afin de montrer aux parents que ce voyage s'inscrit dans un processus de réflexion complet et que les élèves sont bien préparés au « choc » qui les attend. En aval, il est important de procéder à un retour sur expérience avec les parents et leurs enfants. La logistique est assurée par l'Amicale Charente-Maritime avec le voyageur agréé par l'Éducation nationale, le contrat est accepté par l'établissement

scolaire, tout comme le paiement qui est réalisé par l'établissement scolaire. Les professeurs participant au voyage, l'Amicale Charente-Maritime et les élèves sont les acteurs de la préparation de ce voyage, sachant que le financement se fait par les familles et ce montant peut être diminué grâce aux subventions et aux actions ayant pour but de récolter des fonds (vente de sapins à Noël, chocolats, paquets cadeaux dans les hypermarchés, tombolas...). Les établissements scolaires invitent le ou les accompagnateurs de l'Amicale et financent le voyage des professeurs encadrant les jeunes. Le voyage de l'accompagnant de l'Amicale est financé par le voyageur.

Les élèves reviennent « grandis » de cette expérience. Ils sont touchés et émus de déposer des fleurs tant à la plaque des Français qu'à la station Z de Sachsenhausen (lieu d'exécution et des fours crématoires du camp), qu'au Monument du Bois de Below (étape mortifère des Marches de la mort), ou qu'au lac de Ravensbrück (qui contient, en son fond, plusieurs tonnes de cendres humaines)... La visite de Sachsenhausen est personnalisée, d'une part parce que la présidente de l'Amicale conduit elle-même la visite du camp grâce aux témoignages reçus des anciens déportés, et d'autre part par les fleurs déposées sur l'emplacement des *Blocks* où vécurent les familles des accompagnateurs-guides du camp. L'émotion est palpable, vive et saisissante à l'écoute de *Nuit et Brouillard* de Jean Ferrat et du *Chant des marais*... Les questionnements sont judicieux, pertinents et riches :

ils nourrissent un véritable échange. Souvent la réalité rattrape l'Histoire et les jeunes font très rapidement le lien entre Hier et Aujourd'hui. Ces futurs citoyens, qui pour la plupart ne tarderont pas à déposer un bulletin de vote dans les urnes, prennent conscience des valeurs essentielles de la République. Ils apprécient les « enseignements » dispensés par les intervenants extérieurs sur site. Nous prenons la pleine mesure de la nécessité de poursuivre ces actions, mais également de les développer.

Il est indispensable de remercier ici notre fidèle et précieuse Karin Gram, guide interprète en Allemagne, pour son engagement, elle qui accompagne depuis le début chaque voyage pour la journée à Below et à Ravensbrück et apporte les commentaires riches en histoire des marches de la mort. Elle est la petite-fille d'un déporté allemand à Sachsenhausen, chauffeur de train, qui refusa de conduire un convoi de futurs déportés à Sachsenhausen. De la cabine de pilotage, il est entré dans le wagon qui l'enferma de nombreuses années dans le camp de Sachsenhausen.

L'Amicale Charente-Maritime remercie également et vivement les professeurs « accompagnateurs », tous adhérents à l'Amicale, pour leur confiance et leur soutien dans cette action citoyenne, eux qui ne comptent pas leur bénévolat et le temps passé pour que vive cette pédagogie de l'avenir !

N'oublions pas notre Rosette Gouffault-Rigon, petite-fille et fille de déporté à Mauthausen et nièce

d'un déporté à Sachsenhausen, pour son action efficace à Brive et Christine Cavaillès qui sillonnent la région Nouvelle-Aquitaine du nord au sud et d'est en ouest et qui ne posent leur bâton de pèlerin que pour les grandes vacances, et tant que leur santé le leur permettra, elles continueront ! Quid de leur succession...

À ces remerciements nous devons ajouter toute notre reconnaissance à Monsieur le Professeur Morsch, alors directeur du Mémorial de Sachsenhausen, aujourd'hui retraité, qui a su éclairer la seconde génération, celle des enfants des déportés, en organisant une formation sur la spécificité du camp, in situ, formation financée par notre Amicale nationale (2014). Il a permis de provoquer nos consciences, mettant en exergue notre responsabilité à poursuivre le travail de nos pairs afin qu'il ne tombe pas dans l'indifférence. La conjoncture actuelle nous oblige à nous élever contre ces « marchands d'illusion » toujours trop présents, distillant insidieusement aux populations les plus fragiles leur idéologie sectaire et dangereuse pour les libertés.

4 – Des collectes d'archives et d'objets

Toutes ces initiatives menées par l'Amicale Charente-Maritime ne pourraient avoir lieu sans un bagage scientifique solide. Une transmission de qualité auprès des jeunes est à ce prix. Depuis plusieurs années, les membres de l'Amicale collectent les objets ayant pu appartenir à d'anciens déportés ainsi que leurs écrits. Ils servent de matériaux lors

des conférences prodiguées dans les établissements scolaires ou lors des voyages sur les lieux de mémoire. La quête n'est pas achevée et est infinie. La disparition des derniers déportés ne permettant plus par conséquent de témoignages directs, nous nous devons de solliciter les générations suivantes. Il faut que les enfants et petits-enfants de déportés prennent conscience qu'ils sont maintenant la cheville ouvrière du travail de mémoire. Leurs souvenirs, les objets ou archives qu'ils possèdent participent à une meilleure connaissance de l'univers concentrationnaire et permettent également un enrichissement des conférences ou des propos tenus lors des voyages pédagogiques.

5 – LE CNRD (Concours national de la Résistance et de la Déportation)

À la demande des professeurs d'histoire, l'Amicale de la Charente-Maritime intervient auprès des élèves volontaires pour préparer le sujet du concours, grâce au fonds documentaire en sa possession. Les rencontres s'effectuent en dehors des heures de cours, sur la base du bénévolat des professeurs et la motivation des élèves. La présidente de l'Amicale donne un cadre à leur travail, répond dans la mesure du possible à leurs interrogations sur le thème du concours. Il est, en revanche, hors de question que nous intervenions dans le processus de rédaction ou de réalisation du projet puisque nous sommes correcteurs et membres du jury qui se réunit dans les bureaux de l'ONACVG

de La Rochelle (17). Le jour de la remise des prix, nous sommes invités à participer et à fournir des lots (documentation, livres, DVD... en lien avec le camp de Sachsenhausen) pour les récipiendaires du concours.

6 – Les commémorations de la déportation en Charente-Maritime

Le dernier dimanche d'avril de chaque année ont lieu les cérémonies nationales du souvenir des victimes et des héros de la déportation. À cette occasion, depuis une dizaine d'années, grâce à la sensibilité et à l'engagement de certains professeurs, en particulier de Cindy Beaumon (collège Aliénor d'Aquitaine - Le Château d'Oléron 17), les élèves de troisième participent à la cérémonie annuelle en déposant une gerbe au pied du monument aux morts – où se trouve une urne contenant les cendres recueillies dans des camps de concentration, inaugurée dans les années 1980 par Madame de Lipowsky, mère du maire de Royan – en présence de Maurice Ballet, président d'honneur de l'Amicale, centenaire, et de Christine Cavaillès qui lit le message des associations. Cette commémoration conclue le cycle de travail annuel entre le programme scolaire, la conférence donnée par la présidente de l'Amicale agrémentée des commentaires et de la présence de Maurice Ballet, le voyage pédagogique et parfois l'exposition «Porteurs de mémoires».

7 – Le centenaire d'un déporté

Maurice Ballet a eu 100 ans le 7 janvier 2022. Sur proposition de l'Amicale, la municipalité du Château d'Oléron,

à cette occasion, a nommé le mail, passage partant de la place principale à la mer, «Maurice Ballet – Résistant Déporté» et au bout du mail a fait sceller par l'artiste et la présidente de l'Amicale la sculpture céramique *Solidaire*, commandée et achetée à Cécile Vassort. Une réception ce jour-là a eu lieu à la citadelle où les élèves de troisième du collège, grâce à l'accord de Madame Guérin, la principale, ont interprété *Nuit et Brouillard* de Jean Ferrat (travail du professeur de musique) et lu un abécédaire (travail du professeur de français) dédié à la vie de Maurice Ballet, qui intervient dans la vie locale et au collège autant qu'il le peut. L'Amicale a quant à elle offert à la ville le «Rosier de Ravensbrück – Résurrection» planté au pied de la sculpture. Une plaque explicative (texte fourni par l'Amicale) a été posée au pied de la sculpture et du rosier.

8 – L'appropriation des déportés locaux par les élèves :

Le 25 avril 2015, lors du 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration, l'Amicale Charentaise-Maritime, sous l'impulsion de Guy Chataigné, a proposé à la mairie de Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Maritime) d'honorer la mémoire de deux de ces enfants.

– Maurice Chastang, maire en 1942 est arrêté pour fait de résistance et déporté au camp de Sachsenhausen. Il décédera au cours des Marches de la mort le 25 avril 1945. Devant la maison de Maurice Chastang, les enfants des écoles primaires entonnèrent a capella *Le Chant des partisans*.

Ensuite, les élèves du collège Maurice Chastang de Saint-Genis-de-Saintonge plantèrent deux rosiers, symbole de Ravensbrück, au monument aux morts où fut installée une plaque en mémoire de celles et ceux qui ne sont pas revenus de ce camp. Après un discours émouvant de Guy Chataigné, compagnon de misère de Maurice Chastang, les jeunes entonnèrent *La Marseillaise*. Enfin, le cortège s'arrêta devant l'hôtel de ville pour dévoiler la plaque commémorative en l'honneur de son maire de l'époque Maurice Chastang. *Le Chant des marais* fut interprété par les élèves.

– Henri Pouzol, directeur de l'école de Saint Fort en 1942 a été arrêté par la Gestapo en septembre 1942 sur son lieu de travail. De ce fait, les élèves de l'école primaire (CM1-CM2) ont largement participé à la commémoration du 70^e anniversaire de la libération du camp de Sachsenhausen en créant une exposition et en demandant officiellement aux instances concernées que l'école, sans nom jusque-là, s'appelle désormais «école Henri Pouzol», décédé en 2000. À l'entrée de l'école, une plaque à son nom fut dévoilée. Un dépôt de gerbe fut effectué par la famille d'Henri Pouzol et deux collégiennes lurent chacune un de ses poèmes écrits à son retour.

En ce 25 avril 2015, un vibrant discours de Christine Cavaillès appelait à «éviter la propagation des idéologies d'exclusion, à adhérer à l'idée de tolérance, à se méfier de ceux qui manipulent les plus fragiles». C'est sur *Nuit et Brouillard* de Jean Ferrat

qu'après cette matinée éprouvante, la municipalité offrit le verre de l'amitié dans la cour de l'école.

Par ailleurs, le 17 juin 2017, l'Amicale a offert la plaque apposée dans le hall d'entrée du collège Maurice Chastang, expliquant qu'était l'homme dont le collège porte le nom. Cette cérémonie eut lieu en présence de Guy Chataigné, déporté avec Maurice Chastang à Sachsenhausen, qui se remémora leur rencontre à la prison Lafond à La Rochelle et au camp de Sachsenhausen, et des élèves du collège rassemblés dans la cour, buvant les paroles de l'orateur fabuleux qu'était Guy Chataigné.

9 – Le devenir

Il serait judicieux d'adjoindre à nos compétences des professionnels aptes à concrétiser nos aspirations mémorielles pour sauvegarder et partager, avec la communauté scientifique mais aussi avec les membres concernés de l'Éducation nationale, les enregistrements des témoignages des déportés en notre possession; réaliser des films pédagogiques à partir des témoignages publics des déportés enregistrés par l'Amicale; éditer les écrits des déportés auprès d'un large public (scolaires et adultes) et publier des biographies ou parcours de déportés à partir des sources produites par les témoins eux-mêmes (entretiens filmés, réponses à des questionnaires fournis par des membres de l'Amicale, témoignages donnés par les anciens déportés...) pour que la mémoire soit partagée avec le plus grand nombre, érudits, curieux et profanes.

En outre, l'Amicale s'affaire à préparer le 80^e anniversaire de la libération des camps. Plusieurs projets sont lancés.

Ainsi, une sculpture céramique sera réalisée par les élèves du collège du Château d'Oléron avec les professeurs d'histoire, d'arts plastiques, de français, de la présidente de l'amicale et de l'artiste Cécile Vassort. La sculpture sera emmenée par les élèves, leurs professeurs, l'artiste et l'Amicale au mémorial pour être installée définitivement au cœur du mémorial de Sachsenhausen. Dans la même veine, une sculpture céramique sera créée par les élèves du collège de Cenon avec les professeurs d'histoire, d'arts plastiques, de la présidente de l'Amicale et de l'artiste Cécile Vassort. Ce collège est particulièrement impliqué puisqu'il y a dix ans, ils ont participé à la panthéonisation de Jean Zay (nom de leur collègue) en présentant un travail sur Geneviève de Gaulle-Anthonioz, déportée à Ravensbrück. L'œuvre qui sera réalisée sera installée définitivement au cœur du mémorial de Ravensbrück. Enfin, une sculpture céramique en brique, réalisée par Cécile Vassort, sera installée au Mémorial de Sachsenhausen.

Par ailleurs, Denis Gandouet, professeur d'histoire-géographie, vice-président de l'Amicale Charente-Maritime, rédige la biographie de Guy Chataigné, résistant charentais-maritime, ancien déporté de Sachsenhausen (janvier 1943-mai 1945), disparu en mai 2021, et envisage l'écriture d'un livre consacré à l'évacuation du camp de Sachsenhausen et aux Marches de la mort des déportés charentais-

maritimes à partir, essentiellement, de témoignages détenus par l'Amicale de Charente-Maritime et nationale. Bien entendu, ces données seront croisées avec la documentation administrative traditionnelle présente dans les fonds d'archives (dossier de résistant aux Archives de la Défense de Vincennes, dossier de déporté au Mémorial de Caen, interrogatoires subis dans les prisons après arrestations dans les archives des Renseignements généraux conservés aux Archives départementales). Enfin, François Lafitte-Houssat, professeur d'histoire-géographie à Biarritz (64), a réalisé la biographie de l'ancien déporté Hubert Sanz, paru en 2019. Il a été accompagné, dans cette démarche, par des membres de l'Amicale de Charente-Maritime, afin de récolter des souvenirs sur H. Sanz. Forts de notre expérience, nous l'avons conseillé dans ses recherches dans les centres d'archives.

CONCLUSION

Pour continuer notre travail de mémoire, les « militants » de la Mémoire ont le devoir de susciter des « vocations » et il est fondamental de préserver la mémoire de la déportation pour les jeunes générations afin qu'elles puissent ériger à leur tour un rempart efficace contre la barbarie et la peur. Il faut sans relâche les informer, éveiller leur conscience collective, les inciter à prendre leurs responsabilités, mais aussi leur montrer le chemin et leur affirmer, qu'ils peuvent vivre, eux aussi, des « lendemains qui chantent ».

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons ! »
Paul Éluard

COMPTE RENDU

Adeline Lee, *Les Français à Mauthausen. Par-delà la foule de leurs noms*, Paris, Tallandier, 2021.

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat soutenue devant l'Université de Caen en 2014 sous la direction du Professeur Jean Quellien. Il vient accroître la bibliographie française et internationale déjà très substantielle disponible sur le KL de Mauthausen, établi en Autriche rattachée au *Reich* grand-allemand. Il traite des parcours des quelque 9 000 Français, dont près de 600 femmes, qui furent internés dans le réseau concentrationnaire de Mauthausen pendant la Seconde Guerre mondiale, entre 1941 et 1945. Une petite moitié d'entre eux y périrent. Les sources de l'enquête sont constituées principalement par les fonds d'archives de l'amicale de Mauthausen et par les dossiers individuels du service historique de la Défense de Caen. La bibliographie fait essentiellement appel aux publications en langue française, les ouvrages étrangers restant fort peu utilisés à l'exception des travaux des historiens autrichiens Florian Freund et Bertrand Perz. Ainsi la magistrale synthèse du Professeur Nikolaus Wachsmann est citée dans la bibliographie¹ mais n'est ni mentionnée ni utilisée dans le corps du texte. De même, l'ouvrage ignore les apports pourtant essentiels de l'historiographie allemande, y compris pour une étude monographique d'un groupe national à l'intérieur d'un

KL, en particulier les travaux de Karin Orth et de Ulrich Herbert, ce dernier simplement cité dans la bibliographie pour sa seule étude sur le travail forcé. La matière première de cet ouvrage reste donc essentiellement constituée par les témoignages écrits et oraux des rescapés français, cités en abondance tout au long du corps du texte, mais trop fréquemment mobilisés comme seuls critères de validation, sans mise en perspective suffisamment contextualisée et argumentée. Dans sa préface, Thomas Fontaine présente d'ailleurs sans aucune réserve l'ancien détenu Serge Choumoff comme un « grand témoin et chercheur ».

À la suite de son préfacier, Adeline Lee se dispense elle aussi de l'analyse critique que l'on était pourtant en droit d'attendre de la part d'une véritable historienne à l'égard de ses sources, en épousant les critiques outrancières de Serge Choumoff à l'égard de la recherche universitaire, à commencer par sa condamnation intégrale et sans appel de la thèse d'Olga Wormser-Migot, dont le caractère injuste et finalement inacceptable a cependant déjà été démontré depuis longtemps dans l'historiographie française par Annette Wieviorka et Sylvie Lindeperg. Ce dogmatisme réducteur conduit souvent l'autrice à polémiquer de manière

1. Nikolaus Wachsmann, *KL. Une histoire des camps de concentration nazis*, trad. Jean-François Sené Paris, Gallimard, col. « NRF Essais », 2017, 1168 p.

péremptoire, déplaisante et partielle, et nuit incontestablement à la sérénité et à l'objectivité d'un ouvrage, dont les maladresses de style et les confusions rendent par ailleurs, malheureusement, la compréhension parfois bien ardue.

L'étude des politiques répressives ayant conduit à l'internement des Français constitue cependant la partie la plus intéressante sinon la plus novatrice du livre. Les premiers Français enregistrés à Mauthausen le 27 janvier 1941 furent victimes d'une opération administrative. Puis arrivèrent les otages du Nord-Pas-de-Calais et de France occupée, des communistes et des résistants transférés dans l'*Oberdonau* dans de petits convois. Au printemps 1943 l'action *Meerschbaum*, en relation avec l'économisation des KL dans le cadre de la guerre totale, déversa dans le réseau concentrationnaire de Mauthausen en formation de nouvelles catégories d'internés : des détenus de droit commun et des personnes arrêtées pour des infractions aux lois sur le travail. Au printemps 1944, deux grands convois de Compiègne conduisirent à l'internement d'une majorité de raflés, en compagnie du groupe des communistes de la prison de Blois, qui joua un rôle essentiel dans le développement des organisations clandestines de détenus à Mauthausen, et de nombreux membres de groupes de résistants non communistes. L'étude des logiques de groupe dégage de manière assez fine les pratiques de solidarité à des échelles variables entre Français, les poncifs sur les raflés victimes du même mépris que celui qui pesa

sur les détenus de droit commun, ou encore les relations non dénuées d'ambiguïtés sinon d'hostilités que certains détenus français entretenaient avec les organisations clandestines dominées par les communistes.

L'analyse de la mortalité des détenus français est abordée à partir d'un dénombrement minutieux des dossiers et des registres disponibles. Mais Adeline Lee ne domine pas assez le problème très complexe de la statistique concentrationnaire. Des dénombremens à l'unité près dans des registres lacunaires et falsifiés doivent être traités avec prudence, et ne pas donner matière à des excès de précision : inévitablement, quelle que soit la méthode utilisée dans le traitement de ces sources, des incertitudes subsistent, comme le reconnaît d'ailleurs l'autrice. Mais l'étude des sources donne d'autres informations que des totalisations toujours incertaines, comme l'étude des facteurs de la mortalité. Adeline Lee conclut très classiquement que l'âge des détenus a constitué le facteur déterminant de la mortalité des Français, les plus âgés ayant connu la mortalité la plus élevée. Elle relève une surmortalité des actifs du secteur primaire mais aboutit au constat paradoxal de ce que la profession des détenus n'a pas constitué, ou a peu constitué, un facteur explicatif de la survie, affirmation qu'il conviendrait tout de même de nuancer. Sur cette question importante de la validité des sources concernant les professions mentionnées par les détenus, on déplorera la méconnaissance manifeste des travaux du sociologue

Andreas Kranebitter² qui auraient pourtant permis de reformuler certaines des conclusions hasardeuses d'Adeline Lee, en particulier quant à la mobilisation des compétences professionnelles des détenus dans l'organisation du travail forcé. Le dernier chapitre évoque le retour des rescapés à la vie civile, le développement du tissu associatif avec entre autres la création de l'amicale de Mauthausen, les prises de position de certains anciens détenus lors de l'affaire Kravchenko à l'époque de la guerre froide ; les rapports des rescapés avec la justice et les rapports avec l'histoire sont ensuite analysés

sous l'angle de la déception et de la désillusion. Il s'agit là incontestablement d'un vaste champ d'investigation qui aurait pu à lui seul constituer la matière d'une thèse véritablement originale sur l'histoire postconcentrationnaire des rescapés français. Mais l'autrice ne consacre à cet aspect du parcours des rescapés français qu'une soixantaine de pages insuffisamment documentées et insuffisamment diversifiées quant à leurs sources d'informations : ces pages restent ainsi inévitablement superficielles et contestables.

Michel Fabréguet

2. Andreas Kranebitter, *Zahlen als Zeugen. Soziologische Analysen zur Häftlingsgesellschaft des KZ Mauthausen*, Mauthausen-Studien, Band 9, Wien, 2014, 266 p.

Contribuer à la revue

Articles

La revue prendra en compte et pourra publier des articles sur des sujets autres que ceux des dossiers thématiques, à condition qu'ils s'inscrivent dans le champ d'étude des grands conflits contemporains (de la répression et de massacres de masse, notamment) et de leurs enjeux interprétatifs sur le plan historiographique et des sciences sociales.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapporter à la plateforme éditoriale de la revue publiée dans le premier numéro, paru en juin 2013. La plateforme est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<http://fondationmemoiredeportation.com>

Comptes rendus de lecture

Vous pouvez également nous faire parvenir le compte rendu critique d'un ouvrage (15 000 à 20 000 signes) dont la thématique est en lien avec la plateforme éditoriale. Après expertise, il pourra être intégré dans la rubrique « Comptes rendus » de la revue.

La charte rédactionnelle est également consultable sur internet.

Comment se procurer la revue

ABONNEMENT ANNUEL - 2 NUMÉROS

Prix (frais de port inclus) : **30 €**

Règlement :

- **par virement direct** en indiquant l'objet : «ABONNEMENT REVUE EN JEU »

Compte La Banque Postale

Code IBAN : FR82 2004 1000 0119 5002 3W02 060

Code BIC : PSSTFRPPPAR

ou

- **par chèque**, à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.

ACHAT À L'UNITÉ

Prix au numéro : **17 €**

La revue *En Jeu* est désormais disponible en librairie.

Diffusion : PUS.

Fondation pour la mémoire de la déportation

30, bd des Invalides - 75007 Paris

email : revue.en.jeu@gmail.com - tél. : 01 47 05 81 26.

<https://fondationmemoiredeportation.com>